

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30^e SEANCE

Séance du Mardi 15 Juin 1976.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARIE-ANNE

1. — Procès-verbal (p. 1779).
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 1779).
3. — Dépôt du rapport annuel de la caisse des dépôts et consignations (p. 1780).
4. — Demandes d'autorisation de missions d'information (p. 1780).
5. — Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère (p. 1780).
MM. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères ; André Colin, Jacques Genton, Louis Gros, Jacques Pelletier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Maurice Schumann, Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Jean Périquier, Francis Palmero, Edmond Sauvageot, Edouard Grangier, Pierre Giraud, Claude Mont.
Clôture du débat.
6. — Dépôt de projets de loi (p. 1812).
7. — Transmission de projets de loi (p. 1812).
8. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1813).
9. — Ordre du jour (p. 1813).

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARIE-ANNE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 11 juin 1976 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ? ...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. M. le président du Conseil constitutionnel a communiqué à M. le président du Sénat le texte de la décision du 14 juin 1976, qui a déclaré conforme à la Constitution la loi organique modifiant la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Acte est donné de cette communication.

— 3 —

**DEPOT DU RAPPORT ANNUEL
DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Bisson, député, président de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, en application de l'article 164, paragraphe IV, de l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958, le rapport établi par cette commission sur les opérations de l'année 1975.

Acte est donné du dépôt de ce rapport.

— 4 —

**DEMANDES D'AUTORISATION
DE MISSIONS D'INFORMATION**

M. le président. J'informe le Sénat que M. Jean de Bagneux, président de la commission des affaires culturelles, m'a fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier la politique du sport et également d'assurer la représentation de la commission aux Jeux olympiques.

J'ai reçu, d'autre part, une lettre par laquelle M. Jean Bertaud, président de la commission des affaires économiques et du Plan, m'a fait connaître que cette commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie les relations économiques de ces pays avec la France.

Le Sénat sera appelé à statuer sur ces demandes dans les formes prévues par l'article 21 du règlement.

— 5 —

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT
SUR LA POLITIQUE ETRANGERE**

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

Je rappelle au Sénat que cette déclaration fera ensuite l'objet d'un débat, conformément à l'alinéa 3 de l'article 39 du règlement.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il y a un an presque jour pour jour, M. le Premier ministre s'adressait à vous par une déclaration de politique générale et exprimait ainsi tout le prix que le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement attachent à l'avis du Sénat.

Cette déclaration, il décidait de la consacrer exclusivement à la politique étrangère, marquant ainsi l'importance que revêt pour la France, pour ses élus, pour chacun de ses citoyens, l'action extérieure de notre pays.

Votre Haute Assemblée, à l'issue d'un débat dont M. le Premier ministre avait tenu, à juste titre, à souligner la qualité, l'approuvait à une forte majorité et donnait ainsi caution et appui à la politique extérieure de la France.

Dans le monde difficile qui est le nôtre, où les développements de la politique internationale ont des incidences directes sur la vie de chacun de nous, la politique étrangère, élément essentiel de la sécurité et de la prospérité de notre pays, requiert, de la part des élus de la nation, une adhésion aussi large que possible et dont je souhaiterais pour ma part que, sur les objectifs essentiels, elle puisse être soustraite aux controverses partisanes. Cette approbation indispensable ne saurait jamais être considérée comme acquise et doit résulter d'un processus continu de discussion et d'explication, processus qui permet, au demeurant, au ministre des affaires étrangères de bénéficier de la sagesse et de l'expérience de votre Haute Assemblée.

Après mes échanges réguliers et fructueux avec votre commission des affaires étrangères, je me félicite donc de reprendre aujourd'hui avec vous, comme suite au débat budgétaire de l'hiver dernier et à nos discussions du 13 décembre sur les questions européennes, l'examen de l'ensemble de notre action extérieure.

Celle-ci se fonde sur une analyse lucide, réaliste, c'est-à-dire « mondialiste », de l'environnement international.

Il nous faut considérer le monde tel qu'il est, un monde travaillé en profondeur par les forces du changement, où les oppositions des systèmes et des idéologies n'ont guère connu d'atténuation, un monde surarmé où l'équilibre de la terreur qu'assure la parité nucléaire des superpuissances laisse refluer la violence aux échelons inférieurs, un monde enfin où l'immense progrès qu'a constitué la disparition des dominations coloniales et l'accession à la souveraineté d'une centaine de nouveaux Etats n'est pas sans poser de nouveaux problèmes ni sans susciter, çà et là, des occasions de tension et de conflit.

La politique internationale a pris un caractère planétaire et la mondialisation des problèmes a été rendue évidente ces dernières années par les graves répercussions d'enchaînements extérieurs sur l'économie du pays et les conditions d'existence de tous les Français.

Ces enchaînements ont bien montré les risques très graves que peut comporter l'interaction des facteurs politiques et économiques dans un univers caractérisé par le profond désordre des relations économiques internationales dont on pouvait se demander, en 1974, s'il ne déboucherait pas sur une crise d'une ampleur comparable à celle des années 30.

La reprise qui s'affirme permet d'écarter ces sombres perspectives. Mais les développements récents de la situation internationale ne démentent pas l'impression d'incertitude, d'inquiétude que laisse ce tableau d'ensemble.

Certes, la situation en Europe a été stabilisée dans le cadre de la politique de détente, mais les rivalités de puissance et d'idéologie subsistent et il n'est pas, à vrai dire, surprenant qu'on s'interroge ici ou là sur les répercussions des tensions qui se manifestent dans d'autres continents. L'affaire angolaise a inquiété le monde libre et aussi de nombreux pays africains. Ceux-ci se demandent si l'Afrique ne risque pas de devenir le lieu privilégié d'affrontements idéologiques. Au Maghreb, des problèmes se posent, qui pèsent sur la coopération des trois pays maghrébins amis de la France. Ceux du Moyen-Orient non seulement n'ont pas reçu de solution, mais marquent une tendance à l'aggravation. Un climat d'insécurité diffuse a, de ce fait, tendance à prévaloir. Même si aucune guerre, au sens militaire et classique du terme, n'oppose plus les Etats, la violence subsiste un peu partout, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Le drame que connaît le Liban en est le plus tragique exemple.

Il faut, à cet égard, noter que les deux super-grands, dont on a pu dénoncer en son temps la volonté de condominium, se montrent de plus en plus incapables d'empêcher le développement des situations conflictuelles régionales ou de maîtriser les foyers de crise dont l'origine est le plus souvent indépendante de la rivalité Est-Ouest, mais que l'un ou l'autre des protagonistes peut être tenté d'utiliser à ses propres fins. Cette diminution de la capacité de contrôle des superpuissances n'est pas, certes, sans aspects positifs, ce dont la France, apôtre de l'indépendance nationale et de la démocratisation de la vie internationale, ne peut que se féliciter.

Mais il faut bien dire qu'elle comporte aussi de lourdes contraintes en multipliant les risques de conflits régionaux dont les répercussions, à n'en pas douter, nous touchent et nous toucheront directement.

Dans ce monde violent, tumultueux, dangereux, la France exclut l'alignement et le repli sur soi. Elle est présente, je serais tenté de dire omniprésente. C'est son destin, c'est sa tradition, c'est sa volonté. Grande puissance par son statut, à la fois international et nucléaire, sans pour autant être au premier rang par ses moyens, elle entend jouer, et joue effectivement, sur la scène internationale un rôle digne de ses traditions, digne de son passé. Bref, la France a une politique.

Cette politique s'inspire de quelques grands principes que je veux rappeler, car ils guident notre action diplomatique et assurent à notre politique étrangère la continuité et la cohérence que certains prétendent lui dénier.

Le premier de ces principes c'est, bien sûr, l'indépendance, la liberté d'initiative et de jugement sans lesquelles il n'est pas de politique étrangère digne de ce nom. La France entend rester maîtresse de son destin. Elle entend défendre en toute indépendance les valeurs intellectuelles et morales qui fondent sa personnalité historique.

Mais, en même temps, cette volonté d'indépendance n'est bien entendu nullement exclusive du respect et du développement des solidarités où les indépendances trouvent leur plus sûr épanouissement.

Nous entendons également — cela va sans dire — que soit reconnu à tous ce droit à l'indépendance que nous revendiquons pour nous-mêmes et que chaque peuple soit à même de l'exercer hors de toute ingérence ou de toute domination étrangère.

Sur la base de ces principes, deux maîtres mots : dialogue et coopération, caractérisent les lignes de force de notre politique. Il s'agit pour nous de faire prévaloir la concertation sur l'affrontement et de progresser vers un meilleur ordre politique et économique mondial, ordre qui tienne compte des intérêts légitimes de chacun et permette, en dehors de toute ingérence ou de toute hégémonie, le libre développement des nations souveraines qui composent la communauté internationale.

Cette ligne politique est évidemment inséparable de notre attachement à la construction européenne, dont la France fut l'initiatrice dans les années d'après-guerre et dont la nécessité aujourd'hui est plus que jamais évidente. Notre volonté désintéressée de faire progresser l'Europe, d'organiser une Europe politique est fondée sur notre conviction qu'une telle Europe, fidèle à ses traditions, à ses amitiés et ouverte aux aspirations du tiers monde, peut et doit apporter une contribution essentielle au progrès des relations internationales et à la préservation de la paix.

En ouvrant, voilà dix ans, le chemin de la détente, et, il y a environ un an et demi, celui du dialogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, la France est restée fidèle à ces objectifs et a apporté une contribution essentielle à leur réalisation progressive.

C'est particulièrement sur le second point, celui des relations entre pays industrialisés et pays en développement, que l'action de la France a été imaginative et novatrice. A cet égard, il faut se reporter à la situation qui prévalait au début de l'année 1974. La menace se précisait dangereusement d'une confrontation entre les pauvres et les riches de l'univers, confrontation que certains eussent aimé voir dégénérer en une lutte de classe à l'échelon international. C'est ce risque majeur qu'a prévenu le Président de la République par sa proposition d'octobre 1974, proposition qui avait en même temps le mérite de mettre en lumière un point essentiel, à savoir la nécessité d'une claire distinction entre les dimensions Est-Ouest et Nord-Sud du débat qui agite l'univers.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant la Haute Assemblée les obstacles que nous avons rencontrés et l'action persévérante que nous avons menée pour les surmonter. Mais je ne puis me dispenser de souligner l'importance de la novation apportée dans la vie internationale par la mise en place d'une structure de dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement. Il est apparu clairement depuis un an que notre initiative avait singulièrement amélioré le climat. Il n'est pas douteux que la septième session spéciale de l'Assemblée générale et la récente conférence de Nairobi auraient pris un autre tour et auraient eu une issue toute différente si l'idée de dialogue lancée par la France n'avait pas fait son chemin dans la communauté internationale.

Enfin, la France étant aussi une puissance mondiale ouverte sur le plan économique et culturel à tous les courants d'intérêts et d'idées, comment, à cet égard, oublier qu'elle est aussi présente dans le monde grâce au rayonnement de sa langue et à l'activité des Français de l'étranger ?

Je reviendrai, au terme de mon intervention, sur cette présence après avoir mis l'accent sur les thèmes principaux de notre action diplomatique actuelle : relations Est-Ouest, Afrique, recherche d'un nouvel ordre économique mondial, construction européenne, Liban et Proche-Orient, Asie du Sud-Est et Indochine. Mon exposé ne sera donc pas exhaustif et je le compléterai en répondant aux sénateurs qui interviendront dans le débat.

Le premier devoir, le premier souci du Gouvernement est d'assurer la sécurité de la France et des Français. A cet égard, notre effort de défense et notre politique de détente constituent les deux volets indissociables de notre action. Ils expriment une même volonté : garantir notre indépendance et nos libertés ; ils visent un même objectif : maintenir la paix.

Votre Haute Assemblée ayant débattu, il y a peu de temps, notre politique de défense, je me bornerai à rappeler les trois éléments essentiels sur lesquels elle est fondée : indépendance inaliénable de notre force nucléaire, entière liberté de décision quant à l'engagement de nos moyens, appartenance et fidélité à l'Alliance atlantique.

J'ouvrirai cependant une parenthèse en regrettant que le rappel de ces données permanentes, de ces principes pourtant fort clair, ait pu donner lieu, ces temps-ci, à une fausse querelle et à des procès d'intention qui, à vrai dire, font bon marché de l'histoire et des réalités.

La France est sortie de l'organisation militaire intégrée voici dix ans pour recouvrer son indépendance de décision. Devenue une puissance nucléaire de plein exercice, non intégrable par sa nature, elle doit maintenir cette indépendance. Tout retour dans l'organisation intégrée est donc exclu.

La France a marqué simultanément, en 1966, qu'elle restait membre de l'Alliance atlantique, alliée de ses alliés. Faut-il à cet égard citer les termes de la lettre adressée alors par le général de Gaulle au président Johnson : « A moins d'événements qui viendraient à changer les données fondamentales des rapports entre l'Est et l'Ouest... » — ce n'est pas le cas — « ... la France serait plus tard résolue, tout comme aujourd'hui, à combattre au côté de ses alliés au cas où l'un d'entre eux ferait l'objet d'une agression qui n'aurait pas été provoquée ? Faut-il rappeler que cette fidélité aux engagements de la France dans l'Alliance a non seulement été affirmée, mais pratiquée par le général de Gaulle, notamment lors de la crise de Cuba, ainsi d'ailleurs que par des instructions autorisant des prises de contacts très précises entre états-majors, je pense notamment aux accords Ailleret-Lemnitz ? »

La même politique avait d'ailleurs été suivie par le président Pompidou, et c'est à mon prédécesseur que revient le mérite d'avoir rédigé, en 1973, le projet de déclaration destiné à marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'Alliance, texte qui réaffirmait clairement les liens qu'elle établit entre ses membres et dont les passages essentiels, d'une utile précision, ont été repris dans la déclaration finale d'Ottawa.

La France, au demeurant, assure depuis quatre-vingts ans sa sécurité par des alliances et les a toujours respectées. Aussi bien, la plupart de ceux qui évoquent le « retour à l'atlantisme » — terme dont je relève la singulière ambiguïté — à la seule exception peut-être du parti communiste, et encore, je n'en suis pas sûr, ne demandent-ils pas — ou ne demandent pas clairement — que nous sortions de l'Alliance atlantique pour nous réfugier dans une politique de neutralité qui serait aussi irréaliste sur le plan militaire que désastreuse sur le plan politique.

Mais fermons cette parenthèse et revenons au lien indissoluble entre la détente et la défense, sur lequel j'ai insisté à diverses reprises, et notamment au cours de la dernière réunion du conseil atlantique, à Oslo.

En cet âge nucléaire, il n'existe, bien entendu, aucune alternative à la politique de détente, au dialogue entre l'Europe de l'Est et les pays occidentaux. Aux yeux de la France, la justification de l'œuvre de longue haleine qu'elle a inspirée reste entière, et elle est décidée à la poursuivre. Après les voyages du Président de la République à Varsovie et à Moscou et mes entretiens avec M. Gromyko, j'ai eu l'occasion de le redire tout récemment à Sofia et à Bucarest.

La France n'a jamais dissimulé pour autant que la politique de détente, qui ne fait disparaître ni l'opposition des systèmes ni les rivalités de puissances, doit reposer sur l'équilibre des forces. Toute atteinte à ces équilibres, qu'il s'agisse d'un renforcement injustifié de moyens militaires ou d'un affaiblissement des alliances sans lesquelles cet équilibre ne saurait être maintenu, revient à compromettre la sécurité, donc à menacer la détente elle-même. Cette constatation comporte des conséquences assez évidentes, s'agissant du problème, souvent évoqué ces derniers temps, de la participation de responsables d'un certain parti aux responsabilités gouvernementales. J'en ai parlé devant l'Assemblée nationale et je ne crois donc pas nécessaire d'y revenir.

Les alliances, à vue humaine, restent nécessaires et c'est précisément la recherche obstinée de la détente qui doit prévenir leur durcissement en blocs, blocs soumis à la direction de la puissance dominante et vouées à dériver vers l'affrontement. C'est par le dialogue, un dialogue fondé, bien sûr, sur l'équilibre des forces, qu'il nous faut désormais contenir tout risque d'expansionnisme et assurer la sécurité des sociétés libres. Tel est le point de vue que nous avons fait prévaloir à Oslo.

Pour ce qui est de la politique de détente, le Président de la République a développé, à diverses reprises, la conception « indépendante » de la France.

Il n'est donc pas nécessaire que je m'étende sur ce point. Je noterai cependant que le débat ouvert à ce sujet ne saurait conduire ni à remettre en cause le processus engagé, ni à oublier les résultats positifs déjà acquis — je pense notamment à l'accord quadripartite sur Berlin — ni à tirer des conclusions hâtives d'une situation qui ne motive nullement l'alarme, si elle requiert vigilance et sérénité.

La France, pour sa part, continuera à insister sans impatience, mais avec persévérance pour la mise en œuvre, par la voie d'accords bilatéraux, du programme d'action d'Helsinki dont nous n'entendons privilégier aucune partie.

Sans se faire d'illusions sur la rapidité des résultats, elle s'attend à ce que les Etats signataires conforment leur comportement aux déclarations d'intention fort précises qu'ils ont signées.

La publication de ces déclarations d'intention a déjà, il faut le dire, introduit un élément nouveau dans la situation européenne, et il sera de plus en plus difficile de maintenir entre les deux moitiés de l'Europe divisée une cloison étanche aux hommes et aux idées.

C'est un fait, en tout cas, que, grâce à la politique de détente, l'Europe marquée pendant toute l'après-guerre par des tensions très vives est aujourd'hui une zone de relative stabilité.

Il n'en est pas moins vrai que la détente ne saurait survivre si elle était limitée au continent européen, si les crises évitées en Europe surgissaient ailleurs et si les foyers périphériques de tension étaient provoqués ou utilisés en vue de s'assurer des avantages unilatéraux.

Le problème a également été évoqué à Oslo, où certains songeaient à en tirer prétexte pour élargir le domaine de compétence de l'alliance Atlantique — tendance à la globalisation à laquelle je m'étais déjà opposé lors d'une précédente réunion du conseil. Certains développements récents en Afrique ayant été invoqués, j'ai marqué que les problèmes politiques de l'Afrique doivent être réglés par les Africains eux-mêmes. La bataille pour l'Afrique est celle du développement. C'est un domaine dans lequel les Occidentaux sont mieux en mesure de contribuer que d'autres. Il ne faut donc pas, ai-je souligné, « atlantiser » le problème en le posant en termes militaires, ce qui déboucherait fatalement sur ce qu'il convient d'éviter, c'est-à-dire la confrontation des superpuissances en Afrique.

Je me plais d'ailleurs à constater que ce point de vue assez nouveau dans cette enceinte a finalement reçu une approbation assez générale.

M. Jacques Henriot. Très bien !

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. C'est parce qu'elle reste sereine et vigilante que la France peut poursuivre des relations stables avec l'Union soviétique et les Etats-Unis.

La coopération franco-soviétique, d'abord. Elle reste une composante essentielle de notre politique. La visite qu'a effectuée à Paris au mois d'avril dernier M. Gromyko nous a permis de le constater une fois de plus. La commémoration prochaine du dixième anniversaire de la coopération franco-soviétique le confirmera. Ce dialogue répond à un principe permanent de la politique d'indépendance de la France, et sa continuité constitue un gage de paix pour l'Europe tout entière.

J'ajoute d'ailleurs qu'un même esprit d'ouverture et de dialogue anime nos relations avec tous les pays de l'Est. Je n'en veux pour preuve que la présence actuelle à Paris du Premier ministre hongrois, les visites effectuées en janvier et en avril à

Paris par le ministre des affaires étrangères, puis par le Premier ministre de Pologne, enfin, les voyages que j'ai effectués récemment en Bulgarie et en Roumanie.

Quant à nos relations avec les Etats-Unis, elles sont ce qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire fondées à la fois sur l'amitié et sur l'égalité. Excluant aussi bien le soupçon systématique que la complaisance, le dialogue franco-américain se nourrit de la solidarité qui découle naturellement d'un attachement commun aux valeurs démocratiques sans pour autant qu'il puisse être porté atteinte à notre nécessaire liberté d'appréciation et de décision.

S'il a pu être mis un terme aux vaines querelles transatlantiques de naguère, c'est bien parce que nos partenaires ont compris et admis notre volonté de préserver l'originalité de nos positions, qu'il s'agisse de notre place dans l'alliance ou de nos conceptions dans le domaine économique international. La visite que vient d'effectuer M. le Président de la République aux Etats-Unis vient d'en apporter un nouveau et éclatant témoignage.

J'en viens à l'Afrique qui, après une longue période de calme, est entrée dans l'ère des difficultés. Le continent africain est profondément troublé. Son économie, déjà fragile, a subi de plein fouet les effets de la crise énergétique. Dans cette situation difficile qui ne pourra qu'être aggravée par toute tendance à traiter les problèmes en termes de confrontation est-ouest, l'action du Gouvernement s'inspire de trois principes : exclure et condamner toute ingérence extérieure, de telle sorte que les Africains puissent eux-mêmes régler leurs propres problèmes ; maintenir et développer avec les Etats africains parlant notre langue ce réseau privilégié d'amitié et d'intérêt qu'ont tissé une décolonisation réussie et un effort de coopération important et continu ; accentuer sur ce continent, moins doté en ressources que d'autres, l'aide au développement.

Je ne ferai qu'une brève allusion à l'avènement de l'indépendance des Etats issus des colonies portugaises. Avec trois d'entre eux : la Guinée Bissau, le Cap Vert, Sao Tomé et Principe, nous avons déjà noué des liens de coopération. Nous venons d'envoyer un ambassadeur au Mozambique. Nous sommes prêts à établir des relations diplomatiques avec l'Angola.

Fidèle lui-même au principe de l'autodétermination en Afrique comme partout ailleurs dans le monde, le Gouvernement a décidé d'appeler à nouveau, puisque tel paraît être son souhait, la population du territoire français des Afars et des Issas à se prononcer de manière démocratique sur son avenir. Tout laisse à penser que la solution de l'indépendance sera choisie. Lorsque ce nouvel Etat aura vu le jour, nous lui offrirons, s'il le désire, notre aide et notre coopération, ne voulant nullement nous assurer, par ce biais, le maintien d'avantages égoïstes. Au contraire, nous sommes décidés à ne pas trahir la confiance qui nous a été témoignée et à apporter la contribution qui pourrait être souhaitée en vue de la préservation de l'indépendance de ce nouvel Etat.

Il est essentiel en tout cas — et ce à quoi nous nous sommes employés par une préparation diplomatique active, notamment mon secrétaire d'Etat M. Jean François-Poncet — que l'Organisation de l'unité africaine et les Etats voisins du territoire français des Afars et des Issas prennent conscience des responsabilités qu'ils ont à assumer et du rôle qu'ils ont à jouer. Nous espérons beaucoup en leur franche collaboration. Il y va, au-delà de l'intérêt même du territoire français des Afars et des Issas, de celui de l'Afrique tout entière.

Tous les regards se tournent aujourd'hui vers l'Afrique australe, où de sérieux problèmes restent à résoudre et où subsistent des tensions dont les conséquences ne peuvent être sous-estimées.

Il est indispensable, tout d'abord, qu'en Namibie des élections libres soient organisées. L'Afrique du Sud doit mettre fin à son occupation. Elle doit permettre à ce territoire d'accéder le plus rapidement possible à l'indépendance. Elle doit aussi mettre fin sans tarder à l'odieuse régime d'Apartheid. Faut de prendre à temps les mesures qui s'imposent, la République sud-africaine se trouvera de plus en plus isolée au sein de la Communauté internationale.

Je ferai une remarque au passage en raison des commentaires qu'a suscités le contrat signé entre la firme sud-africaine Escom et le consortium français dirigé par Framatome. Ce contrat est le résultat d'un appel d'offres international et la France l'a

emporté devant une très vive concurrence. Le résultat démontre les capacités techniques et commerciales de notre industrie. Nous devons nous en féliciter. Il s'agit là d'une centrale à eau légère pressurisée et à uranium légèrement enrichi. Elle ne constitue donc pas un équipement sensible du point de vue de la non-prolifération et je voudrais, à cet égard, m'élever contre des affirmations, où la mauvaise foi le dispute à l'ignorance, d'après lesquelles, par la signature de ce contrat, dont la mise en œuvre reste subordonnée à la conclusion des accords prévoyant les garanties internationalement requises, nous aiderions l'Afrique du Sud à se doter de l'arme nucléaire. Est-il besoin de souligner à nouveau que le Gouvernement français est profondément hostile à un pareil développement ?

En Rhodésie, des transformations doivent aussi être opérées. L'avènement d'un régime fondé sur le gouvernement de la majorité y est, à juste titre, réclamé. C'est pourquoi, d'ailleurs, le représentant de la France a récemment voté, au conseil de sécurité, en faveur du projet de résolution élargissant les sanctions contre ce pays.

Les combats politiques doivent céder la place à une bataille pacifique, celle du développement économique. La France, directement et à travers la Communauté européenne, participe déjà à ce combat pour le progrès social et humain grâce à une politique d'aide et de coopération active et, bien souvent, exemplaire. Elle entend poursuivre cette politique et l'adapter toujours davantage aux transformations internes des Etats qui en bénéficient.

Dans cet esprit, le Gouvernement a décidé d'apporter la moitié des capitaux nécessaires au fonds de solidarité dont la création a été annoncée l'an dernier, lors de la conférence franco-africaine de Bangui, et de contribuer au fonds africain de développement.

D'autre part, dans son discours de clôture de la conférence franco-africaine de Paris des 10 et 11 mai derniers, conférence dont je tiens à souligner l'exceptionnelle importance, le Président de la République a proposé la création d'un fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique, qui serait doté de ressources par les Etats industrialisés ayant des liens historiques avec ce continent ainsi que par les Etats-Unis d'Amérique, fonds dont la vocation serait notamment de favoriser le désenclavement de certains Etats, la lutte contre la sécheresse et la mise en valeur agricole et minière. Des conversations sont en cours avec les pays intéressés pour définir le montant de ce fonds et ses modalités d'action.

L'évocation des problèmes africains me conduit tout naturellement à parler du problème qui est le meilleur exemple de la nouvelle dimension nord-sud de la vie internationale : je veux parler des relations entre pays industrialisés et pays en développement. J'ai déjà souligné le rôle essentiel que la France, conformément à sa tradition, a joué et continue à jouer sur ce plan.

La conférence de Paris, réunissant un petit nombre de pays, mais de pays représentatifs, est une idée française. Depuis le début de l'année, les commissions consacrées respectivement à l'énergie, aux matières premières, au développement et aux problèmes financiers se sont réunies à quatre reprises. Plus que le détail de leurs travaux, je retiendrai l'esprit qui les anime : celui d'un échange ouvert, sur la base de documents précis, échange serré qui permet un accord dans la clarté, mais aussi aux hommes de se connaître et de s'apprécier.

C'est en ce sens que ces premiers mois de dialogue apparaissent prometteurs et ont pu contribuer au succès de la conférence de Nairobi. L'action de la France au cours de cette conférence a semblé en effet complémentaire du lancement du dialogue.

Le bilan de cette conférence peut, somme toute, être jugé satisfaisant. Pour la première fois, l'ensemble de la communauté internationale a trouvé un terrain d'entente sur deux points capitaux, au centre du débat actuel sur le nouvel ordre économique mondial : l'organisation des marchés de produits de base et l'endettement des pays en voie de développement.

Sur ces deux points, la volonté de coopération entre les participants l'a emporté sur l'esprit de confrontation.

Un calendrier a été prévu, des procédures précises de négociations ont été fixées.

Ce résultat nous donne, à nous Français, un double motif de satisfaction : d'abord, parce que nous n'avons cessé, depuis des années, de préconiser une organisation des marchés de pro-

duits de base ; ensuite, parce que l'heureuse issue de la conférence des Nations unies pour la coopération et le développement, la C. N. U. C. E. D., est, en partie au moins, due au rôle actif et conciliateur que notre délégation a su jouer à Nairobi

Je songe, à cet égard, à la fois aux propositions faites par M. Fourcade au début de la conférence et à l'action menée par M. Jean François-Poncet à la tête de notre délégation, lors des séances finales.

Indiscutablement, sur les deux grandes questions des matières premières et de l'endettement, la IV^e C. N. U. C. E. D. a facilité la poursuite du dialogue nord-sud, qui peut maintenant, dans l'enceinte qui lui est propre, approfondir les sujets examinés dans la direction indiquée par les résolutions de Nairobi.

La C. N. U. C. E. D. a mis en valeur la volonté des pays industriels et des pays en voie de développement de commencer immédiatement l'édification du nouvel ordre économique mondial. Elle a arrêté pour cela des procédures. Mais, dans presque tous les cas, le contenu des mesures à prendre reste à définir.

Le rôle du dialogue sera de faire, dans ce domaine, des propositions concrètes et je suis certain que l'esprit de coopération, qui a marqué les premières sessions de cet organisme, lui permettra de remplir son mandat.

Dans un univers en mutation, l'Europe donne, elle aussi, l'impression de traverser une difficile et incertaine phase de transition.

Chez ceux que rassurait jadis le *credo* simple d'une construction européenne alors limitée à six Etats et destinée à passer progressivement de l'intégration économique à la fédération politique, les années récentes ont pu faire naître quelque perplexité que l'on peut comprendre.

Mais les sceptiques et les anxieux oublient que, depuis 1969, la Communauté européenne s'est trouvée soumise simultanément au choc de deux événements majeurs : la crise de l'économie mondiale et l'adhésion de trois nouveaux Etats.

Non certes que l'adhésion de nouveaux membres soit à considérer comme un développement fâcheux, bien au contraire, mais force est de constater que la Communauté a pris, de ce fait, une dimension nouvelle et que cela ne facilite pas son approfondissement.

Tout cela cependant n'eût point suffi — j'en suis persuadé — à compromettre le développement de la construction européenne. Les atouts indéniables que l'adhésion britannique, irlandaise et danoise ajoutait à la main de la Communauté auraient déjà pu être exploités si la désarticulation progressive de l'ordre économique et monétaire mondial n'avait jeté dans la tourmente les pays européens.

En effet, 1974 fut l'année sombre, lourde des menaces qu'ajoutait à la récession occidentale la conjonction du drame politique du Proche-Orient et de la hausse des prix du pétrole.

Croire que, dans de telles conditions, la construction européenne pouvait progresser vite et sans à-coup eût relevé de la puérité.

Aussi bien doit-on admirer, au contraire, que la Communauté ait résisté à la tempête et même qu'au lieu de mettre à la cape pour fuir sous les rafales elle ait été capable de tirer quelques bords de bonne longueur vers l'organisation politique de l'Europe.

C'est à l'initiative de la France, une fois de plus, qu'elle le fit. Les propositions que nous présentâmes à nos partenaires en septembre 1974 furent pratiquement adoptées telles quelles deux mois plus tard, lors du sommet de Paris. Elles sont actuellement en application.

Il s'agissait, je le rappelle, pour nos neuf pays, confrontés avec des difficultés qui sont globales, de se mettre en mesure d'y apporter ensemble des réponses également globales et cohérentes. Il fallait, pour cela, que se réunissent régulièrement ceux-là mêmes qui, au niveau des exécutifs nationaux, assument la responsabilité suprême. D'où le conseil européen, réunion périodique des chefs de gouvernement, assistés de leur ministre des affaires étrangères.

Ainsi se trouvait assurée la convergence, entre les mains des responsables de dernier ressort, des activités relevant des traités communautaires comme de celles relevant de la coopération intergouvernementale.

Dans ce creuset s'élabore peu à peu l'union européenne, pétrie, c'est notre souhait, c'est notre volonté, de pragmatisme autant que d'ambition.

M. Pierre Giraud. Comme à Luxembourg !

M. Jean Sauvagnargues, *ministre des affaires étrangères.* Oublieux des décisions importantes prises en cette formation depuis dix-huit mois — terme mis à la renégociation britannique, création du fonds régional, définition des modalités de participation de la Communauté au dialogue nord-sud, fixation d'une date pour l'élection au suffrage direct de l'assemblée parlementaire européenne — bien des Cassandre, et M. Giraud en est le dernier exemple, ont vu, dans l'impossibilité où le conseil s'est trouvé, en avril, de fixer le nombre et la répartition des sièges de la future assemblée, un échec mettant en cause l'existence même de ce conseil européen. Laissez-moi gager que cette erreur pourrait bientôt devenir éclatante.

Il progresse sans doute difficilement mais le progrès est tout de même perceptible.

M. Auguste Pinton. Ah !

M. Jean Sauvagnargues. C'est, bien sûr, dans l'affirmation extérieure de la Communauté européenne qu'il est le plus net. Ce développement progressif de la coopération en matière de politique étrangère et le rapprochement qui s'opère sous l'égide du conseil européen entre elle et les activités de la Communauté rendent la présence et l'action de l'Europe de plus en plus effectives dans le monde. (*Murmures à gauche.*)

La convention de Lomé, les accords récemment signés avec les pays du Maghreb, les négociations entreprises avec ceux du Machrek, la conclusion d'un accord avec Israël, les progrès lents mais certains du dialogue euro-arabe, la présence et le rôle de la Communauté dans le dialogue Nord-Sud sont autant d'exemples d'une activité intense et vous reconnaîtrez avec moi, mesdames, messieurs, que cette liste est quand même assez impressionnante.

Plus encore que le contenu de cette activité dont l'importance n'a pas besoin d'être soulignée, je voudrais relever l'extraordinaire flexibilité des méthodes employées par l'Europe pour s'exprimer et agir. Des négociations commerciales multilatérales du G. A. T. T., où la commission traite au nom de la Communauté, jusqu'à la concertation non contraignante pratiquée, par exemple, entre les représentants des Neuf aux Nations unies, une gamme variée de procédures est utilisée, mais elles le sont dans le même sens.

Cette souplesse d'action, qui s'adapte parfaitement aux problèmes à traiter et aux enceintes où ils se discutent, me paraît illustrer l'état d'esprit qui préside aujourd'hui au développement de la construction européenne : renoncer aux querelles théologiques qui ont si souvent servi d'alibi à l'immobilisme pour chercher, partout et toujours, à favoriser l'action commune.

Il reste que l'affirmation extérieure de la Communauté doit s'appuyer sur une cohésion interne solidement assurée. La situation à cet égard, avouons-le, n'est pas aussi satisfaisante qu'on pourrait le souhaiter !

C'est, en effet, sur les politiques communes destinées à structurer et à gérer l'espace économique européen que portent à plein les conséquences de l'élargissement et celles de la crise mondiale. C'est donc en ces domaines qu'il convient d'aller le plus résolument de l'avant.

Si les débuts de la marche vers l'union économique et monétaire ont été entravés, raison de plus pour réaffirmer notre attachement à l'objectif. Si la politique énergétique commune n'a pu être encore vraiment établie, il y a eu le mouvement de nos huit partenaires vers l'agence de l'énergie. Raison de plus pour s'acharner à trouver la voie d'un nécessaire compromis et d'une politique européenne de l'énergie.

Que serait en effet une Europe qui, dans un domaine vital pour son indépendance et sa prospérité, serait incapable de se rassembler ?

De même, reste-t-il mille initiatives et mille décisions à prendre pour que le Marché commun économique devienne pleinement une réalité, et bien plus encore pour qu'il devienne une commu-

nauté, préoccupée de croissance, mais tout autant de justice sociale et de généreuse ouverture aux préoccupations du tiers monde.

De cette lente, mais tenace maturation, l'Europe se donne les moyens : le conseil européen, tout d'abord, dont les compétences sont par définition sans autres limites que celles qu'il se fixe, mais aussi l'ensemble communautaire, qui n'a, évidemment, pas atteint les bornes de son développement possible.

L'important, à cet égard, est que le rythme et le sens de l'évolution des institutions correspondent aux nécessités ressenties en commun par les peuples. Toute précipitation serait, tôt ou tard, source de désillusions, de blocages et, par conséquent, de reculs.

C'est ainsi que vouloir, comme certains en sont tentés, profiter du passage à l'élection directe pour augmenter les pouvoirs de l'Assemblée européenne ne nous paraît pas une idée sage.

Il faut rester dans le cadre du traité de Rome, et c'est à partir de là qu'il nous faut, semble-t-il, traiter le problème de la répartition des sièges, problème vers la solution duquel nous venons de franchir quelques pas à Luxembourg.

M. Tindemans, Premier ministre de Belgique, a déposé, au début de l'année, son rapport. Les ministres des affaires étrangères ont été chargés d'en préparer la discussion par le conseil européen. Ils s'y emploient activement, avec, assez unanimement, le souci de s'attacher à faire l'Europe du possible plutôt que de chercher à définir l'Europe du souhaitable.

Et si, pour notre part, nous ne saurions souscrire à telle ou telle des suggestions de M. Tindemans — notamment à celles qui introduiraient une sorte de régime d'assemblée au niveau européen — nous retenons avec satisfaction de ce rapport sa volonté affirmée de pragmatisme concret. Nul doute que beaucoup des idées avancées par le Premier ministre de Belgique, en particulier tout le chapitre sur l'Europe des citoyens, seront retenues.

Ainsi va l'Europe, à pas peut-être comptés, mais sûrement. Ceux qui ont parcouru le monde et pratiqué les grandes organisations internationales savent qu'aux yeux d'autrui l'Europe existe bel et bien.

L'attrait qu'elle exerce sur les pays voisins en est une preuve évidente. La Grèce, tout d'abord, avec laquelle des négociations d'adhésion pourront, je l'espère, s'engager très prochainement. Ces négociations seront loin d'être simples, notamment dans le domaine agricole, mais il faudra les mener à leur terme sans délai inutile, tant il est important pour la Communauté que s'arrime solidement à elle un pays stratégiquement et politiquement important, auquel nous devons, de surcroît, une si large part de notre culture.

De même, observons-nous avec sympathie l'évolution de l'Espagne à la fois vers l'Europe et vers la démocratie. (*Murmures à gauche.*)

Le temps dont je dispose ne me permet pas de traiter avec l'ampleur suffisante de la situation en Méditerranée, région dont la stabilité, il est à peine besoin de le rappeler, présente un intérêt vital pour la France et pour l'Europe. Je me borne à une simple mention de l'action discrète et persévérante que nous menons depuis des mois en vue de favoriser une solution du problème chypriote.

Mais c'est évidemment le sort tragique du Liban et de son peuple qui est au premier plan des préoccupations du Gouvernement. Il n'a d'ailleurs guère cessé d'y être depuis que la France, en juillet 1975, a appelé l'attention du monde — et elle a été la première à le faire — sur la gravité de la crise libanaise et la nécessité d'y mettre fin.

Sans revenir sur les efforts que nous avons déployés depuis cette date — contacts diplomatiques continus, missions de M. Couve de Murville et de M. Gorse — je voudrais souligner que l'action de la France répond à un seul souci et n'a qu'un seul objectif : préserver l'unité, l'intégrité et la souveraineté de cet Etat ami, auquel, pour bien des motifs, nous nous sentons profondément liés et dont l'existence, dans la paix retrouvée entre ses communautés, constitue un élément essentiel pour l'équilibre de l'ensemble de la région.

La France n'a, au Liban, qu'un seul intérêt : celui du Liban lui-même, et toutes les tendances libanaises, on vient de le voir,

en dépit des efforts qui ont été tentés pour travestir la position de la France, sont maintenant unanimes à reconnaître le désintéressement de l'aide que nous nous sommes déclarés disposés à apporter au rétablissement de la paix.

L'offre que j'ai formulée, le 6 mai, devant l'Assemblée nationale, répondait à une conviction et à une donnée de fait.

Une conviction : le drame libanais ne peut prendre fin que par une solution politique qui ne peut être dégagée que par les Libanais eux-mêmes, en dehors de toute intervention extérieure, qu'elle soit militaire ou politique.

Une donnée de fait : le processus politique, heureusement amorcé par la désignation du président Sarkis, ne pourra se poursuivre que si des dispositions sont prises en vue de consolider le cessez-le-feu.

La disponibilité que nous avons manifestée concernant une contribution temporaire et limitée, mais concrète, à l'établissement des conditions mêmes de la poursuite du processus politique, a placé les uns et les autres devant leurs responsabilités et a eu, sans aucun doute, un effet positif. De même, si les parties libanaises concernées le souhaitent, elles sont assurées de trouver auprès du Gouvernement français les facilités nécessaires à l'organisation d'une table ronde destinée à définir les bases d'une réconciliation nationale.

Il est vrai que, depuis une semaine, la situation sur le terrain s'est beaucoup transformée du fait de l'intervention militaire syrienne. Celle-ci a amené les pays de la ligue arabe à se réunir au Caire et à évoquer la question dans les termes mêmes que je viens d'énoncer.

En fait, un difficile problème interarabe paraît se poser et il n'est pas aisé, à l'heure actuelle, d'avoir une vue claire de ce qui se passe tant sur le plan militaire que sur le plan politique.

Une seule chose est sûre : il y a de plus en plus de victimes parmi les populations civiles ; ce malheureux pays est chaque jour plus meurtri ; tous les Etats concernés devraient enfin comprendre qu'il faut d'abord songer au salut du Liban et que cela serait, finalement, dans l'intérêt de tous.

L'affaire libanaise sera, bien entendu, au centre des entretiens que nous aurons, à Paris, dans deux jours, avec les autorités syriennes, lors de la visite du président Assad.

Une des conséquences de la crise libanaise a été de geler les efforts de paix visant à un règlement du conflit israélo-arabe.

Le Gouvernement syrien n'ayant pas posé de conditions politiques au renouvellement du mandat de la force des Nations unies, celui-ci a pu être voté. Nous nous félicitons de cette décision, mais il n'en demeure pas moins que les problèmes de fond restent posés.

Il est clair que la crise libanaise ne rapproche pas les perspectives de négociation sur le Proche-Orient. Mais la France reste disposée, pour sa part, à apporter sa contribution tant à l'élaboration d'un règlement de paix qu'à la mise en œuvre des garanties indispensables. Elle souhaite que les conditions d'une négociation d'ensemble au Proche-Orient se trouvent bientôt réunies afin que s'y instaure enfin une paix juste et durable. J'ai déjà exposé, à maintes reprises, au Sénat quelles sont, à nos yeux, ces conditions et je ne crois donc pas nécessaire d'y revenir aujourd'hui.

La France a, en outre, dans tous les continents, des positions, des intérêts qu'il ne saurait être question de négliger et que nous nous attachons, au contraire, à développer par le renforcement de notre action économique et culturelle sur des points d'application judicieusement choisis qu'il ne m'est pas possible de traiter dans leur ensemble. Je me bornerai donc à évoquer l'Asie du Sud-Est et l'Indochine, où la fin des combats a créé une situation nouvelle à laquelle nous devons adapter notre action.

La paix revenue n'a pas effacé tous les problèmes dans la région. L'Asie du Sud-Est demeure encore profondément divisée. Nous croyons cependant qu'elle peut et doit devenir une zone de neutralité et de prospérité.

Notre disponibilité à apporter la contribution de notre coopération économique, culturelle et technique s'adresse, bien entendu, en priorité — et pour autant qu'ils le souhaitent — aux pays de l'ancienne Indochine, si longtemps liés à nous.

C'est pour cette raison que, dès le mois de novembre 1975, nous avons entamé avec le Vietnam des conversations en ce sens. M. de Courcelles s'est rendu à Hanoi, il y a été reçu et a fixé avec ses interlocuteurs les grandes lignes d'un processus graduel et symétrique de normalisation de nos relations et de rapprochement de nos pays.

Ce n'était pas là une entreprise facile, car nous avions à organiser le repli d'une fraction importante d'une colonie nombreuse au Sud Vietnam, posant des problèmes de tous ordres fort complexes. A ce jour, plus de huit mille de nos compatriotes ont été rapatriés. Trois mille restent encore à Saigon et nous maintenons un dispositif qui permet leur départ progressif. En outre, nous avons demandé et obtenu que soient réglés un certain nombre de problèmes touchant à leur situation matérielle — déménagements, transferts des comptes ; ce dernier problème sera probablement très prochainement résolu.

Qu'il me soit permis d'évoquer ici l'action efficace et chaleureuse de votre collègue M. d'Ornano, attentif à toutes les détresses humaines. (*Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Nous avons, depuis un an, maintenu à Saigon, dans des conditions difficiles, les fonctionnaires nécessaires pour répondre aux besoins de la colonie française. Un consulat général très actif fonctionne, et je crois pouvoir dire que son rôle a été et continue d'être fort précieux pour nos compatriotes. En ce qui concerne les entreprises françaises présentes au Sud Vietnam, nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons de hâter la définition des conditions nouvelles de leur activité ou de leur rachat.

Je veux espérer que nos relations avec le Vietnam réunifié ne se limiteront pas au règlement de ces problèmes. Il y a l'avenir et la contribution que nous pouvons apporter au développement de ce pays qui est appelé à jouer un grand rôle dans cette partie du monde. Nous avons eu, dans cette perspective, des discussions encourageantes dans le domaine de la coopération culturelle et technique. Il s'agit aussi des problèmes de financement, particulièrement aigus pour une économie qui sort à peine de la guerre. Nous nous sommes, à cet égard, montrés ouverts et avons, l'an dernier, signé avec Hanoi un protocole financier. Nous sommes, en ce moment, en train de négocier sur la question des anciens protocoles signés avec Saigon, dont d'importants reliquats inutilisés pourraient contribuer utilement à la relance de l'économie du Sud.

Grâce à ces concours, plusieurs de nos grandes entreprises ont pu ouvrir des discussions approfondies avec les administrations vietnamiennes en vue de leur fournir des installations industrielles. J'ajouterai, enfin, que nos compagnies pétrolières ont pris contact avec le Vietnam pour examiner les possibilités d'une association à l'effort de recherches et d'exploitations pétrolières.

Au Laos, nous avons proposé au gouvernement de Vientiane de tenir des conversations afin d'organiser sur de nouvelles bases notre coopération, tout en réglant les problèmes qui ont pu surgir lors du changement de régime.

Sur le Cambodge, je ne pourrai, hélas, qu'être bref. Les nouveaux responsables de ce pays se sont repliés sur eux-mêmes et poursuivent avec une singulière et choquante brutalité les plans mis au point pendant une trop longue guerre. Notre émotion devant les souffrances du peuple cambodgien est à la mesure de l'affection que nous lui portons et que nous continuons de lui porter.

Je voudrais conclure ce tour d'horizon en évoquant un problème qui, au cours des derniers mois, a particulièrement retenu l'attention du Gouvernement : celui des Français à l'étranger.

Les données de ce problème sont en train de changer profondément. Pour simplifier, disons que, jusqu'à ces dernières années, la présence française à l'étranger était, pour l'essentiel, concentrée dans des territoires autrefois placés sous la souveraineté française et généralement fondée sur des entreprises familiales dans l'agriculture, le commerce et la petite industrie, alors qu'aujourd'hui, et de plus en plus, elle accompagne le développement de nos efforts de coopération et de nos relations économiques et nous permet d'exporter, en les exploitant sur place, nos techniques les plus avancées.

Ces « nouveaux Français de l'étranger » — qui sont le plus souvent des cadres, des professeurs, des techniciens — ont natu-

rellement des exigences différentes de celles de leurs devanciers : ne séjournent à l'étranger que peu d'années, ils veulent bénéficier, sur le plan social, fiscal et civique, d'un statut aussi proche que possible de celui dont ils disposaient en France. Généralement jeunes, ils mettent au premier plan de leurs préoccupations l'éducation de leurs enfants.

Pour définir plus précisément ces besoins nouveaux, le Gouvernement a créé, sous la présidence de M. Bettencourt, le « groupe de travail sur les conditions de vie des Français à l'étranger » dont les conclusions seront examinées à l'occasion du conseil des ministres de la semaine prochaine. Sans préjuger les décisions qui seront prises, je tiens à souligner d'ores et déjà la qualité, le réalisme et la précision des travaux accomplis par ce groupe de travail qui, je le rappelle, comprenait les six sénateurs représentant les Français établis hors de France, deux d'entre eux, MM. Louis Gros et Jacques Habert, présidant chacun une commission. Sous leur impulsion, des projets de lois ont été élaborés, des propositions chiffrées établies, des suggestions utiles avancées ; c'est un vaste chantier qu'ils ont ouvert au Gouvernement et nous sommes résolus à continuer à y travailler avec eux.

Dans le même temps, M. le président Louis Gros était nommé parlementaire en mission auprès de moi et je le chargeais d'établir, en liaison avec ce groupe de travail, « un projet de programme d'action du ministère des affaires étrangères en faveur des Français de l'étranger ».

Cette mission vient de se terminer. D'ores et déjà, je remercie le sénateur Gros, et j'espère pouvoir, en particulier dans le cadre de la réorganisation des services du département qui va être entreprise, tirer parti de sa grande expérience et de sa sagacité pour améliorer l'outil administratif que nous mettons au service de nos compatriotes du monde entier. *(Applaudissements à droite, au centre et sur les travées de l'U.C.D.P.)*

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai brossé à grands traits, en me concentrant sur quelques thèmes essentiels, les orientations et le bilan de notre action extérieure depuis un an. Je me suis efforcé de mettre en lumière que toutes les démarches, toutes les initiatives de la France répondent à une vision globale de la nécessaire progression vers un ordre politique et économique mondial plus équitable et plus équilibré. Ceux qui prétendent juger d'une politique en termes de succès ou d'échec oublient l'immensité de la tâche et les difficultés sans cesse renaissantes à surmonter. Ils oublient que l'essentiel est de mettre la communauté internationale sur la bonne voie. Ils oublient qu'en des tournants décisifs, c'est ce que la France a réussi à faire.

Seule la passion partisane peut méconnaître la clarté, la fermeté, la cohérence de notre politique étrangère dont la contribution positive est reconnue au-delà de nos frontières, et qui, conformément à notre plus noble tradition, identifie les intérêts de la France à ceux de la communauté internationale et de la paix. *(Applaudissements à droite, au centre, sur les travées de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. Acte est donné de cette déclaration du Gouvernement, qui sera imprimée et distribuée.

Je rappelle que le débat est organisé conformément à l'article 39 du règlement.

La parole est à M. André Colin.

M. André Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous devons, je pense, remercier M. le ministre des affaires étrangères de sa déclaration et, quel que soit le jugement que nous portons sur elle, nous féliciter d'avoir l'occasion d'engager un débat sur la politique étrangère de notre pays.

Je suis heureux, personnellement, de saluer à cette occasion la présence, près du ministre, de son secrétaire d'Etat M. Jean François-Poncet.

Allant plus loin que le ministre dans son vocabulaire sur le jugement à porter sur le monde, je dirai, sans cependant hausser la voix, que nous vivons dans un monde dur et dangereux.

La démonstration la plus bouleversante nous en est faite par les événements qui se déroulent au Liban et dont M. le ministre vient de parler, le Liban, ami de la France et qui, jusque dans

ses structures, portait témoignage de la concorde entre des communautés différentes. La guerre a accumulé les morts et les ruines là où il y avait amitié et prospérité. Bien entendu, on est stupéfait et bouleversé devant cette affreuse bataille. On est inquiet devant ses prolongements. On est soucieux de ses répercussions sur l'ensemble du Proche-Orient. Mais ne sommes-nous pas tous stupéfaits du silence de la communauté internationale, de la démonstration une nouvelle fois faite de l'inexistence politique de l'Europe ? Seule la France qui avait des responsabilités particulières a semblé vouloir exercer une mission conforme à sa responsabilité. Elle a pris une initiative — je ne donnerai pas les détails puisqu'ils viennent d'être indiqués par M. le ministre — dont le seul objet était de tenter d'apporter une garantie au maintien du cessez-le-feu, lequel, par conséquent, avait pour résultat aussi de tenter de sauvegarder l'unité, l'intégrité, la souveraineté du Liban.

Je ne cache pas que j'ai été profondément surpris, non des contestations survenues à l'extérieur, mais des oppositions survenues même dans notre pays qui à la fois reprochaient à la France de ne pas exercer sa responsabilité et qui, au moment où elle prenait une initiative uniquement chargée de volonté pacifique, en organisaient la contestation. Pour que les choses soient claires, je tiens à rendre hommage à l'initiative prise par la France. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R., à droite et sur quelques travées de la gauche démocratique.)*

Ce monde est dangereux. On frémit quand on prend connaissance des récits de répressions ou d'exterminations survenues au Cambodge, du fait de ceux qu'on appelle les Khmers rouges. Je suis obligé de vous dire, monsieur le ministre, qu'il plane, hélas, sur ces atrocités une étrange consigne officielle de silence. *(Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R., de la gauche démocratique, et à droite.)*

Pourquoi la France ? Pourquoi tel ou tel autre Etat démocratique n'a-t-il pas pris l'initiative de saisir la tribune des Nations unies, ne serait-ce que pour alerter l'opinion internationale ? J'espère qu'il ne s'agit pas là d'une tentative d'appliquer jusqu'en Asie la philosophie dite d'Helsinki relative à la non-ingérence dans les affaires d'autrui, car nous n'avons pas vu récemment d'application de cette philosophie en Afrique. Nous n'avons pas vu sa mise en œuvre en Angola. Encore une autre guerre, et celle-là appelée « guerre de libération », dans laquelle le concours militaire de la Russie eut un caractère décisif dans le cadre sans doute de ce qu'on appelle la détente.

Nous vivons aussi dans un monde qui, outre son caractère dangereux, retentit par ses tendances et par son évolution sur notre économie, sur le travail, sur l'emploi, sur ce qu'on appelle souvent un peu trop rapidement l'indépendance nationale. Ce n'est pas moindrement diminuer notre pays. C'est peut-être, au contraire, tenter d'exalter ce que doit être sa mission que de dire que notre pays est vulnérable. Il est vulnérable d'abord du point de vue de sa sécurité, c'est-à-dire du point de vue de sa défense. Nous en avons largement débattu ici il y a huit jours. Je suis monté moi-même à la tribune, et je ne vais pas m'étendre à nouveau sur ce point.

Cependant, monsieur le ministre, comme j'ai déclaré, parlant de la défense, que notre sécurité dépendait à la fois de moyens proprement militaires et de choix politiques, c'est-à-dire des alliances et des solidarités qu'ils impliquent, disons que notre politique étrangère est fondamentale pour la garantie de notre sécurité et que nous devons poursuivre dans le même temps un effort militaire.

Cet effort est décisif dans le cadre de ce qu'on appelle — j'y ai fait référence il y a un instant — la politique de détente. Il n'est pas de mon intention — et encore moins de ma prétention — de mettre en cause la politique de détente, à propos de laquelle vous avez dit à l'Assemblée nationale qu'il n'y avait pas d'alternative. Mais j'aime les choses claires et j'aime bien savoir ce que recouvrent les vocabulaires.

Alors, ce que recouvre le vocabulaire de détente du côté de l'Union des républiques socialistes soviétiques, c'est l'augmentation considérable de la puissance militaire et l'accroissement de l'effort imposé au peuple russe pour ses dépenses militaires. C'est cela la détente. On comprend alors que l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, qui se réunit ces jours mêmes sur l'autre rive de la Seine, propose à ses membres d'affirmer « qu'une réelle détente entre l'Est et l'Ouest n'est réalisable que moyennant une réduction substantielle, mutuelle, équilibrée et contrôlée des armements ».

Tel n'est pas le cas. Le mot détente — il suffit de s'entendre là-dessus — signifie un effort militaire continu. C'est dans le même esprit que quelques collègues et moi-même, monsieur le ministre, aimerions que vous soyez peut-être plus précis que vous ne l'avez été dans votre déclaration sur les suites données aux manifestations d'intention de la conférence d'Helsinki, qui, certes, sont appréciables et qui ont soulevé d'immenses espoirs, mais qui risqueraient d'entraîner de très profondes déceptions, en ce qui concerne notamment le mouvement des idées et la liberté des personnes, si les choses continuaient d'aller comme, à mes yeux, elles le font.

Vulnérable du point de vue de sa sécurité, la France l'est aussi du point de vue de son économie, et ses voisins sont dans la même situation qu'elle. On l'a vu de manière brutale lorsqu'en 1973, nous fûmes affrontés aux problèmes résultant de l'embargo des produits pétroliers ou de la hausse massive et brutale des prix du pétrole. Mais cela est vrai en tout domaine, notre travail, notre industrie, les emplois dépendant des matières premières que nous sommes amenés à importer.

La France dans un monde dangereux, dans le cadre d'une politique de détente dont j'ai tenté de définir le contenu, la France vulnérable dans son économie tire une immense puissance de la force intellectuelle et morale qu'elle représente, non seulement de sa tradition, mais de son attachement à une politique démocratique dont elle doit savoir démontrer l'efficacité, non seulement aux Français mais aussi à l'extérieur.

Cela doit entraîner des choix politiques. Le premier, l'essentiel, c'est la résolution de poursuivre de manière active une politique européenne. Je vais insister quelques minutes sur ce point, monsieur le ministre, car je me permets de vous dire que ce n'est pas sans réserve que j'ai accueilli les manifestations d'optimisme auxquelles vous contraignent sans doute les hautes fonctions que vous occupez. Il m'est permis, peut-être, à cette tribune, de tenter un effort d'objectivité en me gardant bien de soulever quelque problème idéologique ou théorique que ce soit.

Dans le monde où nous vivons « alors que se produisent des événements qui transforment profondément la situation internationale, l'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs. » Quelle est cette citation ? C'est la conclusion de la conférence au sommet de Paris, en octobre 1972, complétée, par la suite, par une déclaration exhaustive du Président de la République française, M. Georges Pompidou. Voilà donc la déclaration de 1972, à laquelle je me rallie totalement.

Or, regardons les faits en 1976. Voici une revue internationale parue au début de ce mois qui a pour titre : « Effondrement de l'édifice européen » et pour sous-titre : « Plus rien ne va en Europe ». « Incapables de s'entendre sur de nouveaux progrès de la communauté, les gouvernements se contentent de discours du dimanche. La politique des petits pas a fait son temps. On ne sent pas venir le grand bond en avant qui est nécessaire. Pourtant, notre prospérité et notre sécurité en dépendent. »

Monsieur le ministre, si je vous ai bien compris, vous avez dit qu'il fallait imputer la responsabilité de ces difficultés européennes à la crise économique, à la crise de l'énergie, à la récession qui s'en est suivie.

Je pense que c'est une explication trop simple. J'hésite à dire simpliste, mais ce serait ma pensée. En réalité, à travers cette crise et ces difficultés, tend à être plus claire la démonstration que l'Europe économique ne peut pas progresser, ni même subsister sans des structures et une volonté politiques. Bien entendu, il faut dire que l'échec initial, dû aux circonstances pour une large part, c'est l'échec de l'Union économique et monétaire.

Les répercussions en sont considérables, allant jusqu'à ébranler les fondements même du Marché commun. L'élément de base, la libre circulation des produits et des marchandises sur un marché unique, est lui-même mis en cause. Comment ? Avec le flottement des monnaies, les pays à monnaie faible, comme la Grande-Bretagne ou l'Italie, accordent, en fait, en raison de la situation de leur monnaie, des subventions à l'exportation à un certain nombre de leurs produits et instituent des taxes à l'importation, ce qui, pour une large part, explique la crise régnant en France dans certaines industries, comme celles du cuir ou des textiles.

Le résultat ? C'est la volonté de certains Etats de revenir à des méthodes tendant à freiner la progression des importa-

tions, c'est-à-dire un retour au protectionnisme qui serait la fin du principe même de la Communauté européenne, à savoir la libre circulation des produits.

Dès lors, il faut parler clair. Le Marché commun agricole en est lui-même affecté. Il ne peut pas rester comme un îlot isolé au sein d'une communauté défaillante et — on le sent bien — de difficultés techniques en difficultés monétaires, son avenir est menacé.

Vous avez fait allusion, monsieur le ministre — je vous en remercie — aux vicissitudes de la politique de l'énergie. C'est une magnifique illustration de l'incapacité des Européens à trouver des solutions communes à un problème qui, celui-là, d'évidence, est un problème commun.

Plus gravement, dans le domaine des industries de pointe, d'avenir, la technologie nucléaire, l'informatique, les industries aéronautiques et de l'espace, l'Europe, victime de ses divisions, a laissé s'élargir le fossé qui la sépare des Etats-Unis.

Quel est le risque ? Si l'Europe ne sait pas poursuivre une politique audacieuse de recherche, c'est alors qu'absente des secteurs de pointe, qui pourraient être pour elle des secteurs privilégiés, et menacées dans les secteurs classiques par l'émergence du tiers monde, elle risque de s'enfoncer dans un état de sous-développement économique qui la priverait de la maîtrise même de son destin.

Effectivement, alors qu'elle se défait de l'intérieur, l'Europe manifeste un rayonnement extérieur considérable. La Communauté a tissé tout un réseau d'accords à travers le monde. Un pas sera franchi sans doute prochainement sur la voie de la normalisation des rapports entre la Communauté et le Comecon. Des accords vont sans doute être conclus avec la Chine populaire, qui a mandaté un ambassadeur près la Communauté européenne. L'Europe a reçu une nouvelle preuve de son rayonnement du fait de la demande d'adhésion de la Grèce, à laquelle — vous l'avez déclaré, monsieur le ministre — le Conseil a donné sur le principe une réponse favorable. Comme vous l'avez indiqué, l'Espagne et le Portugal, au terme d'une évolution démocratique, vont présenter, avec quelques chances de succès, des demandes d'adhésion.

Je me demande si, finalement, la multiplication de ces accords à travers le monde, la recherche de ce rayonnement ne sont pas — excusez-moi, mais je vais être un peu sévère — un moyen pour les diplomates de masquer les échecs de la politique communautaire. (*Très bien ! Très bien ! sur les travées de l'U.C.D.P.*) et les échecs de la création d'une communauté politique à laquelle beaucoup d'entre eux ne croient vraisemblablement pas. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et à droite.*)

Or, c'est sérieux et grave car la multiplication de ces accords, la multiplication de ces adhésions crée, du fait de l'inexistence des politiques communautaires internes, un déséquilibre qui va se retourner contre nos propres producteurs.

Il est frappant que le centre national des jeunes agriculteurs, qui a toujours manifesté une intelligente ferveur européenne, ait été amené, ces jours derniers, à adresser aux parlementaires un document dont je ne peux m'empêcher de vous lire le dernier paragraphe :

« Si l'ensemble de ces conditions n'était pas rempli, l'élargissement de la C. E. E. ne pourrait être soutenu que par ceux qui désirent liquider la Communauté européenne, et ils sont nombreux. »

Tout se tient. Aussi m'étais-je félicité des initiatives prises par la France en 1974 et résumées dans un triptyque qu'ont reproduit les documents de la Communauté économique européenne : une autorité plus forte, un appui populaire plus solide et des méthodes de fonctionnement plus souples.

L'autorité plus forte, c'était le Conseil européen. Je me souviens d'avoir été suivi par le Sénat lorsque, ensemble, nous considérions comme une initiative très précieuse la création de cet organisme. Effectivement, il a rencontré des succès, mais il m'a paru avoir la singulière tentation de s'embourber, tentation qui s'est manifestée à Luxembourg, les 1^{er} et 2 avril derniers. J'ai constaté à cette occasion combien on pouvait craindre ce risque devant la froide satisfaction de ceux qui continuent à lutter, quel que soit le vocabulaire employé, contre la construction de l'Europe pour tenter de la ramener à une forme dérisoire et insupportable de zone de libre-échange.

J'ouvre ici une parenthèse. Les adversaires de l'Europe politique qui, bien entendu, utilisent sans arrêt le vocabulaire européen, ne cessent de faire état de la pesanteur de l'influence américaine sur certains Etats européens, alors que, précisément, le seul moyen de marcher sur la voie de l'égalité, c'est la construction d'une autorité politique européenne. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et à droite.*)

Il faut d'ailleurs en dire autant de ceux qui, avec raison, mettent en cause les sociétés multinationales, mais qui cessent d'avoir raison lorsqu'ils s'opposent à la réalisation d'une autorité politique européenne car ce serait sans doute le seul moyen d'affronter avec efficacité ces sociétés.

L'appui populaire devait venir de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Sur ce point, la France avait eu le mérite de faire une proposition et d'obtenir de ses collègues que fût retenue la date de 1978. Or, depuis six mois, de délibération en délibération, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur le nombre des sièges et sur leur répartition entre les différents Etats.

Dans beaucoup de cercles, cette attitude apparaît, après la déclaration de principe sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel, comme la manifestation concrète d'une volonté — celle-là non affirmée — de ne jamais avoir recours au suffrage universel.

Vous nous dites, monsieur le ministre, qu'à la suite de votre réunion officielle de ces jours derniers il semblerait que des propositions puissent être faites à la prochaine réunion du Conseil européen. Il est souhaitable qu'une décision soit prise pour que les élections puissent avoir lieu en 1978 et pour que soit sauvegardée l'autorité morale du Conseil européen.

Le troisième volet du triptyque, c'était l'instauration de méthodes de fonctionnement plus souples ; cela visait le conseil des ministres. Mais il est maintenant reconnu par tous que le conseil des ministres n'a jamais aussi mal marché.

Vous avez fait également allusion tout à l'heure, monsieur le ministre, à ce que l'on appelle le rapport Tindemans. Il faut en dire un mot — je serai très bref — pour de nombreuses raisons. Donc, en décembre 1974, les chefs de gouvernement confient à l'un des leurs la mission de définir ce que recouvrirait la notion d'« union européenne », expression utilisée pour la première fois lors de la réunion au sommet de 1972. C'est M. Tindemans qui est désigné. Il dépose un rapport dont tout le monde dit qu'il est réaliste et pragmatique. Or, c'est là-dessus que le débat s'engage de manière étrange, non pas au sein du Conseil, car celui-ci n'en a pas encore délibéré, mais dans l'opinion. D'un côté, on dit que le rapport est trop réaliste pour entraîner l'effort et pour susciter l'espoir. Bien évidemment, si le rapport avait été écrit dans le souci de laisser apparaître ce que pouvait être l'Europe idéale, on lui aurait alors reproché son caractère utopique, qui lui enlevait toute crédibilité auprès des gouvernements.

C'est une preuve supplémentaire que le vocabulaire, ici aussi, masque la réalité. Autrement dit, l'utilisation des mots « politique européenne » masque une absence de volonté politique à laquelle se heurte la France, dont l'audace est encore affaiblie par des contestations vieillies qui s'opposent encore à une véritable politique européenne. C'est pourtant la seule qui, à mes yeux, correspond à la fois au besoin d'être parfaitement fidèle à ses traditions et à la vocation de la France.

C'est d'ailleurs ce qui apparaît maintenant d'évidence grâce à la mise en œuvre de l'initiative, de portée historique, prise par notre pays pour tenter de définir un ordre économique international nouveau dans la concertation entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Cette concertation entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud, qui s'oppose à toute idée de confrontation, mais qui recherche en permanence le dialogue, la France a eu l'intelligence de confier la mission de la poursuivre à la Communauté européenne.

On pouvait craindre — vous l'avez noté tout à l'heure, monsieur le ministre — les répercussions de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, plus couramment appelée C.N.U.C.E.D., qui vient de se terminer à Nairobi. Si la conférence de Nairobi n'a pas connu le succès, l'échec a été évité pour une bonne part grâce à la délégation française. Il m'est très agréable, monsieur le secrétaire d'Etat, de lui rendre cet hommage en votre présence, puisque c'est vous qui la présidiez et l'animiez.

Sans qu'il soit possible, bien entendu, de parler de décisions concrètes de la part d'une conférence qui réunissait les représentants de cent cinquante Etats, soit près de cinq mille personnes, on a réussi, grâce à une prolongation de quelques heures ou d'une journée, à éviter l'échec qui aurait pu tout remettre en cause. Au moins un accord de principe a pu être dégagé, d'une part, sur l'organisation des marchés de matières premières, d'autre part sur le financement d'un fonds régulateur des cours de ces matières premières, la mise en œuvre de ces deux principes devant être étudiée dans les mois à venir.

On se rend compte que, même si l'on en est seulement au plan des principes, là où il y a réellement détente au sens plein du terme, la paix du monde est engagée et je dois faire ici deux commentaires.

Il est notable ou regrettable — je ne me prononce pas — que les pays dits du bloc socialiste, c'est-à-dire les pays de l'Est, dont l'aide au développement demeure minime, soient pratiquement absents de ces délibérations en ce qui concerne les relations avec le tiers monde. En revanche, il m'est indiqué — et tout à l'heure, monsieur le ministre, vous pourrez peut-être me le confirmer — que la conférence de Nairobi a marqué une nette évolution de la part des Etats-Unis d'Amérique qui paraissent maintenant s'être détournés de la confrontation pour s'orienter vers le dialogue.

Est-ce dans cet esprit que vous êtes invité à Porto-Rico ? Le secrétaire d'Etat américain semble avoir insisté à l'occasion de cette invitation sur la nécessité de mieux coordonner l'attitude des pays industrialisés vis-à-vis du développement. S'agit-il plus largement d'une réunion destinée à consolider la reprise économique mondiale dans un climat d'inflation réduite ? Etant donné les rumeurs qui ont circulé sur la convocation de cette réunion à la date qui a été envisagée, nous aimerions beaucoup être éclairés sur ce point.

En tout cas, et je conclus, du fait que la conférence de Nairobi n'a pas été un échec, les réunions des commissions de la conférence Nord-Sud ont pu reprendre à Paris et elles ont commencé à se tenir le 8 juin dernier. Il faudrait que l'opinion française soit plus largement tenue au courant de cette initiative de la France qui, en contribuant à définir un ordre économique international nouveau, poursuit une œuvre de libération humaine conforme à sa vocation.

Cette œuvre de libération humaine est aussi une œuvre de paix. Que dans ce domaine soit alors rendu à la politique étrangère de la France l'hommage qu'elle mérite et souhaitons ensemble que l'efficacité de notre politique européenne contribue à lui donner à la fois toutes ses chances et toute son ampleur. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.D.R., à droite et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ce débat de politique étrangère ne sera suivi ni du vote d'une résolution, ni d'un vote d'approbation ou de critique de la politique gouvernementale et d'aucuns le regrettent.

Il présente néanmoins l'intérêt d'entendre énoncer les divers aspects de la politique étrangère qui peuvent être rendus publics et de nous permettre de formuler à nouveau des idées auxquelles plusieurs de nos collègues, comme moi-même, demeurent très attachés. C'est pourquoi nous vous remercions, monsieur le ministre des affaires étrangères, d'avoir présenté devant le Sénat ce large exposé de la politique française.

Peut-être ne serez-vous pas surpris, monsieur le ministre, mes chers collègues, en apprenant que mes réflexions vont porter, après celles de M. le président André Colin, sur la situation de la construction européenne. Ce n'est pas à la suite d'une simple association d'idées, mais pour évoquer les efforts valeureux d'il y a vingt ans que je salue avec plaisir à vos côtés, monsieur le ministre, le secrétaire d'Etat, M. Jean François-Poncet.

En évoquant la Communauté, nous allons sans doute nous succéder comme des visiteurs venant saluer un grand malade et présenter leurs vœux apitoyés à la famille. Nous allons donc vous laisser car nous serons obligés de répéter plus ou moins les mêmes arguments et je vous prie de m'en excuser par avance, mais c'est hélas ! que l'impression générale n'est pas tellement favorable.

Depuis trois ans, la Communauté européenne piétine, malgré les efforts développés notamment par le Gouvernement français, le président Colin les a rappelés après vous. Une indifférence polie a remplacé les crises aiguës qui opposaient naguère les Etats membres. Cette lassitude à peine voilée renforce le scepticisme d'une opinion publique qui a trop attendu l'Europe et trop attendu de l'Europe pour ne pas céder désormais à un véritable découragement. Nous-mêmes, ne partageons-nous pas, par moment, ce désenchantement légitime ?

L'Europe progresse, nous avez-vous dit, monsieur le ministre. Permettez-moi de répondre que trop de gens l'ignorent. On s'en aperçoit trop peu. Avant-hier, nous avions « l'Europe des actes » ; hier, « l'Europe des paroles » ; aujourd'hui c'est « l'Europe du silence et de l'immobilisme ».

La substance de la Communauté est comme figée, ses institutions sont déséquilibrées et paralysées. En définitive, n'est-ce pas son existence même qui paraît tout à coup précaire ?

L'Europe communautaire peut, il est vrai, invoquer des circonstances atténuantes et vous avez bien su les évoquer. Alors que jusqu'en 1973, elle avait bénéficié d'un environnement relativement favorable, le décor a tout à coup changé. Les crises monétaire et énergétique et la récession économique ont cumulé leurs effets négatifs. Les neuf économies qui paraissaient cheminer de concert se sont mises à diverger ouvertement et dangereusement. Deux d'entre elles dérivent, dont l'une avec la perspective du naufrage.

Comment s'étonner que le fonctionnement de l'Europe verte soit gravement perturbé et que certaines entorses soient faites au principe même de la libre circulation des produits industriels ? Nous nous dirigeons vers un reclouonnement des marchés.

Pourtant, qui peut soutenir que les effets des vingt premières années n'ont pas été bénéfiques et qui peut raisonnablement souhaiter qu'ils ne se prolongent pas ? Je pense en particulier à notre agriculture qui s'inquiète, en outre, d'un éventuel élargissement de cette Communauté léthargique aux pays méditerranéens. J'ai entendu tout à l'heure le président Colin nous lire un passage du rapport envoyé par le centre des jeunes agriculteurs. Je l'avais moi-même relevé et j'avais été frappé par ses termes. Cependant, si cet élargissement, bien que souhaitable à de nombreux égards — et pour ma part, je crois très volontiers qu'il faut accueillir la Grèce et d'autres pays européens — inquiète, c'est qu'il risque d'être engagé par une autorité trop faible pour en contenir les risques et pour avoir la confiance de l'opinion publique.

S'il faut accorder ces quelques circonstances atténuantes aux Neuf Etats membres, il n'est pas possible de les acquitter purement et simplement et je suis convaincu que vous le savez vous-même. Quelque argument que l'on recherche, leur responsabilité est engagée dans ce qui risque d'être à très court terme une faillite collective, car ils n'ont pas su, ou pas voulu, espérant des miracles, mettre en œuvre une solidarité européenne qui, seule, aurait permis de protéger, au moindre coût, l'acquis communautaire contre la récession économique.

Ils n'ont consenti, il faut tout de même en être conscient, ni à déléguer certaines de leurs compétences en matière économique et monétaire, ni à se plier à une discipline commune. Quand cela va bien c'est à Paris, à Bonn, à Londres ou à Rome qu'on le doit et quand cela va mal, c'est à Bruxelles. Or Bruxelles reste sans moyens !

Les Etats membres n'ont pas réussi non plus à mettre en application des politiques communes, corollaires de l'intégration des marchés, sans lesquelles l'Europe est à peine, après vingt ans, un « Zollverein ».

Il est facile, me direz-vous, de dresser un bilan critique, de prononcer une mercuriale. Mon jugement rejoint en fait le vôtre, monsieur le ministre. Disons qu'il le dépasse dans le pessimisme. Nous n'osons nous réjouir du cri lancé : « l'Europe ne se meurt pas, l'Europe n'est pas morte ». Mais nous ne sommes vraiment pas rassurés. Il me paraît impossible d'assister, sans mot dire, à ce démembrement progressif de la construction que nous avons voulue, suivie et soutenue. Ne pas accepter le renoncement et contribuer à ce que l'Europe se ressaisisse, tel peut être notre objectif, tel est le service que nous pouvons lui rendre en ce moment.

Il faut d'ailleurs rappeler une fois encore l'équivoque originelle sur laquelle repose l'actuelle Communauté. Pour certains,

le traité de Rome, de nature économique, était une fin en lui-même ; pour d'autres qui voulaient aller plus loin et plus vite, l'économique n'était qu'un tremplin vers le politique. L'Europe politique devait se faire sans qu'on le dise. Je suis bien loin de les critiquer mais c'était sous-estimer les pesanteurs de tous ordres.

Conclu dans l'ambiguïté, le lien établi entre les Six en 1957 paraît aujourd'hui beaucoup trop ténu pour permettre le passage de l'Europe économique à l'Europe politique surtout depuis qu'on est Neuf et qu'il faut traverser les tempêtes.

Il ne paraît donc pas osé de dire qu'il convient, sinon de renégocier les traités — entreprise considérée à tort, à mon avis, comme périlleuse — du moins de les compléter, afin de réaliser ce « saut qualitatif » de l'économique au politique.

Une occasion unique s'offre à l'Europe de franchir ce pas : la discussion du rapport sur l'Union européenne dont la rédaction fut demandée par les Neuf à M. Tindemans, premier ministre de Belgique.

Après vous, monsieur le ministre, et après M. André Colin, je vais aussi y faire allusion quelques instants. Que dit ce rapport en substance ? Il dit qu'une Communauté comme la nôtre recule si elle n'avance pas ; qu'elle doit devenir une communauté de destin, si elle veut préserver son acquis.

Comment ne pas partager ce sentiment, alors qu'on désire sincèrement que l'Europe se constitue ?

Pour parvenir à cette fin, l'Europe doit, d'une part, s'efforcer de parler d'une seule voix sur la scène mondiale, si elle veut sortir de son néant politique. Nous avons eu cette conviction, tout récemment, au cours d'un voyage en Afrique, que les chefs d'Etat de plusieurs pays attendaient une « voix du Nord » qui les encourageât et les aidât. Cette voix, ce pourrait être celle de l'Europe.

L'Europe doit, d'autre part, se doter d'institutions reposant sur une véritable autorité politique, conciliant efficacité et légitimité. A cet égard, quelques critiques que l'on formule ici ou là, il est de la plus haute importance de faire élire le Parlement européen au suffrage universel, dès 1978. Peu importent les modalités. J'ai cru relever dans vos déclarations que l'affaire n'est pas en aussi mauvaise voie qu'il y paraît. Mais que d'inquiétudes nous avons à ce sujet !

Pour dissiper ce sentiment de lassitude et remplacer la désillusion par une nouvelle espérance, il faut donner au plus vite à l'Europe des racines nouvelles, les seules et vraies racines susceptibles de lui rendre vie, c'est-à-dire le consentement populaire.

Y a-t-il quelque chance de voir aboutir cette mutation progressive de l'Europe ? Les premières réactions au rapport ont été pour le moins réservées ; vous y avez fait allusion, monsieur le ministre des affaires étrangères.

A la suite du premier débat approfondi qu'ont eu les neuf ministres des affaires étrangères sur ce rapport, le Premier ministre belge a notamment déclaré que les Etats-nations n'étaient pas prêts à faire le « saut qualitatif » nécessaire pour que la Communauté parle d'une seule voix en politique étrangère. Et il n'est pas besoin d'être bien familier des discussions de Bruxelles et de Luxembourg pour pressentir que les autres chapitres du rapport Tindemans sont loin de faire l'unanimité.

Alors, faut-il parler d'enterrement pur et simple ou de sursis ? Le courageux travail d'analyse et de proposition du chef du Gouvernement belge ne mérite assurément pas d'être mis aux oubliettes, et nous devons compter sur le Gouvernement français, sur sa détermination, sa ténacité pour lui épargner une telle fin qui ne serait, en vérité, qu'un aveu d'impuissance à relancer l'œuvre européenne, voire à la poursuivre.

En d'autres temps, la France s'est opposée à l'application des règles communautaires. Elle a pratiqué ou bien la politique de la chaise vide, ou bien celle d'un veto, se plaçant ainsi à la limite de rupture du traité de Rome. Elle avait peut-être des raisons, mal connues ou mal interprétées, de le faire ; mais elles ont conduit à ouvrir une première brèche dans la volonté communautaire des Six.

Depuis ces jours, déjà lointains, elle a repris son rôle de promoteur d'une Communauté qui ne peut exister sans elle. En appliquant sa volonté politique, son adresse diplomatique à la

relance d'une « Europe 1976 », elle répondrait à la confiance qu'on avait mis autrefois en elle : l'exploitation du rapport Tindemans pourrait être l'occasion de ce nouveau départ.

On me dira, je le devine, que le contexte international n'est pas encourageant, que sur le plan économique, les difficultés actuelles conduisent à un réveil des égoïsmes nationaux. Mais qui donc sonne et sonnera encore à la porte de la Communauté au moment des périls graves ?

La multiplicité des échéances électorales n'incite pas les gouvernants à s'assigner d'autres objectifs que de gérer la crise. Mais ce n'est pas une politique suffisante.

Aussi, et peut-être surtout, les esprits se sont-ils assoupis sur le « mol oreiller » de la détente. « Détente », mot magique interprété souvent dans le sens de l'encouragement à ne rien faire ! Vous lui avez donné un sens précis que nous approuvons, mais est-ce bien celui dans lequel il est reçu par l'opinion ?

Quelques symptômes d'évolution positive sont cependant perceptibles qu'il convient de noter avec prudence sans leur attribuer des conséquences plus importantes qu'ils ne le méritent. Ils ont d'ailleurs provoqué suffisamment d'ambiguïté et de débats la semaine passée, lors de l'examen du projet de loi sur la programmation militaire, pour qu'on ne tire pas au moins ce qu'il peut y avoir de positif en eux.

Le premier symptôme tient à ce que d'aucuns appellent « l'inflexion de la doctrine militaire française ». Il est exact que, dans ses déclarations comme dans les textes législatifs, le Gouvernement français, sans s'écarter de la politique qui est la sienne depuis dix ans, dans le cadre de l'Alliance atlantique, paraît vouloir tenir la place qui lui revient en Europe et à laquelle on laissait penser qu'il avait pu renoncer.

Jusqu'à présent, les Neuf n'ont pas su définir des politiques communes en ce qui concerne la monnaie, l'énergie et l'industrie, et cela, il faut bien le dire, pour l'essentiel en raison d'une absence d'accord sur la nature des relations à entretenir avec les Etats-Unis. S'il se confirmait que la France fait un pas en direction de ses partenaires et si ceux-ci, en réponse, avaient la même attitude, un déblocage de la dynamique communautaire serait peut-être alors possible.

Le second symptôme d'évolution, quelque paradoxal qu'il puisse paraître, tient à la prise de conscience de nombreux hommes politiques de la nécessité pour l'Europe de renforcer sa capacité de défense face à l'accroissement continu du potentiel militaire du pacte de Varsovie. Une fois encore, les chances de l'Europe renaîtraient d'un danger réel ou supposé perçu par l'opinion qui, soudain, verrait dans la Communauté oubliée un nouveau rempart. Ce qui prouverait que l'Europe constituée peut être en elle-même une force. Pour notre part, cette justification ne saurait être la seule et encore moins la meilleure.

Mettons à profit cette circonstance, nous le voulons bien, mais ne faisons pas de la crainte le seul argument d'une reprise alors que tant de motifs légitimes nous sollicitent.

Ainsi que je l'ai annoncé au début de cette intervention, ce débat n'aura pas d'autre sanction que notre satisfaction ou notre amertume. Qu'il nous permette au moins de demander du haut de cette tribune que la France reprenne l'initiative !

Le Président de la République a maintes fois confirmé sa conviction qu'il fallait et qu'il voulait réaliser l'union européenne. Monsieur le ministre, vous avez il y a un instant renouvelé l'adhésion du Gouvernement à l'idée d'une Europe politique et réaffirmé sa nécessité pour les relations internationales et le maintien de la paix. Une nouvelle occasion se présente à nous : obtenir que le rapport sur l'union européenne soit la base de la relance nécessaire de la Communauté.

Monsieur le ministre, il serait précieux pour beaucoup d'entre nous d'apprendre par votre voix que la France a la ferme volonté de prendre toutes dispositions pour que ne soit pas élué le débat fondamental sur la construction européenne, débat qui devrait tout naturellement s'engager avec nos partenaires dès qu'ils seront tous en mesure d'y participer, ce qui, je le pense, ne saurait tarder. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. Monsieur le ministre, avant d'entendre, il y a quelques instants, votre déclaration, j'ai lu et relu celle que vous

avez faite à cette même tribune, le 4 décembre 1975, et celle que vous avez prononcée à la tribune de l'Assemblée nationale, le 6 mai 1976.

Celle que vous venez de faire ne le dispute en rien aux deux précédentes quant à la qualité et à la densité de la pensée, au choix et à la précision mesurée des termes qui incitent — permettez-moi de vous le dire — à la réflexion et qui peuvent même en faire préférer la lecture au plaisir plus fugace d'une audition collective.

Et pourtant, monsieur le ministre, vos propos ne m'apportent pas cette pleine satisfaction que donne l'expression précise, par un orateur de qualité, de ce que l'on pense soi-même et que l'on ne saurait exactement exprimer. Pourquoi donc ne dites-vous qu'une partie de ce que je souhaite et ne le dites-vous pas avec les mots que j'attends ?

Peut-être suis-je trop exigeant ! Je ne suis sûrement pas un diplomate ni même, et de loin, habile à découvrir au-delà des mots et des petites phrases le sens de ce qui est dit, le sens des silences, la valeur des refus et la valeur de ce qui est caché.

Mais dans le temps qui m'est imparti et surtout dans celui que peut m'accorder la patience de mes collègues, avant de présenter deux observations sur deux aspects particuliers de la politique extérieure de la France — sa politique méditerranéenne et son devoir à l'égard de l'Afrique — je voudrais, monsieur le ministre, en guise d'exorde, citer deux de vos propos qui soulignent bien la nature particulière, parce qu'elle est internationale, de l'action de politique extérieure.

Vous avez dit, et c'est vrai : « Nous vivons dans un monde dur et dangereux, agité de profonds remous, où les développements de la politique internationale ont des incidences directes sur la vie de chacun de nous, sans qu'aucun pays ou groupe de pays puisse » — je le souligne — « se flatter de pouvoir en contrôler complètement l'évolution dans le sens de ses préférences doctrinales ou de ses intérêts. »

Puis, plus loin, à propos du développement de l'action internationale de la France qui se développe « dans ce siècle de fer », dans ce monde en profond changement, vous avez souligné l'exigence de l'indépendance qui doit exister dans « un extraordinaire foisonnement de liens économiques, commerciaux, culturels, qui tissent entre les pays de la terre une trame serrée d'interdépendance et déterminent fort heureusement une prise de conscience croissante de leur profonde solidarité ».

Je crois, monsieur le ministre, qu'il était nécessaire de rappeler, comme vous l'avez fait, ce foisonnement de liens, d'oppositions, d'objectifs contradictoires, qui font la trame quotidienne de la politique étrangère, où les gestes ne doivent pas et ne peuvent pas être jugés, décidés, discutés un par un, au jour le jour, séparés du contexte international de l'heure, mais où il faut, au contraire, cheminer sans se renier, sans se contredire, non pas au regard d'un acte isolé, mais au regard des axes fondamentaux que l'on a choisis pour articuler son action.

Vous les avez définis et rappelés, ces trois axes de votre politique étrangère, en trois mots riches de sens et lourds d'engagement politique. Ils sont, avez-vous dit le 6 mai : la création, la détente, la coopération.

Aujourd'hui, vous avez à nouveau défini ce que vous avez appelé les maîtres mots, à savoir le dialogue et la coopération.

Le premier évoque cette vérité que la vie d'une nation est une création continue et que la décadence et la disparition ont marqué les sociétés et les civilisations immobiles.

D'autres, mieux que moi, avant moi et peut-être après, vous ont dit et vous diront encore notre pensée sur cette création de l'Europe, notre préoccupation constante, qui incarne à la fois l'espérance et l'angoisse, l'angoisse d'une erreur, d'une faute, d'un faux pas, d'une aventure irréversible et mortelle, comme Byzance en a connu il y a quelques siècles.

La détente, que ne contredit pas une politique raisonnée de défense, dites-vous, doit demeurer un axe essentiel de référence de votre action. Vous avez rappelé — ce dont je ne puis que vous féliciter — que cette détente était à la vérité plus un état d'esprit, une ligne de pensée politique, une affirmation d'indépendance, qu'une simple recherche de résultats économiques ; qu'il s'agit aussi, dans cet esprit de détente, d'affirmer une fois encore notre respect des indépendances sous toutes les formes.

Vous l'avez souligné d'une manière particulière à l'Assemblée nationale en mettant en exergue à la définition de cette forme de votre action la suggestion formulée avec courage à Moscou, en 1975, par M. le Président de la République, que le véritable esprit de détente doit s'appliquer, au-delà de la détente économique, à la compétition idéologique.

Nous savons quel a été le résultat immédiat. Je ne saurais cependant regretter quoi que ce soit et surtout que, dans ce « siècle de fer », selon votre propre expression, ce soit le Président de la République française qui ait dit à Moscou — et le lieu était choisi — que la véritable détente, celle qui apportera au monde autre chose que sa séparation en blocs rivaux pour lesquels la détente économique doit s'accompagner d'armements gigantesques, est celle qui transcenderait ce monde économique pour pénétrer la compétition idéologique.

La coopération est la conséquence logique, humaine, française, des deux autres principes. La coopération, c'est l'acte de foi dans la communauté humaine. C'est, bien sûr, et au premier chef, la série d'actions ponctuelles que le Gouvernement français poursuit ici et là et doit poursuivre en priorité au profit des Etats à l'égard desquels nous avons contracté des obligations d'amitié, de fidélité, de sang et de culture, priorité nécessaire pour que, comme l'a écrit le président Senghor dans un remarquable poème en forme de prière pour l'Afrique : « Jamais le serpent de la haine lève la tête dans mon cœur, ce serpent que j'avais cru mort ».

La coopération, c'est cela, mais c'est aussi et surtout, aujourd'hui et demain, cet éveil de la conscience mondiale qui fait que nous ne pourrions vivre, nous regarder vivre et vivre sans honte que le jour où nous aurons consacré à cette coopération non pas suffisamment de fonds pour que les Etats rétrangers nous remboursent les intérêts des prêts antérieurs, mais une juste part de notre revenu national.

La récente conférence de Nairobi — à ce sujet, monsieur le ministre, je me réjouis de la présence de M. le secrétaire d'Etat à vos côtés — qui a frôlé l'échec et qui, grâce à nous, l'a évité, a démontré combien le chemin était encore long à parcourir pour donner son plein sens humain à l'esprit et au fait de la coopération.

Qu'en est-il, monsieur le ministre, de ces axes d'actions dans les deux aspects de votre politique, que j'aborderai maintenant ?

En ce qui concerne la politique méditerranéenne, lors de sa rencontre avec le Président de la République française, en 1974, le président tunisien, que vous connaissez bien, a souhaité que cette mer intérieure, dont la science et la technique ont réduit les dimensions depuis les antiques périples d'Enée et d'Ulysse, soit et demeure « un lac de paix ». Le Président Bourguiba, qui est un homme sage et raisonnable, ajoutait aussitôt : « Oui, mais je n'ai pas les moyens d'en chasser les flottes russes ou américaines ». Parcourue en tous sens par les flottes de surface et sous-marines, elle devient une brèche dangereusement ouverte dans ce dispositif de blocage organisé depuis le traité de Bruxelles, l'O. T. A. N., l'Alliance atlantique, l'U. E. O., le pacte de Varsovie à propos de l'équilibre de l'Europe du Nord. Ce face-à-face de centaines de divisions qui assurent l'équilibre nord-européen n'existe pas pour le sud de l'Europe et pour la rive sud de la Méditerranée.

A propos des forces militaires dans cette mer intérieure, il n'y a plus de pacte ou de traité qui puisse être invoqué, car le plus récent, celui de Montreux, ne peut plus que faire sourire.

Nul n'ignore que dans le bassin méditerranéen des sous-marins lanceurs de missiles de toutes nationalités croisent librement et ont à leur portée à peu près toutes les villes européennes. C'est une base de ravitaillement pour la flotte russe, non loin de Gibraltar et, à l'inverse, la flotte américaine peut se ravitailler dans le bassin oriental, ce bassin oriental de la Méditerranée où le Liban et Chypre demeurent deux poudrières et où l'on distingue mal comment une paix remise en cause tous les jours pourra s'établir.

Le président Colin et M. Genton — d'autres collègues le feront sans doute après moi — vous ont interrogé et vous ont dit leur inquiétude à propos du Liban, sujet brûlant qui fait que chaque geste, chaque parole de chef d'Etat ou de ministre, qu'ils aillent à petits ou à grands pas, qu'ils tiennent des conférences de presse ou qu'ils se taisent, soulèvent des critiques, des attaques et des reproches sur de simples paroles, avant même qu'une action ait été engagée.

Mais il n'y a pas que le Liban. Vous l'avez dit vous-même à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre : la procrastination de la question de Chypre est un risque, une erreur et une faute, non seulement parce que cette remise de jour en jour compromet le sort de milliers d'êtres humains qui souffrent, qui sont dépouillés de tout, internés, déportés, et qui ne peuvent attendre, mais parce que — et vous le savez mieux que quiconque — c'est le pourrissement de telles situations qui provoque un jour des violences en chaîne que nul ne peut plus arrêter.

Alors, monsieur le ministre, la détente en Méditerranée ne paraît pas avoir porté ses fruits.

Vous savez les liens qui m'attachent à l'Afrique du Nord. Vous le savez autant et plus peut-être que beaucoup. J'ai ressenti totalement toutes les étapes dures, sanglantes, individuellement injustes et politiquement inéluctables de cette décolonisation. L'Algérie et le Maroc demeurent pour moi — singulièrement le Maroc, où j'ai passé tant d'années et où je compte encore tant d'amis — un souci quotidien du juste comportement de notre Gouvernement à leur égard.

Il ne faut pas et vous ne pouvez pas les séparer dans notre amitié, et encore moins choisir l'un contre l'autre. Ils sont tous deux de grands pays, des pays fiers et jaloux, cherchant par des voies différentes la réalisation de leur destin et de leur indépendance. Leurs conflits, monsieur le ministre — et je les connais bien — sont les leurs et les leurs seuls. Ils trouveront sûrement la voie et les moyens de leur règlement dans l'honneur et dans l'amitié. Vous ne devez pas faire autre chose que de les aider dans cette recherche.

M. Guy Petit. Très bien !

M. Louis Gros. Mais dans ce ciel qui s'obscurcit sur toute la Méditerranée, il faut que vous conserviez, certes, l'objectif de la détente, mais avec une organisation solide de cette défense qui en est aujourd'hui la condition nécessaire.

A propos de l'Afrique, que je ne cesse de parcourir depuis des années, j'ai parlé volontairement, au début de mon propos, de notre « devoir » plutôt que de notre « politique ». Les deux termes ne sont pas contradictoires ; je dirai même qu'ils peuvent être quelquefois complémentaires.

Cet immense continent, que les courants de l'histoire et les hommes ont tenu à l'écart des évolutions sociales et scientifiques qui se développaient dans le monde, a un avenir international et une place dans ce monde que beaucoup ne conçoivent et ne découvrent qu'à peine. La diversité de ses peuples, de leurs langues, de leur histoire, de leur culture, la dimension des Etats, leur conception particulière de la vie familiale et de la vie sociale nous font souvent ne pas comprendre tel ou tel de leur comportement.

Nous acceptons, en Europe, de reconnaître que nous sommes les témoins d'une évolution accélérée, de brusques changements provoqués par les progrès de la science, par les transformations qu'apportent dans notre vie les média nouveaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, et nous sommes surpris, et nous ne comprenons pas les exigences, les besoins, les originalités, les excès du réveil de ce continent immense et de l'évolution à une vie nouvelle, pas nécessairement la nôtre, de centaines de millions d'habitants et d'hommes.

L'Afrique, je ne sais pas en parler sans une certaine passion. C'est vrai parce que, depuis des années, à travers les événements quelquefois durs et sanglants, je la vois et je la sens devenir un grand continent, avec de grands peuples. Convaincus de la proche communauté euro-africaine, mais témoins de cet éveil, nous devons assurer, dire et imposer le respect des indépendances et des personnalités.

Vous avez dit, le 6 mai — et vous venez de le répéter à cette tribune : « Directement concernée par le bassin méditerranéen, la France ne l'est pas moins par l'ensemble du continent africain », et vous avez poursuivi : « Elle — la France — considère enfin qu'il est indispensable que les Africains puissent régler entre eux leurs problèmes sans ingérence extérieure. »

Ce respect de l'indépendance ne signifie pas une absence culturelle ou économique, et j'ajouterai : la fidélité de l'amitié, le souvenir de la présence à nos côtés en des temps difficiles, pas tellement éloignés de nous.

Je ne saurais mieux exprimer que vous ne le faites ce que je pense moi-même, mais permettez-moi de vous demander — et c'est la raison de la réserve formulée au début même de mon

propos quant à mon insatisfaction en ce qui concerne les termes que vous avez employés — pourquoi vous réservez de telles déclarations, de telles affirmations publiques à la seule tribune d'une assemblée du Parlement ou au cours de conférences internationales !

Alors que tous les moyens d'information de la presse écrite ou audiovisuelle qui atteignent — qui forcent, serais-je tenté de dire — l'attention de centaines de millions de lecteurs ou d'auditeurs sur l'intérêt — nouveau pour certains — que manifestent les grandes puissances pour l'Afrique et les peuples africains, la France demeure d'une étonnante discrétion et limite vos réponses — nécessairement rares et brèves — à des parlementaires sur la définition et les résultats de son action.

De l'Est, de l'Ouest ou de l'Extrême-Orient, nous n'ignorons rien des voyages à grands ou petits pas, directs ou sinueux, rectilignes au besoin des démarches des uns et des autres dans ce grand continent. Les conférences de presse se succèdent, les déclarations se heurtent et se rencontrent. Toutes les tribunes internationales sont utilisées, les motions, les résolutions se succèdent, les pétitions circulent signées de noms de plus ou moins illustres de nos compatriotes, et vous demeurez toujours courtois, silencieux, discret, dernier témoin d'un style diplomatique dont il n'apparaît plus que le comportement des partenaires justifie le maintien.

De quel déchainement n'aurions-nous pas été victimes si la France avait, voici quelques mois, envoyé, comme l'a fait un Etat de l'Amérique centrale que je cite pas, un corps expéditionnaire participer au conflit interne qui opposait les partis d'un Etat africain, ou si, ouvertement, comme le monde en a été témoin, nous avions établi, au profit de tel ou tel parti, un véritable pont aérien, par dizaines d'avions-cargos quotidiens, pour le ravitaillement en matériel de guerre d'un des partis en présence ?

J'attendais — et je me dois de vous l'exprimer, car j'ai l'impression d'être l'interprète de beaucoup de vos amis — que, publiquement, à la radio, à la télévision, dans une conférence de presse, à la tribune si souvent alertée du Conseil de sécurité, où la France prend quelquefois des positions personnelles et courageuses, le Gouvernement français prenne l'initiative de demander la condamnation collective et publique de ces actes d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats africains.

Nos amis, vos amis, n'ont pas compris. Vous l'avez dit : l'indépendance en notre temps s'accompagne du sens de la solidarité. Voilà, monsieur le ministre, à quoi, à quel comportement, à quel silence je faisais allusion en vous disant tout à l'heure que vous n'aviez pas dit tout ce que je souhaiterais, ni prononcé les mots que j'attendais.

Et pour conclure ce propos déjà trop long, c'est en ami de votre département que je m'exprime. C'est après avoir vu à l'œuvre, pendant des années, vos collaborateurs à Paris et dans le monde entier que je voudrais, après tant d'autres, aborder la délicate question des personnels, des moyens et des méthodes.

Un grand quotidien parisien annonçait, voilà quinze jours, en citant vos propos du 6 mai dernier, votre décision de renouveler autrement que par de simples mutations ou des changements de dénomination ou de compétence de vos services, les structures de votre ministère, c'est-à-dire de modifier les moyens et les méthodes qui sont les instruments de la politique étrangère de la France.

Sans éluder les questions, mais en invoquant à la fois les fameux impératifs financiers et les exigences de la solidarité ministérielle, vous n'avez fait qu'une déclaration d'intention en laissant entendre que la réalisation de cette réforme, qui doit doter la France d'ambassadeurs « plus musclés », selon le mot du chroniqueur diplomatique de ce quotidien, n'était pas pour demain.

Que faut-il en comprendre ? Que faut-il en retenir ? Vous vous êtes élevé contre l'affirmation de M. Vivien, à l'Assemblée, selon qui « tout le monde fait de la politique étrangère » et contre ce qu'il avait appelé d'une manière originale « le polycentrisme de décision ». C'est pourquoi je vous fais part de mon inquiétude. Comment vos collaborateurs, contraints chaque jour de faire face à des charges nouvelles, pourront-ils réellement jouer le rôle que vous voulez leur assigner, à savoir suivre, coordonner, conseiller les ministères techniques intéressés par l'action extérieure de la France ?

Ce ne sont pas tant la médiocrité et l'insuffisance d'un trop grand nombre de vos installations matérielles à l'étranger qui m'inquiètent que le petit nombre d'agents dont vous disposez ainsi que l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de remplir complètement leurs fonctions face aux représentations, trois ou quatre fois plus nombreuses et comprenant plus de spécialistes par secteur, des autres nations que je range dans le clan des nations « de moyenne importance ».

Aux grandes conférences que vous avez citées, aux rencontres internationales, la France, pas toujours écoutée ou comprise est à son rang et à sa place. Mais c'est au niveau des tâches quotidiennes, celles qui mettent en œuvre et traduisent dans les faits les résolutions, les intentions et les promesses que vous n'avez pas les moyens de votre action.

Est-ce parce que cela est dit chaque année à l'occasion de la discussion de votre budget et parce que, chaque fois, les arbitrages vous sont défavorables que notre protestation s'émousse et que l'habitude se prend d'admettre que la France consacre à sa politique étrangère une part aussi infime de ses ressources ?

Mais la limite est aujourd'hui atteinte et les artifices comptables du redéploiement des budgets ne trompent plus personne. Quand le total est insuffisant, d'une insuffisance aussi dramatique que le vôtre, ce n'est pas en faisant passer les crédits d'une ligne à l'autre, sans changer le total, que sera enfin fourni à notre politique étrangère les moyens d'être, en ces temps difficiles, l'instrument d'une action proprement française qui nous concerne tous.

Avant de conclure, monsieur le ministre, vous ne comprendriez pas que je ne vous remercie pas des propos trop aimables que vous avez tenus à l'égard des Français de l'étranger et, plus singulièrement en ce qui me concerne, de l'œuvre qui a été poursuivie au groupe de travail présidé par M. Bettencourt.

Je veux ici vous exprimer, en mon nom et en celui de mes collègues, notre reconnaissance pour une innovation dans le travail qui a été accompli.

Ce groupe de travail — vous ne le saviez pas, mes chers collègues — était composé d'une manière curieuse, presque pragmatique, non pas illégale, mais nouvelle. Il comportait des représentants de votre département et de sept autres ministères, des parlementaires — en l'occurrence des sénateurs — des délégués des organisations syndicales — notamment la confédération générale des cadres — et des représentants du secteur privé.

Après quatre mois de collaboration sincère, franche, sans aucune réserve, entre les fonctionnaires qui assistaient à ces réunions et tous les autres participants, nous sommes arrivés à élaborer trois textes qui vont être soumis au Parlement et qui sont la preuve de l'intérêt porté par le Gouvernement aux Français de l'étranger, à leur rôle, ce qui représente un premier pas appréciable dans la voie nouvelle suivie.

Je me devais de remercier tous ceux qui ont collaboré à cette action dans un esprit de collaboration, et je le fais avec plaisir.

Monsieur le ministre, ne croyez pas que j'ai eu, dans ce propos, l'intention d'être le moins du monde désagréable à votre égard. Vous ne sauriez vous changer vous-même et je ne le souhaite pas. Votre esprit de finesse et d'analyse, votre connaissance des hommes et des faits ne vous permettent pas de ne pas être l'homme que vous êtes, toujours aussi courtois et mesuré, pour mettre en œuvre le mot du Président de la République dans son allocution du 24 mars 1976 : « La politique doit être expliquée. Il est en effet nécessaire que l'action en cours soit connue et comprise de chaque Français. »

Monsieur le ministre, pour concrétiser cette affirmation du Président de la République, venez plus souvent sur le devant de la scène, par tous les moyens modernes que l'information met à votre disposition, face aux Français et face au monde, afin d'exprimer à ceux qui ne veulent pas comprendre, à ceux qui ne veulent pas entendre, que la France poursuit à visage découvert, sans ambiguïté, sa démarche rectiligne vers la création de l'Europe, vers la détente poursuivie jusque dans la compétition idéologique et vers la coopération voulue et acceptée parce qu'elle est l'expression de la solidarité humaine. (*Applaudissements au centre et à droite. — M. le ministre se lève et vient féliciter l'orateur à sa descente de la tribune.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, lors du débat que le Sénat avait consacré à l'Europe, voici six mois, les différents intervenants, tout en mettant l'accent sur les faiblesses et les failles actuelles de la construction européenne, avaient discerné plusieurs zones de lumière : la perspective de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen pour 1978, l'amorce d'une politique énergétique commune, l'imminence du dépôt du rapport Tindemans sur l'union européenne en prélude à une discussion au plus haut niveau sur les finalités de la construction européenne.

Monsieur le ministre, vous nous aviez rappelé que le conseil européen de Rome des 1^{er} et 2 décembre 1975 « venait de prouver, une fois de plus, que la solidarité des Neuf était capable de surmonter les crises et d'y puiser de nouveaux élans ».

Sans minimiser les difficultés très graves qui subsistaient, vous aviez estimé que « l'Europe était en marche » et qu'il n'y avait donc pas lieu de se montrer pessimiste ou morose.

Pourtant, trois mois plus tard, la Communauté s'est trouvée secouée par une crise monétaire extrêmement sérieuse qui a contraint le franc français à sortir du « serpent » monétaire européen.

Dans le même temps, le fossé n'a cessé de s'élargir entre les économies des Neuf : ainsi, au mois d'avril 1976, la hausse des prix en Italie a atteint le pourcentage record de 3 p. 100, soit la moitié du taux d'inflation constaté sur une année complète en Allemagne.

Dans ces conditions, l'acquis communautaire — union douanière et Europe verte — est menacé, et ce n'est pas le conseil européen de Luxembourg des 1^{er} et 2 avril 1976 qui a pu rassurer l'opinion publique.

On a parlé d'impasse dans le domaine économique et monétaire, d'échec sur la question de la répartition des sièges dans le futur Parlement européen et d'enterrement du rapport Tindemans.

Le 6 mai, devant l'Assemblée nationale, vous avez, monsieur le ministre, reconnu que l'Europe traverse une phase difficile, mais vous refusiez de vous laisser aller au doute ou au découragement. Lors de cette intervention, vous aviez principalement développé quatre questions : l'état de la Communauté, la situation économique et monétaire, l'organisation politique de l'Europe et la perspective d'élargissement.

Sur ces quatre points, je vais me permettre de faire quelques commentaires et de vous demander des éclaircissements.

En analysant les causes des difficultés actuelles, vous dites, monsieur le ministre, que « le bouleversement économique et monétaire qui ébranle le monde depuis trois ans porte, dans les vicissitudes de l'Europe, une part bien plus lourde de responsabilité que les divergences qui, sur tel ou tel point, peuvent exister entre partenaires européens ».

On peut se demander si la gravité de la situation de l'Europe n'est pas minimisée et la responsabilité de l'environnement international, dans la crise actuelle, surestimée.

La situation de l'Europe est plus grave que ne le laissent supposer les propos quelque peu optimistes du Gouvernement. L'Europe ploie mais elle ne rompt pas, nous dit-on. C'est exact, mais l'acquis communautaire est dans un état de délabrement qu'il convient de souligner. L'union douanière ne survit que cahin-caha. La libre circulation des produits a subi deux graves entorses, la première en 1974 et la seconde en 1976, avec la mise en place en Italie d'un système de cautionnement des importations qui pénalise ses huit partenaires.

Surtout, l'évolution très divergente des monnaies des Neuf depuis deux ans a permis de tourner le principe de l'égalité dans la concurrence au sein du Marché commun. En effet, la dépréciation des monnaies flottantes constitue une subvention déguisée aux exportations de certains Etats membres et un frein aux importations de ces mêmes pays. Le Marché commun industriel, tel que l'imaginaient les auteurs du Traité de Rome, est donc, dans une large mesure, devenu une fiction.

Quant au Marché commun agricole, il résiste de plus en plus mal dans le désordre monétaire actuel.

Le ministre français de l'agriculture n'a-t-il pas d'ailleurs parlé de « miracle » à propos de l'accord intervenu sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1976-1977 ?

Le revenu agricole n'évolue pas comme il devrait, et certains agriculteurs se détournent de l'Europe ; la libre circulation des produits est, là aussi, plus apparente que réelle.

Pour compenser l'évolution divergente des monnaies, des montants compensatoires monétaires ont été mis en place. Ils constituent un moindre mal, mais ajoutent encore à l'imbroglio agricole du Marché commun.

Combien de temps l'Europe verte pourra-t-elle demeurer un îlot isolé si on ne met pas en œuvre rapidement l'union économique et monétaire ? On ne peut pas ne pas être inquiet en constatant que la Grande-Bretagne et surtout l'Italie connaissent des difficultés économiques très graves qui nous éloignent du bond en avant qui s'impose dans ce domaine.

Enfin, il faut rappeler, ce que l'on sait moins, que l'Europe des Neuf est guettée à la fois par un déclin démographique et par un vieillissement de ses structures industrielles qui ne sont pas moins préoccupants que ses problèmes à court terme, auxquels on n'a pas encore apporté un commencement de réponse.

En conclusion sur ce point, il ne s'agit pas de nier l'actif de dix-huit années de Marché commun, mais tout bilan est incomplet qui sous-estime le passif.

Les causes de cette situation ne sont pas seulement exogènes, elles sont aussi, et peut-être surtout, endogènes. Il ne saurait être question de contester le fait que les crises monétaires successives, la crise du pétrole et la récession économique ont cumulé leurs effets négatifs pour désintégrer l'Europe.

Mais il ne faut pas perdre de vue que ces crises ont servi aussi de révélateur aux faiblesses structurelles de la Communauté : absence de mécanismes réels de solidarité au sein d'une Europe dont les membres ont été frappés à des degrés divers ; absence de mécanismes de décision adéquats en matière économique et monétaire et capables de faire respecter un minimum de discipline commune moyennant des aides appropriées ; absence d'accord sur des politiques communes — monnaie, énergie, industrie — en raison de l'incapacité à définir des relations équilibrées entre l'Europe et les Etats-Unis.

Dès lors, quelle attitude adopter ? Vous avez déclaré, monsieur le ministre : « Est-ce être bon Européen que de dire que rien ne va plus ? Je ne le crois pas car ce n'est pas vrai. » Notre ministre des affaires étrangères pencherait donc plutôt pour la méthode Coué. Mais celle-ci paraît à la fois dangereuse car elle démobilise l'opinion publique à la veille des élections directes et de mauvais augure alors que les Neuf prétendent vouloir réaliser l'union européenne.

Il ne s'agit pas pour autant de jouer les docteurs Knock ! Tout être bien portant n'est pas un malade qui s'ignore. Mais le médecin doit dire la vérité au malade, surtout lorsque ce mal est curable — c'est le cas en l'espèce — et que de la volonté du patient dépend sa guérison. On peut donc interroger le ministre : « Est-ce être bon Européen que de dire que tout ne va pas si mal ? »

Quant à la situation économique et monétaire, il a été dit par le Gouvernement, à l'Assemblée nationale : « La progression vers l'union économique et monétaire est provisoirement entravée du fait de l'environnement international... Mais la préservation de l'acquis communautaire impliquant la reprise de la marche en avant, la France maintient fermement l'objectif de l'union économique et monétaire. Elle s'attachera à la restauration, dans le domaine monétaire, d'un minimum de stabilité. »

Pour le Gouvernement français, une pause semble donc inévitable pour l'instant. Implicitement, cette déclaration corrobore l'impression d'impasse qu'ont retirée les observateurs du conseil européen de Luxembourg des 1^{er} et 2 avril 1976.

Pourtant, rendant compte des résultats de ce sommet devant le Parlement européen, le 7 avril 1976, M. Gaston Thorn, président en exercice du conseil, a tenu des propos bien différents.

Selon lui, les Neuf sont parvenus à réaffirmer qu'ils restaient tous attachés à l'union économique et monétaire. Surtout, les Neuf ont demandé aux gouvernements « de s'inspirer à l'avenir de quatre principes de discipline rigide en ce qui concerne le

déficit budgétaire, la balance des paiements, la politique des revenus et la politique salariale ». Les ministres des finances ont été chargés de mettre en œuvre cette politique de rigueur.

En l'absence de communiqué final, qui dit vrai ? Y a-t-il eu accord à Luxembourg et sur quoi ? Pour l'heure, l'écart croissant entre les situations économiques nationales va à l'encontre de ces résolutions.

En revanche, si ces dernières connaissent un début d'exécution, la Communauté aurait, de toute évidence, accompli une étape importante dans la voie de son redressement économique qui passe par une politique d'assainissement courageuse et nécessairement impopulaire.

Cette question mérite une réponse approfondie car elle est doublement importante : pour la Communauté dont elle conditionne les progrès ultérieurs ; pour les parlementaires nationaux qui, en particulier en matière budgétaire, doivent savoir ce qu'on attend d'eux, quels sacrifices ils devront éventuellement consentir pour éviter le démembrement de l'Europe.

A défaut d'une politique de relance de l'Europe par sa substance, la France a choisi une relance par ses institutions. Cette politique a été définie en deux mots : pragmatisme et volontarisme.

Reprenons les trois points successivement traités : le conseil européen, l'élection directe et le rapport Tindemans.

Le conseil européen constitue pour le Gouvernement français le « moteur de la construction européenne ». De nature à faire naître un sentiment croissant de solidarité entre les Neuf, il a permis de prendre des décisions. Et sa dernière réunion au Luxembourg n'a été un échec que sur la question de l'élection directe. Pour le reste, il n'y a pas lieu de s'émouvoir qu'aucune décision spectaculaire n'ait été prise.

On peut se demander si cette analyse faite par le Gouvernement n'est pas trop optimiste. En effet, il y a un élément psychologique à ne pas négliger : l'opinion publique ne fait pas la différence entre les sommets « ancienne formule » et les sommets « new look ». A ses yeux, on ne se réunit pas seulement pour discuter — le téléphone marche bien entre les neuf capitales — mais pour décider.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il ne serait pas préférable, à la limite, de ne pas se réunir quand, manifestement, un désaccord apparaît sur l'essentiel et que même la publication d'un communiqué final est exclue.

Il ne s'agit pas de remettre en question le Conseil européen, qui constitue une innovation très intéressante — à condition que les Neuf ne cèdent pas au charme discret de la coopération intergouvernementale — mais d'en rechercher un bon usage.

Une autre question vient à l'esprit : pourquoi le Gouvernement a-t-il minimisé l'ampleur de l'échec de Luxembourg ? Vous avez déclaré, monsieur le ministre, le 16 décembre, devant le Sénat : « Cette assemblée élue au suffrage universel ne pouvait voir le jour aussi longtemps que l'Europe ne disposait pas d'abord de véritables pouvoirs de décision émanant des Etats.

« La mise en place du Conseil européen nous achemine vers la réalisation de cette première règle. »

Est-ce pour ne pas remettre en question le principe de l'élection directe qu'on refuse de reconnaître que le crédit du Conseil européen a été entamé ? Mais, dans ce cas, ne risque-t-on pas de substituer un déséquilibre des pouvoirs à un autre ?

A propos de l'élection directe, vous avez dit, monsieur le ministre : « Il n'y eut pas de décision à Luxembourg, mais ce ne fut pas le fait de la France. » N'est-ce pas jouer sur les mots ? De nombreux observateurs ont eu le sentiment que la seconde contre-proposition française aurait été de nature à permettre de réaliser un consensus, si elle avait été annoncée, expliquée, préparée.

En fait, la France a pratiqué la politique du secret et ses partenaires surpris, redoutant quelque piège, ne l'ont pas acceptée. Cette erreur est, peut-être, la cause principale de l'échec.

N'a-t-on pas commis dans cette affaire une maladresse de même nature que pour le Liban ? Erreur de tactique, mais aussi contradiction dans le propos. Car, à l'Assemblée nationale, vous avez, monsieur le ministre, surtout insisté sur le fait que

« la transformation du mode de désignation des membres de l'assemblée de Strasbourg ne saurait comporter ou impliquer augmentation des compétences de cette assemblée ».

C'est indiscutable sur le plan du droit ; mais n'en ira-t-il pas, en fait, tout autrement ?

L'assemblée européenne, comme cela est normal, cherchera à renforcer ses pouvoirs. Peut-être les excèdera-t-elle ici ou là. Quelle sera alors l'attitude du Gouvernement français ?

On peut se demander s'il y a accord entre les Neuf sur « l'après-élection directe ».

En toute hypothèse, il faut respecter l'échéance de 1978. Il y va de la crédibilité même des chefs de gouvernement, qui se sont trop engagés pour pouvoir reculer. Il convient donc de donner priorité à l'acte politique fondamental que constitue l'élection directe sur les modalités techniques de sa réalisation.

Le Gouvernement français, qui est l'initiateur de la relance du projet, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour que soit respecté l'engagement pris de faire procéder à cette élection directe en 1978. Mais, après la réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue samedi, nous pensons que l'affaire est en bonne voie.

A propos du rapport Tindemans et de l'union européenne, le Gouvernement déclare qu'« il ne pourra se prononcer qu'après un examen détaillé des dispositions très diverses que contient ce rapport dont certaines appellent, de sa part, de fortes réserves ».

Cette déclaration n'est pas satisfaisante. Il faut savoir, en effet, que certains parlements étrangers ont été officiellement informés de la position de leur gouvernement. Le 6 mai, au Palais Bourbon, vous résumiez en dix lignes la position française, monsieur le ministre. Dès le 3 avril, le Parlement allemand pouvait connaître, en dix pages très denses, la position du gouvernement de Bonn sur les différentes propositions de M. Tindemans. C'est là un exemple à suivre. C'est le droit à l'information du Parlement français en matière européenne qui est en cause.

L'indication que vous donniez, monsieur le ministre, était très générale : accord sur la recommandation de pragmatisme, approbation des suggestions relatives à l'Europe des citoyens. Monsieur le ministre, pouvez-vous aller beaucoup plus loin aujourd'hui devant le Sénat ? Sinon, à quoi bon cette déclaration de politique étrangère et ce débat ?

En ce qui concerne l'union européenne, vous estimez qu'elle est une création continue qui aurait déjà commencé. De même que M. Jourdain disait de la prose sans qu'il en sût rien, de même nous ferions l'union européenne sans le savoir ! A cette nouvelle, notre surprise n'est pas moins grande que celle du Bourgeois gentilhomme.

Il ne s'agit pas de nier que l'union européenne ne se fera pas en un jour. Mais il faut reconnaître qu'un jour ou l'autre il faudra bien réaliser un « saut qualitatif » de l'économique au politique. Alors, le Gouvernement est-il disposé à accepter cette mutation et, dans l'affirmative, à quelles conditions ?

Quant à l'avenir du rapport Tindemans, faut-il être inquiet ? Pour M. Thorn, l'enterrement pur et simple aurait été évité. Pour d'autres, ce document est déjà dans la trappe.

Ne va-t-il pas aller rejoindre, dans les archives de nos ministères des affaires étrangères, tous les mémorandums consacrés à l'Europe politique ? C'est bien le plus grave danger qui guette l'Europe, une Europe qui ne sait pas où elle va, qui est littéralement « déboussolée » !

L'Europe est à la croisée des chemins : sera-t-elle démocratique ou technocratique, communautaire ou intergouvernementale, sociale ou mercantile, européenne ou atlantique ? Autant de questions pressantes demeurées sans réponse ! Pourtant, à l'heure où un nouvel élargissement s'annonce, il est urgent de faire le point.

Les Neuf sauront-ils saisir cette chance historique qui s'offre à eux de dire ce qu'ils attendent de l'Europe et ce qu'elle peut attendre d'eux ?

Quant à l'élargissement, trois ans après avoir accueilli trois nouveaux Etats membres, la Communauté vient de dire « oui » à la demande d'adhésion présentée par la Grèce. Le Gouvernement français y voit une preuve du pouvoir attractif de l'Europe et le signe qu'elle n'est pas si malade qu'on le dit.

Sans rejeter *a priori* l'adhésion de cet Etat associé, et qui a vocation à être membre à part entière de l'Europe des Neuf, il convient ici de demander au Gouvernement s'il a bien pesé toutes les conséquences économiques de l'adhésion de ce pays, en particulier pour les productions agricoles des régions méditerranéennes de la Communauté.

Les problèmes du vin pourraient n'être qu'une préfiguration des difficultés que vont connaître les secteurs des fruits et des légumes. Déjà, le Midi français s'inquiète, après la conclusion des accords avec les pays du bassin méditerranéen. Quelles assurances le Gouvernement peut-il donner que les intérêts de certains producteurs de la Communauté ne seront pas sacrifiés ?

Enfin, et au-delà de ces questions agricoles, le Gouvernement n'estime-t-il pas que la Communauté, qui n'est pas encore entrée dans sa période de convalescence, n'est pas à même de supporter ce traitement de choc qu'on va lui infliger.

On aurait pu penser, comme la Commission, que l'Europe devrait être déjà bien rétablie avant de se lancer dans ce qui ressemble fort à une fuite en avant. Car, après la Grèce, ce sont le Portugal, l'Espagne et peut-être la Turquie qui frapperont à notre porte. Le poids politique de l'Europe en sera sans doute accru, mais ses structures institutionnelles apparaîtront de plus en plus fragiles et son unité économique de plus en plus utopique.

Répondant, au Sénat, à une question sur l'information européenne, le 16 décembre 1975, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères nous avait demandé d'être les nouveaux ambassadeurs de l'idée européenne. Les chefs de gouvernement venaient d'ailleurs de faire renaître l'espoir dans nos opinions. Nous croyions et nous avions fait croire que l'Europe « ce n'était pas fini ». Nous invitons nos interlocuteurs à faire preuve de cette « patiente impatience » dont parlait Paul Valéry. Mais si, dès demain, les Neuf ne se ressaisissent pas, alors, nous ne pourrions plus parler de l'Europe sans rencontrer autre chose que des sourires sceptiques.

Monsieur le ministre, grande est l'inquiétude des cent cinquante sénateurs inscrits à l'intergroupe sénatorial du mouvement européen.

Pouvez-vous nous rassurer et nous assurer de la volonté gouvernementale de poursuivre sans relâche cette construction européenne à laquelle nous sommes particulièrement attachés ?

Tous les jours qui passent montrent à quel point notre indépendance politique, économique, technologique passe par l'Europe.

Si les vieux pays occidentaux veulent encore, demain, marquer l'histoire, ce n'est que par une association de plus en plus étroite qu'ils pourront le faire. Isolément, ils tombent tout naturellement aujourd'hui sous une tutelle économique et, demain, peut-être, sous un joug politique.

Depuis quelques années, quel rôle efficace ont pu jouer la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne ou la France dans les grandes compétitions internationales de tous ordres ou dans les conflits qui, journellement, ensanglantent notre planète ?

Peut-on vraiment parler d'indépendance nationale pour des nations dont les secteurs économiques essentiels passent progressivement sous contrôle américain ?

Le monde ne se mène plus avec la culture ; d'ailleurs, même dans ce domaine privilégié, l'influence française est, hélas, en net déclin.

L'indépendance française ne peut plus être qu'européenne. Je ne pense pas qu'il soit trop tard : les opinions publiques des neuf pays de la Communauté sont, dans l'ensemble, très favorables à l'union européenne : un récent sondage, toutes nations confondues, donnait 59 p. 100 d'intentions favorables, 21 p. 100 de défavorables, 20 p. 100 des personnes interrogées n'ayant pas donné de réponse. Plus des deux tiers espèrent donc une union européenne : ce chiffre important nous donne une raison d'espérer.

J'ajouterai que les jeunes générations ont besoin de s'enthousiasmer, de construire quelque chose de neuf et qu'elles peuvent trouver dans cette union européenne l'élan du cœur et la raison d'entreprendre qui leur manquent aujourd'hui.

Nous sommes, en ce moment, à un tournant décisif : tout peut être perdu, mais tout peut être aussi sauvé.

Faisons en sorte que tout puisse être sauvé ! (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique et sur certaines travées socialistes, de l'U.C.D.P., de l'U.D.R. et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Goutmann.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous venez de présenter, monsieur le ministre, une déclaration sur la politique étrangère du Gouvernement français. Cette déclaration, à l'image de toutes les déclarations du Président de la République et de l'ensemble des ministres, est, tout à la fois, un brevet d'autosatisfaction, un long récitatif sur l'indépendance de la France, émaillé de quelques propos anticommunistes.

Cela, bien sûr, ne nous étonne pas et traduit, de toute évidence, les difficultés d'un Gouvernement, incapable de sortir le pays de la crise dans laquelle nous sommes encore plongés et dont nous sommes loin d'être sortis, et animé par la crainte du changement démocratique.

S'il est un domaine où le fossé entre les paroles et les actes devient un gouffre, c'est bien celui de la politique étrangère de la France.

Indépendance, détente, coopération sont, dites-vous, les maîtres mots de votre politique. Mais ces termes sont profondément éloignés de la réalité.

Ni les satisfecit, ni l'agression verbale contre notre parti et contre la gauche, ni la démagogie sur l'indépendance nationale et sur le rôle de la France ne peuvent cacher deux réalités fondamentales de votre politique. La première, c'est que la politique extérieure est devenue le domaine réservé de M. Valéry Giscard d'Estaing qui, bafouant le rôle des assemblées élues et le droit de contrôle qui devrait être le leur, décide de cette politique avec autoritarisme, se permet de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, attribue à la défense nationale un rôle extrêmement dangereux pour l'avenir de la paix, profite de son voyage aux Etats-Unis pour faire des déclarations indignes de notre pays ! C'est lui qui décide, et les ministres, dociles, enregistrent et exécutent ; la majorité parlementaire, même si elle manifeste quelque grogne, se plie et accepte.

Vous avez parlé de consultation, monsieur le ministre. Il est vrai que nous pouvons nous exprimer — c'est, me semble-t-il, la moindre chose que l'on puisse accorder aux parlementaires ! — mais cette consultation est de façade et, de toute façon, vous n'en tenez pas compte.

La seconde réalité de cette politique, aussi préoccupante, c'est que la politique étrangère de la France, contrairement à vos affirmations, se caractérise par une véritable entreprise de démantèlement de notre indépendance et de notre souveraineté nationale.

Le long plaidoyer que vous venez de faire sur l'indépendance de la France — car vous savez que cette question sensibilise l'opinion publique et touche un grand nombre de Français et de Françaises, bien au-delà de la gauche — ne sert qu'à masquer les abandons de plus en plus marqués de notre indépendance, les modifications profondes apportées dans ce domaine à la politique extérieure du général de Gaulle — même si vous vous en défendez — l'isolement dans lequel risque de se retrouver notre pays à la suite des initiatives que le Président de la République française prend seul à l'égard de plusieurs pays — mais j'y reviendrai.

Je me permettrai d'insister, monsieur le ministre, sur quelques aspects de votre politique étrangère très significatifs de l'aliénation de notre indépendance et de notre souveraineté, de notre soumission, au travers du redéploiement économique, au grand capital international. Ils sont très significatifs aussi du refus du changement démocratique, du refus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du refus de la détente et de la paix.

Vous niez farouchement l'orientation atlantiste de la politique française — vous avez même contesté le terme — le retour de la France dans le giron de l'O.T.A.N. J'ai déjà eu l'occasion de rappeler à cette même tribune, il y a exactement un an, que, depuis la rencontre à la Martinique avec le président Ford, par l'intermédiaire de l'Eurocom, de l'Euroland et de tous les organismes de l'Eurogroup, la coopération de la France avec l'O.T.A.N., c'est-à-dire, en fait, le processus de réintégration déguisée de la France à l'O.T.A.N., allait en s'accélération. Cela est si vrai que les dirigeants américains, eux-mêmes, reconnaissent qu'il est inutile et dépassé que notre pays réintègre officiellement l'O.T.A.N. Ils n'en ont plus besoin tant la coopération de fait est satisfaisante.

Le dernier exemple dangereux de cette intégration est l'acceptation de la France de s'engager dans le système de standardisation des armes avec l'Eurogroup.

Je ne parlerai pas, monsieur le ministre, des problèmes de la défense puisqu'un débat important a eu lieu, la semaine dernière, dans cette même enceinte. Je soulignerai seulement que les problèmes de la défense, la politique militaire du Gouvernement et la politique extérieure sont les volets d'une seule et même politique d'abandon, de soumission et d'agressivité.

Je n'insisterai pas non plus, bien que cela en vaille la peine, sur les abandons de souveraineté de notre pays dans le domaine économique. Des secteurs entiers de notre potentiel industriel sont bradés. Le nucléaire, l'informatique, l'aéronautique sont abandonnés aux Américains.

Le même alignement sur les destinées de l'O. T. A. N. et sur l'impérialisme américain se retrouve dans le domaine politique. Notre Gouvernement ne se contente pas d'accepter les abandons de souveraineté : il se fait le champion de la politique américaine partout où elle se manifeste. Il soutient l'idée que les Etats-Unis doivent rester les gendarmes du monde et applaudit à toutes les initiatives américaines qui, en particulier au Moyen et au Proche-Orient, menacent la paix. Dans les conférences internationales qui traitent d'un nouvel ordre économique mondial, il est l'un des gouvernements qui mettent le plus d'obstacles à la réalisation de ce nouvel ordre économique.

Tout à l'heure, notre collègue M. le président Gros, évoquant la quatrième session de la C. N. U. C. E. D. — conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement — disait : « Elle a frôlé l'échec. Grâce à vous, elle a pu se tenir. » Effectivement, elle a frôlé l'échec, mais cela en raison de l'intransigeance des pays capitalistes et nous devons, en outre, constater que les résultats de cette quatrième conférence de Nairobi sont loin de correspondre à ce qu'en attendaient les pays en voie de développement. Vous ne pouvez plus rien faire devant l'exigence d'un nouvel ordre économique mondial. Alors, vous faites de nécessité vertu. Vous en parlez et vous vous présentez maintenant comme le champion de ce nouvel ordre. Mais toute votre attitude témoigne de vos efforts désespérés pour vous accrocher au vieil ordre économique mondial.

Le Gouvernement accueille sans broncher les déclarations intempestives des dirigeants américains, lesquelles constituent de véritables ingérences dans les affaires de notre propre pays. Il adopte également la même attitude de refus en ne participant pas aux grandes conférences internationales sur le désarmement. Il a été l'un de ceux qui ont systématiquement freiné la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe jusqu'aux accords d'Helsinki. Aujourd'hui, il va plus loin : il accepte de prendre lui-même des initiatives que les Etats-Unis ne peuvent plus prendre sans risque, ce qui est le cas notamment avec l'annonce de la possibilité d'un envoi d'un corps expéditionnaire au Liban.

Après les défaites de l'impérialisme américain en Asie du Sud-Est et ses succès en Afrique, le Liban devient le lieu par excellence de la contre-offensive américaine. Adoptant la politique de la canonnière, le Gouvernement français non seulement emboîte le pas, mais encore se prête à toutes les ingérences. Cela ne grandit pas notre pays. La proposition de l'éventuel envoi d'un corps expéditionnaire a fait l'unanimité des communautés du Liban contre nous. Vous avez déclaré tout à l'heure, monsieur le ministre, que cela avait eu un effet positif. Si c'est effectivement l'isolement de notre pays qui est positif, on peut se poser bien des questions. Toute la politique méditerranéenne du Gouvernement est loin de préserver la paix dans cette partie du monde : elle consiste essentiellement à appliquer les décisions des Etats-Unis.

Cette politique d'alignement, de limitation et d'abandon de la souveraineté se retrouve dans l'attitude et les actions du Gouvernement vis-à-vis de la Communauté économique européenne.

Le Président de la République lui-même a pris l'initiative de proposer l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il s'agit là d'une décision grave, lourde de dangers. Il n'est pas question pour nous — et vous le savez très bien, monsieur le ministre — de mettre en cause le suffrage universel. Tous ceux qui nous font un procès d'intention sur cette question falsifient délibérément notre politique. Nous sommes pour le suffrage universel et les donneurs de leçons qui, actuellement, nous accusent devraient s'interroger sur les scrutins en France et sur le caractère démocratique de la représentation proportionnelle.

M. Serge Boucheny. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. En ce qui concerne la communauté économique européenne, on constate que derrière un paravent pseudo-démocratique, se profile la supranationalité. C'est pourquoi nous sommes opposés à cette élection. C'est la seule raison.

Se profile aussi l'abandon de notre indépendance par la mise en cause de la règle d'unanimité, par le caractère déjà contraignant de certaines mesures communautaires, par le caractère plus contraignant encore de celles qui sont prévues dans le rapport Tindemans, lequel, d'ailleurs, est pratiquement appliqué.

Se profile enfin notre soumission, non seulement à l'impérialisme américain, mais au très puissant impérialisme ouest-allemand, qui domine économiquement et politiquement la Communauté économique européenne et qui n'exclut pas la possibilité de la dominer militairement.

Dans le rapport Tindemans, la proposition d'une Europe monétaire à deux vitesses marquerait la domination du mark sur l'ensemble des monnaies de la Communauté économique européenne. Nous l'avons déjà dit, la petite Europe, telle qu'elle est conçue, n'est pas le modèle de la coopération internationale. Ce n'est pas la réponse à l'internationalisation des forces productives. C'est le club des grandes sociétés multinationales qui pillent les richesses nationales des pays de la Communauté économique européenne dans le cadre d'une concurrence effrénée régie par la loi du plus fort qui impose l'austérité, la misère, le chômage, l'inflation aux travailleurs. C'est l'entente des forces politiques réactionnaires au service du grand capital contre la volonté de changement d'une politique en Europe, contre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour le maintien du *statut quo* économique et politique.

« L'Europe progresse », avez-vous dit. Oui, malheureusement, elle progresse dans le domaine de l'austérité et des sacrifices pour les travailleurs.

Que le Gouvernement français se soit distingué au sein de la Communauté économique européenne, dans sa volonté de favoriser l'adhésion des pays les plus réactionnaires, comme l'Espagne de Franco, la Grèce des colonels et le Portugal de Salazar, ne nous étonne pas. Qu'il ait ensuite freiné l'aide à apporter à la jeune démocratie portugaise au moment crucial de son devenir n'a rien de surprenant et ne relève ni de la volonté de favoriser le rayonnement de notre pays, ni de la volonté d'œuvrer pour l'Europe des peuples, mais bien du souci de préserver la domination du grand capital et de sauvegarder son propre régime.

A l'instar des Etats-Unis, le Gouvernement se permet de menacer l'Italie si elle se donnait un gouvernement démocratique, auquel participeraient les communistes : on peut prévoir ce qu'il en serait si la France voulait se donner le même Gouvernement ! Il compte effectivement sur la puissance militaire de la C. E. E. pour enrayer, si cela était nécessaire, la montée du mouvement démocratique en France.

C'est la raison essentielle de l'appel à l'union nationale sur le plan intérieur et à la réconciliation sur le plan extérieur, en particulier avec la R. F. A. Là encore le Gouvernement dépasse la mesure, et, après avoir essayé de rayer le 8 mai 1945 du calendrier parce qu'il marquait la fin du régime nazi, oubliant étrangement le drame qu'a constitué la victoire du nazisme sur les peuples européens, il a profité de la célébration du soixantième anniversaire de la bataille de Verdun pour tenter de réhabiliter Pétain. (*Murmures à droite.*) Mais tout cela n'est pas fortuit.

Tout cela procède d'une même volonté. Nous pouvons le dire : les impérialistes ouest-allemands, les revanchards et les néo-nazis peuvent se froter les mains. C'est tout juste si nous ne repartons pas pour la croisade antisoviétique contre le totalitarisme bolchevique et pendant que les dirigeants de notre pays se rendent dans les pays socialistes, ici ils menacent d'utiliser notre défense nationale contre les pays de l'Est ; ils les attaquent et freinent les échanges de coopération. Contrairement à ce que vous affirmez, monsieur le ministre, ces échanges sont notoirement insuffisants. J'ajouterai qu'ils sont le plus souvent déséquilibrés pour les pays socialistes.

C'est la raison de la formidable campagne que vous menez contre notre parti. Vous voulez avoir en France, comme cela existe en Grande-Bretagne ou en R. F. A., un parti communiste

réduit, ce qui vous permettrait d'agir en toute impunité. C'est bien ce que vous souhaitez, mais les incantations ne suffisent pas et vous ne devriez pas prendre vos rêves pour des réalités.

M. Serge Boucheny. Très bien.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Aliénation de notre indépendance, alignement sur les visées les plus agressives de l'impérialisme américain, c'est cette politique qui fait ce que la France n'est pas représentée à Genève et à Vienne dans les conférences sur le désarmement, qui conduit le Gouvernement à minimiser la portée des accords d'Helsinki et à estomper le rôle capital de la C. S. C. E., conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

La politique extérieure du Gouvernement, sa politique de coopération n'ont rien à voir avec les discours gouvernementaux sur les intérêts économiques de la France, la lutte contre les inégalités sociales, la solidarité avec les pays en voie de développement, la défense des idéaux moraux et culturels de la civilisation occidentale. Elles sont dictées par de sordides intérêts de classe, ceux d'une poignée de milliardaires uniquement préoccupés d'accumuler les profits partout où ils le peuvent et par tous les moyens, uniquement soucieux de maintenir leur emprise politique et idéologique partout où ils en ont la possibilité.

Lorsque vous parlez de détente, y compris dans le domaine idéologique, détrompez-vous, monsieur le ministre : il n'y en aura pas, car vous représentez le passé.

Le Gouvernement n'a pas hésité, lors de la venue du Président de la Côte d'Ivoire en France, à essayer de briser le front uni des jeunes Etats africains.

J'ai déjà eu l'occasion ici de dire ce qu'il en était des accords de Lomé et surtout de la politique de coopération de la France qui a joué la carte de la division à Mayotte et a laissé le jeune Etat Comorien dans un état de dénuement scandaleux, comme elle l'avait fait dix-sept ans plus tôt pour la Guinée, qui refuse de reconnaître l'indépendance de Djibouti parce que dans toutes ces zones il y a non seulement des richesses à piller, mais aussi des points stratégiques à conserver.

Abandon de notre souveraineté, soumission aux grandes sociétés multinationales, refus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, refus du changement démocratique en Europe et singulièrement en France, refus de faire en sorte que la France puisse jouer un rôle actif pour la sécurité, la détente, la paix et la coopération dans le monde, tels sont les traits négatifs, néfastes de cette politique.

Il reste bien peu pour un véritable rayonnement de notre pays dans l'arène internationale et ce, d'autant plus que dans le droit fil de ces orientations vous privilégiez dans vos relations internationales les régimes les plus réactionnaires : le Maroc, l'Iran, le Zaïre, l'Arabie saoudite, les dictatures comme le Chili, le Brésil où la torture et les exécutions massives sont pratiquement courantes, le régime d'*apartheid* raciste et fasciste d'Afrique du Sud.

M. Raymond Guyot. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Vous venez de dire, monsieur le ministre, qu'il faut mettre un terme à ces régimes d'*apartheid* et vous entretenez des relations plus qu'amicales avec le gouvernement de l'Afrique du Sud.

Alors que les Nations unies ont décrété l'embargo sur les ventes d'armes au régime de Prétoria, notre gouvernement est devenu le premier vendeur d'armes à l'Afrique du Sud. Il s'appête à livrer une centrale nucléaire à Vorster, alors que le Gouvernement sud-africain a menacé d'utiliser l'arme nucléaire contre ses voisins.

Passant outre les décisions de l'O.N.U. sur la reconnaissance de l'indépendance de la Namibie, le Gouvernement ne fait rien pour accélérer cette indépendance, mais des informations courent dans les couloirs du Parlement français comme au Parlement européen selon lesquelles le Président de la République se serait engagé à reconnaître le soi-disant Etat indépendant du Transkei qui n'est qu'une colonie bantoustane de l'*apartheid* en échange de l'achat de la centrale nucléaire.

Voilà une attitude, monsieur le ministre, qui déshonore la France. Nous nous élevons énergiquement contre la venue du président Vorster en France. Le peuple français ne peut accepter que viennent chez nous des représentants d'un gouvernement fasciste, raciste et inhumain.

Nous sommes passifs dans bien d'autres domaines où, pourtant, notre pays aurait un rôle considérable à jouer.

Concernant la situation de Chypre, je vous demande, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour que soient appliquées les résolutions de l'O.N.U., qui prévoient le retrait de toutes les troupes étrangères, quelles démarches vous entendez entreprendre sur le sort de 2 200 Chypriotes d'origine grecque dont on n'a plus aucune nouvelle et quelle sera la position de la France concernant l'aide financière de la Communauté économique européenne à l'égard de Chypre.

En définitive, monsieur le ministre, le Président de la République a une bien médiocre politique extérieure qui ne grandit pas notre pays et l'enfonce toujours davantage dans la crise. C'est tout autre chose qu'il faut aux Français, à la fois pour assurer leur indépendance nationale et développer la coopération internationale. Ce n'est assurément pas la multiplication des voyages tous azimuts qui peut faire sortir la France de l'isolement où votre politique la plonge progressivement ; ce n'est pas cela qui peut témoigner de la présence, de l'omniprésence — c'est votre terme — de la France dans le monde.

Une grande politique pour la France doit se fonder réellement, et non dans les mots, sur une seule considération : l'intérêt du peuple français. Or, cet intérêt, c'est de vivre dans une France indépendante et souveraine et dans un monde en paix. C'est la politique préconisée par le programme commun de gouvernement.

Notre pays doit retrouver sa pleine liberté d'initiative, sur le plan international, afin de mener une action dynamique en faveur de la détente, de la coexistence pacifique, de la sécurité et du désarmement. Nous nous honorerions, monsieur le ministre, en développant une grande politique de paix assurant véritablement la sécurité de chacun, en participant à tous les accords qui contribuent à consolider la paix et en prenant des initiatives particulières en faveur de la détente et du désarmement. Nous nous honorerions en favorisant notre indépendance et le développement de notre économie, en pratiquant la coopération la plus large sur la base du respect des droits de chacun, de la non-ingérence, de l'intérêt mutuel, non seulement avec les pays en voie de développement, les pays producteurs, les pays de la C.E.E., mais encore les autres pays capitalistes et avec les pays socialistes, en développant un autre type de relations internationales dans le cadre d'un système de sécurité collective garantie.

L'intérêt de notre pays, c'est aussi son indépendance nationale, qui favorise la mise en valeur de nos propres richesses et qui assure au peuple le libre choix de son destin, comme le préconise le programme commun de gouvernement, sans qu'aucune tutelle ou intervention supranationale vienne contrecarrer ses aspirations.

C'est parce que nous voulons la coopération avec tous les peuples que nous voulons aussi l'Europe, non celle des géants du capitalisme, non celle de la crise, de l'austérité et du démantèlement de notre agriculture, mais une Europe ouverte sur le monde où chaque nation, refusant l'autarcie, agira pour satisfaire les besoins des travailleurs et des peuples.

Indépendance et coopération ne s'opposent pas. Au contraire, la coopération suppose l'indépendance et la démocratie. C'est pourquoi la construction de l'Europe — car elle reste à construire — exige des transformations démocratiques et la démocratisation des institutions.

Par ses traditions culturelles, démocratiques, la France a un grand rôle à jouer dans l'arène internationale pour la paix, pour la démocratie, pour la liberté, mais ce n'est pas avec les monopoles et les politiciens à leur service qu'elle jouera ce rôle. C'est le peuple français, artisan du changement démocratique, solidaire des autres peuples, qui, prenant en main ses destinées, saura redonner à notre pays l'éclat, le rayonnement qui doit être le sien.

Malgré les criaileries de l'adversaire, des représentants d'un passé révolu, ce sont les forces du changement qui ont l'avenir devant elles. Mon collègue M. Pelletier évoquait tout à l'heure le peu d'enthousiasme de notre jeunesse et vous exhortait à

lui proposer de quoi le susciter. Ce sont les forces du changement qui susciteront l'enthousiasme, ce sont elles qui, sur la base d'un nouvel ordre économique mondial, instaureront la paix et la fraternité. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le ministre, chacun sait qu'un plan de réorganisation des services du quai d'Orsay est actuellement soumis à l'appréciation du Gouvernement. J'ai deux raisons de ne pas critiquer ce plan. D'une part, certaines de ses dispositions me semblent séduisantes. D'autre part, parmi les autres dispositions qu'il contient, les plus contestables, me dit-on, ne sont pas adoptées, ce qui nous permet d'espérer qu'elle ne le seront jamais.

Quel est donc mon dessein ? Vous l'avez deviné, monsieur le ministre, vous qui avez si longtemps rehaussé l'éclat de notre diplomatie avant de la diriger : je voudrais être sûr que la réorganisation, légitime en elle-même, fera l'objet d'une consultation franche et générale avec les personnels de votre ministère.

Pourquoi ? Pour trois raisons : parce que la philosophie de notre système démocratique l'exige, parce que l'intérêt de l'Etat et l'avenir de la réforme postulent le dialogue, enfin et surtout parce que vos subordonnés, qui sont aussi vos collègues, ont besoin d'un témoignage de confiance et qu'ils l'ont bien mérité. Les coupes claires pratiquées malgré vous dans votre budget, le morcellement des responsabilités, d'injustifiables amputations ont affecté tout ensemble l'unité de notre diplomatie et l'unicité de l'instrument dont le Président de la République, le Gouvernement et vous-même avez besoin pour ajouter l'efficacité aux bonnes intentions.

Vous le sentez : il entre dans ma question une part de gratitude à l'égard d'un grand corps trop souvent incompris, trop rarement défendu, mais la sagesse, monsieur le ministre, n'est pas toujours ingrate. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P. ainsi qu'à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Alexandre-Debray.

Mme Janine Alexandre-Debray. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, au cours de ce débat, jeter un cri d'alarme aux hommes de notre temps pour les hommes de notre futur.

Pour moi, les problèmes du tiers monde occupent le devant de la scène. Vous venez, à l'instant, monsieur le ministre, de les évoquer assez largement. La France, nous le savons, prend une large part dans les conférences économiques internationales. C'est sur ce point précis que portera mon intervention.

A Nairobi, la C. N. U. C. E. D., la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, lors de sa quatrième session, a adopté un programme intégré prévoyant que des accords seraient conclus sur les matières premières, produit par produit, avant la fin de 1978 ; plus d'une vingtaine de denrées et de minerais sont concernés.

En outre, une conférence sur le fonds commun destiné à régulariser les cours des matières premières devra être convoquée avant mars 1977.

Des engagements ont donc été pris, mais ne le sont-ils pas seulement du bout des lèvres ? Déjà certains pays les ont assortis de bien des réserves.

Le dialogue Nord-Sud, dont M. le président Giscard d'Estaing a pris l'initiative, se poursuit, mais vers où ? En effet, les dix-neuf pays en voie de développement qui y participent se sont déclarés déçus par les premiers maigres résultats obtenus à Nairobi.

De plus, la lecture de la presse ne paraît pas encourageante. Fonds international de développement agricole : échec ; dissensions européennes autour du sommet de Porto Rico ; Suisse : pas de prêts au tiers monde ; refus de modérer la production du cuivre au conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre.

Ces attermoissements, ces gaspillages, ces imprécisions sont inquiétants. Ce sont les marques d'un aveuglement dont les conséquences deviennent chaque jour plus catastrophiques pour l'humanité tout entière.

C'est pourquoi, au risque de répéter des truismes qui ont déjà fait l'objet de nombreux exposés, je veux encore aujourd'hui, monsieur le ministre, attirer votre attention et celle de nos collègues sur un certain nombre de données scientifiques incontestables et dont l'inéluctable gravité devrait commander toute politique internationale, donc celle de la France, qui sut, dans son histoire, donner tant d'exemples de prospective humaine.

Une constatation s'impose. Tout à coup — on pourrait, au regard de l'histoire, dire : du jour au lendemain, tant le rythme s'accélère — l'humanité se trouve confrontée à un tourbillon de crises sans précédent : crise de la production, de l'environnement, de l'alimentation, de l'énergie, des matières premières, pour ne citer que les plus graves.

Ces crises se présentent sous un jour totalement nouveau.

En premier lieu, elles sont intégralement interdépendantes. Toutes les tentatives pour les régler séparément se sont révélées illusoire. Un simple exemple : pour pallier le manque d'énergie ou de matières premières, les mesures qui ont été prises ou envisagées ont immédiatement aggravé la situation de l'environnement et de la pollution, créant par là une autre situation de crise.

Autre caractère nouveau de ces crises : elles sont globales, elles atteignent notre planète prise comme une entité unique. Aujourd'hui, la communauté mondiale — les idéologies n'y font rien — appartient à un système, c'est-à-dire à un assemblage d'éléments interdépendants et, comme l'actualité ne cesse de le prouver, hélas ! à l'occasion du moindre conflit armé, une rupture d'équilibre n'importe où sur le globe se propage inmanquablement dans le monde entier.

Enfin, dernier caractère spécifique, ces crises s'aggravent rapidement. S'agissant de phénomènes exponentiels qui se multiplient par deux en dix ans, l'effort pour y faire face devra être bien plus que doublé, si l'on a perdu dix ans pour agir.

Un exemple est significatif à cet égard : vers l'an 2000, c'est-à-dire demain, dans l'Asie du Sud, la demande de nourriture dépassera l'offre d'environ 30 p. 100. Si l'on entreprend dès maintenant une planification, cet écart peut être ramené à 10 p. 100. Pourtant, si les mêmes perspectives s'étendent à vingt-cinq années de plus, le déficit risque de dépasser 100 p. 100. De tels chiffres se passent de commentaire.

Il apparaît donc que deux failles s'ouvrent de plus en plus largement entre l'homme et la nature, d'une part, entre le Nord et le Sud, les riches et les pauvres, d'autre part.

D'abord, entre l'homme et la nature. Il ne faut pas être grand clerc pour dire que la communauté mondiale dispose à l'évidence d'un fonds de ressources limité et qu'il faudrait le gérer avec mesure, avec pondération, pour préserver l'avenir des générations futures.

Ensuite, entre le Nord et le Sud : la région nord-américaine, par exemple, utilise 30 p. 100 de l'énergie mondiale avec 6 p. 100 seulement de la population de la terre. Autre exemple : faute de la mise en marche de la politique nécessaire, il y aura autant d'habitants dans la région Sud à la fin de ce siècle qu'on en compte aujourd'hui dans le monde entier. Et la pénurie en ressources énergétiques ne peut qu'agrandir le fossé.

Ainsi en va-t-il pour le pétrole. Les pays en voie de développement utilisent le pétrole importé, non pas pour le transport individuel ou pour le chauffage domestique, mais pour l'agriculture et l'industrie. Alors que la pénurie de pétrole n'a guère apporté qu'une gêne aux sociétés d'abondance, elle a signifié pour les pays sous-développés une réduction directe et immédiate de leur production industrielle et de leur ravitaillement.

Sait-on suffisamment qu'avec les quarante-cinq litres d'essence qui constituent la consommation mensuelle moyenne d'un occidental pour ses loisirs, on peut produire la nourriture nécessaire pour permettre à un adulte de survivre dans un pays défavorisé ?

Oh ! certes, les optimistes de la technologie nous disent que, finalement, nous n'avons pas à nous inquiéter et que l'énergie nucléaire permettra de résoudre la crise de l'énergie. Mais ils oublient d'ajouter qu'il faudrait construire, dans le monde entier, quatre réacteurs par semaine pendant les cent prochaines années pour atteindre l'objectif indispensable de 24 000 réacteurs produisant cinq millions de kilowatts électriques. Or, actuellement, les réacteurs en usage sont cinq fois plus petits et il faut, pour les construire, entre sept et dix ans.

Pour ces 24 000 réacteurs, il faudrait 15 millions de kilos de plutonium 239 chaque année : quels seront alors les problèmes de sécurité qui se poseront et quels moyens détiendrons-nous pour assurer celle-ci ?

On propose aussi à long terme l'utilisation de l'énergie solaire. Ne nous leurrions pas trop : elle supposerait des investissements deux fois plus importants que tout ce qui a été fait dans le monde jusqu'à ce jour.

Mais l'énergie n'est pas le seul domaine où la faille entre les riches et les pauvres s'agrandit et je ne multiplierai pas les exemples pour ne pas allonger démesurément mon propos.

J'en viens donc à la question essentielle pour l'avenir des relations internationales : peut-on organiser cette quasi-fatalité puisqu'il ne peut déjà plus s'agir de prévenir les crises, mais de les guérir ?

A cette question les experts, tels ceux du Club de Rome, répondent : oui ! Oui, car ces crises ne sont pas les conséquences de fléaux naturels, mais celles de l'action de l'homme : progrès de la médecine, progrès technique de l'industrialisation par exemple. Œuvres de l'homme, l'homme doit donc pouvoir les juguler. Les choix ne sont pas faciles, mais ils existent.

Surtout, la solution ne peut être que globale. La croissance zéro n'est pas ou n'est plus le problème. Le problème est la croissance déséquilibrée et différenciée. Il nous faut programmer cette croissance d'abord pour éviter que les ressources mondiales de tous ordres ne s'épuisent au rythme actuel, et ensuite pour arriver à long terme à une répartition plus équitable de ces mêmes ressources.

Mais pour que l'aide au développement devienne vraiment une voie de salut pour des centaines de millions d'être humains affamés, il faudra plus que des mouvements de capitaux, il faudra des sacrifices.

La solution qui se dégage des analyses des experts exige ces sacrifices des pays riches. On ne les obtiendra certainement pas sans marchandages et arbitrages. Et de tels compromis demandent beaucoup de temps pour être mis sur pied : l'histoire récente l'a montré maintes fois.

De quels délais disposons-nous pour discuter dans le détail de la mise en œuvre d'une quelconque solution ?

Selon les analyses qui ont été faites, en portant de 10 à 15 ans la période de transition pour la politique démographique, on augmente le nombre des morts d'enfants d'un total de 80 p. 100 entre 1975 et 2025, et il suffirait d'un retard de vingt ans dans la mise en route d'une politique démographique pour augmenter ce chiffre de 300 p. 100.

Donc, des délais, nous n'en disposons pratiquement plus. Tous les pays sont concernés, les riches comme les pauvres. Le nationalisme étroit est donc définitivement dépassé. La coopération internationale n'est plus une question de bon vouloir ou de libre choix, mais de nécessité.

Qu'on ne me dise pas que mon pessimisme est excessif. Si seulement la moitié de ce qui est prévu arrive, la survie de l'humanité sera déjà en péril. Les problèmes du tiers monde ne doivent plus être réglés par seul souci de justice : il s'agit de notre propre sort, à nous, pays développés, et du sort des générations futures, même les plus proches.

L'élaboration et la mise en application immédiate d'un plan international est donc, pour l'humanité, une question de vie ou de mort car aucune nation, aucun continent ne sera exclu du sort commun.

Les gouvernements et les organismes internationaux sont actuellement obsédés par les alliances militaires et les blocs politiques. Or ce sont là des problèmes dépassés.

En cherchant à éviter que l'affrontement des nations n'aille jusqu'au conflit parce que telle ou telle région du monde surpeuplée devient affamée, on contribuera bien davantage à la cause de la paix que ne le font les marchandages sur les frontières et les alliances.

Toutes ces considérations m'amènent, monsieur le ministre, à vous poser un certain nombre de questions.

Tout d'abord, que compte faire le gouvernement français pour commencer à régler ces problèmes ? A-t-il un programme d'action à long terme ? Comment entend-il préparer l'opinion

aux sacrifices nécessaires ? Ne pourrait-on au moins au sein de la C. E. E. élaborer une position commune ? La C. E. E. pourra-t-elle apparaître un jour aux yeux du tiers monde comme une force de proposition ?

En ce qui concerne la récente réunion de Nairobi, des engagements ont été pris. Seront-ils tenus ?

On a parlé du rôle moteur de la France ; ce rôle, la France va-t-elle continuer à le jouer afin que les engagements soient suivis d'effets ?

Le conseil mondial de l'alimentation tient sa deuxième session à Rome, du 14 au 16 juin, et doit examiner un rapport faisant état de « progrès extrêmement limités dans la direction des objectifs adoptés par la conférence mondiale de l'alimentation ».

En décryptant le langage diplomatique, c'est dire que, quasiment, aucune des résolutions solennellement adoptées vingt mois auparavant visant à la suppression de la famine n'a dépassé le stade de projet. Puissiez-vous faire en sorte que les résolutions de C. N. U. C. E. D. 4 — qui n'ont d'ailleurs aucune force contraignante, rappelons-le — ne subissent pas le même sort.

A ce propos, d'ailleurs, j'aimerais savoir pour quelles raisons la France ne participe pas à la conférence constitutive du fonds international pour le développement agricole ?

Enfin, comment s'annonce maintenant la poursuite du dialogue nord-sud ? Comment la conférence réunie à Paris va-t-elle contribuer à faire mûrir des solutions et préparer leur mise en œuvre au niveau mondial ? Que va faire la France pour faire avancer ces travaux ?

Les projets du dialogue nord-sud ne risquent-ils pas d'être enterrés à nouveau dans leurs commissions comme il y a quelques mois, avant que la réunion de la C. N. U. C. E. D. remette ces questions à l'ordre du jour ?

M. Jean François-Poncet déclarait dans *Le Monde* du 1^{er} juin : « Le dialogue de Paris a un champ plus vaste que celui de la C. N. U. C. E. D. puisqu'il s'étend notamment au problème de l'énergie, et qu'il constitue à cet égard la seule enceinte où il soit actuellement possible d'en parler entre producteurs et consommateurs. »

Où en est la conférence sur ce point ? Quelle est la position de la France sur le problème de l'énergie ? Existe-t-il là encore une position commune de la C. E. E. ?

En dernier lieu, puisque les pays exportateurs de pétrole constituent un tiers monde riche et qu'ils peuvent de ce fait apporter une grande contribution à l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial, la France — qui est en bons termes avec la plupart d'entre eux — ne peut-elle user de son influence dans le sens d'une coopération ?

Nous sommes, monsieur le ministre, mes chers collègues, à un tournant de l'histoire où une décision capitale et sans aucun précédent s'impose : pour la première fois dans l'histoire de sa vie, l'homme se trouve sur la terre dans l'impérieuse obligation de renoncer à exploiter à fond ses possibilités économiques et technologiques s'il veut accomplir ce que le sens moral et sa responsabilité à l'égard des générations futures exigent de lui.

Pour terminer, je soumets à vos méditations cette réflexion que j'ai trouvée au cours d'une récente lecture. Dans un cimetière un enfant s'étonnait : « Je ne comprends pas pourquoi quand on plante des hommes, il pousse des pierres. »

Saura-t-on faire en sorte qu'il ne le comprenne jamais ? (*Applaudissements des travées socialistes à la droite.*)

M. le président. La parole est à M. Périquier.

M. Jean Périquier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, tout à l'heure, mon ami Giraud vous parlera essentiellement de l'Europe. Je voudrais personnellement parler des autres problèmes internationaux qui se posent à l'heure actuelle, problèmes importants et que, me semble-t-il, on a un peu, jusqu'à maintenant, négligés dans ce débat.

En commençant votre discours, vous avez proclamé, monsieur le ministre, que la France avait vraiment une politique des affaires étrangères. Vous ne vous étonnez pas si je commence mon discours en me posant la question de savoir si la France a une politique des affaires étrangères.

On cherche, en effet, dans l'action gouvernementale cette ligne de conduite claire, logique et continue permettant réellement de définir une orientation de notre politique internationale. Celle-ci paraît uniquement dictée par certaines circonstances de fait et aussi par des intérêts basement matériels : le pétrole et la vente des armes.

De plus, elle apparaît très souvent contradictoire pour ne pas dire incompréhensible. Par exemple, nous sommes bien pour l'Europe, mais systématiquement nous prenons des positions contraires à celles de nos partenaires européens. Nous sommes bien des antiracistes, mais nous aidons les pires régimes racistes. Nous sommes peut-être des défenseurs de la liberté et de la démocratie, mais nous entretenons les meilleures relations d'amitié avec les pays les plus dictatoriaux et nous les aidons dans leur action de répression contre les démocrates. Nous sommes bien pour la paix, mais nous sommes fiers d'être au moins le troisième pays fournisseur d'armes.

Ce ne sont pas les voyages de M. le Président de la République qui apportent plus de clarté dans la doctrine internationale de la France. En effet, très souvent, on peut se demander quel était le but de certains de ces voyages.

Entendons-nous bien, monsieur le ministre. A la différence de certains, nous ne reprochons nullement à notre Chef de l'Etat de trop voyager. Nous croyons vraiment à l'utilité de ces rencontres de chef d'Etat à chef d'Etat. Cependant, nous ne sommes pas pour n'importe quel voyage, fait n'importe quand et n'importe comment. Un voyage présidentiel doit toujours avoir un but précis, s'inscrivant dans une ligne politique internationale bien définie. Si certains de ces voyages doivent finalement se solder par des déboires, des camouflés ou des échecs, autant les éviter. Je ne veux pas passer en revue tous les voyages que notre Chef de l'Etat a effectués, ils sont trop nombreux. Je n'évoquerai que les deux principaux, ceux qu'il a faits en U. R. S. S. et aux Etats-Unis.

Le voyage en U. R. S. S. avait en principe pour objectif d'accentuer la détente. Déjà, il semble bien que notre Chef de l'Etat ait été traité avec une certaine désinvolture par M. Brejnev, mais, indiscutablement, jamais nos rapports avec l'U. R. S. S. n'ont connu une dégradation aussi profonde qu'après ce voyage. Dès lors, il aurait donc mieux valu l'éviter.

Quant au voyage aux Etats-Unis, à quel souci répondait-il ? Que pouvait-on attendre de rencontres, d'entretiens avec un président qui est en pleine campagne électorale et qui ne sait pas — M. Ford a quelques raisons d'avoir des inquiétudes à ce sujet — si, demain, il retournera à la Maison-Blanche ?

Ce voyage aux Etats-Unis est le type même du voyage mal organisé ne serait-ce qu'en raison de la date choisie. D'ailleurs, c'est peut-être pour que ce voyage ne passe pas inaperçu que M. Giscard d'Estaing s'est cru obligé, au cours d'une conférence de presse, entre Washington et La Nouvelle-Orléans, de faire des déclarations surprenantes en annonçant, notamment, sans avoir consulté son Premier ministre ni son ministre des affaires étrangères, que la France était prête à intervenir au Liban. Cette proposition a provoqué non seulement la surprise, mais également la consternation et l'incompréhension.

Déjà, on ne peut pas manquer d'être choqué qu'une telle proposition, si grave de conséquence, ait été faite à l'étranger. C'est professer le plus profond mépris pour le peuple de France et pour son Parlement qui, dans une telle affaire, a bien son mot à dire. C'est également faire preuve de mépris à l'égard de nos partenaires européens qui, autant que nous, sont intéressés par cette affaire libanaise puisqu'elle constitue un des éléments de la sécurité en Méditerranée. Le chancelier Helmut Schmidt n'a pas manqué de rappeler qu'un certain chef d'Etat — il n'est pas difficile de deviner de qui il parlait — avait insisté pour que, désormais, les chefs d'Etat européens se consultent au préalable avant de prendre une décision politique.

C'est surtout faire preuve de mépris à l'égard de l'Organisation des Nations unies et du Conseil de sécurité, dont la France est membre, car dans la mesure où une telle proposition devait être faite, elle devait d'abord l'être au Conseil de sécurité.

On peut donc sans crainte dire que cette initiative de notre Président est aventureuse et qu'elle a été formulée avec beaucoup de légèreté.

M. Jacques Henriët. Très bien !

M. Jean Périé. D'ailleurs, elle a provoqué immédiatement des réactions négatives de la part de l'ensemble des parties intéressées. Mais, surtout, cette initiative révèle une étonnante méconnaissance de la situation au Liban et dans la région.

MM. Couve de Murville et Gorse ont été de bien mauvais missionnaires s'ils n'ont pas souligné tout particulièrement l'attachement des Libanais et des peuples arabes à leur indépendance et à leur volonté de régler eux-mêmes leurs propres problèmes, aussi délicats soient-ils.

Cette initiative procède aussi d'une conception tout à fait dépassée et en tout cas inacceptable, celle de la responsabilité des puissances extérieures dans les conflits régionaux. La France ne doit et ne peut pas devenir le gendarme de la Méditerranée. Rien, par conséquent, ne peut justifier la proposition de notre chef de l'Etat.

Pour les socialistes, le conflit libanais, dans l'état actuel des choses, ne peut trouver de solution que dans le cadre de la table ronde préconisée par le nouveau président, M. Sarkis, ou dans celui de la sécurité collective, notamment des Nations unies. Alors oui, dans ce cadre, la France pourrait jouer un rôle positif en faveur de la paix et du règlement du conflit en respectant la souveraineté et l'indépendance de toutes les parties.

Cette question du Liban m'amène tout naturellement à parler de la sécurité en Méditerranée, mais je bornerai mon intervention au problème de Chypre, car la solution qui lui sera apportée conditionnera la véritable sécurité en Méditerranée.

Je vous poserai donc, monsieur le ministre, les trois questions suivantes : quelles initiatives la France compte-t-elle prendre pour l'application des résolutions de l'O. N. U. sur Chypre, résolutions qui prévoient le retrait de toutes les troupes étrangères et le retour en toute sécurité des réfugiés dans leurs foyers ? Quelles démarches la France entend-elle entreprendre auprès du gouvernement turc pour lui demander des nouvelles des 2 200 Chypriotes d'origine grecque au sujet desquels aucune information n'a été fournie jusqu'à présent, même pas à Amnesty International ? Enfin, quelle sera la position de la France au conseil des ministres de la Communauté économique européenne, qui se réunira en juillet prochain pour étudier l'aide financière qui doit être attribuée à Chypre du fait de son association au Marché commun ?

J'attends des réponses nettes et précises à ces questions. Nous pensons, en effet, que, dans une affaire aussi importante pour la sécurité européenne, la politique de la France doit s'affirmer au grand jour, avec fermeté et sans la moindre ambiguïté.

J'en arrive maintenant au problème de l'Afrique pour constater une fois de plus l'imprécision de la contradiction de la politique gouvernementale. Pourtant, comme l'a déjà souligné notre collègue M. Gros, l'Afrique et son évolution doivent retenir toute notre attention. Nous ne devons pas perdre de vue que l'Afrique sera appelée, dans un avenir prochain, à jouer un rôle important dans le concert international.

De plus en plus, les pays d'Afrique entendent affirmer leur indépendance et c'est aussi avec juste raison qu'ils s'inquiètent de voir certains d'entre eux subir l'influence de puissances étrangères dans leur politique intérieure. Le cas le plus typique est, bien entendu, celui de l'Angola qui a vu, d'un côté, l'intervention de l'U. R. S. S. et de Cuba et, de l'autre côté, l'intervention de l'Afrique du Sud. Sans doute, ces pays africains ne peuvent pas, pour l'instant, se passer de l'aide et de la coopération des pays riches. Ils les souhaitent et les demandent, mais ils veulent qu'elles s'effectuent dans la confiance réciproque, dans l'amitié et surtout dans le respect de leur souveraineté nationale.

A ce point de vue, la France a un rôle important à jouer. Récemment encore, nous avons pu nous rendre compte, au cours d'une mission en Afrique, combien étaient grands l'influence et le prestige de la France dans les pays d'Afrique, notamment dans ceux qui ont appartenu à la communauté française, et combien était ardent leur désir de maintenir des rapports solides d'amitié. C'est essentiellement sur notre pays qu'ils comptent pour acquérir une véritable indépendance politique et économique. Nous ne devons pas les décevoir.

Certes, je n'ignore pas que, de tous les pays, c'est indiscutablement la France qui consent le plus gros effort en matière de coopération et qu'elle a toujours accepté de signer les accords de coopération, en particulier ceux de Lomé. Il appartiendra d'ailleurs au Gouvernement de veiller à ce que ces accords soient appliqués strictement, avec prudence et équité, de façon à ne pas

porter atteinte aux intérêts de nos territoires et départements d'outre-mer ni à ceux des pays de l'Afrique francophone vis-à-vis desquels nous avons contracté des devoirs. Mais, pour obtenir la confiance des pays africains, il ne suffit pas de se contenter de belles promesses et de discours ; il faut surtout qu'elle s'établisse dans les faits.

Certes, c'est très bien d'organiser une conférence nord-sud, même si on ne voit pas très bien où cette conférence peut aboutir du fait de l'absence d'un certain nombre de nos partenaires européens. Certes, c'est très bien de convoquer à Paris une conférence franco-africaine où notre chef de l'Etat proclame bien haut : « L'Afrique aux Africains », et où l'on établit, toujours sans consulter nos partenaires européens, un beau programme d'aide économique. Certes, c'est très bien d'aller au Zaïre et de proclamer que la France ne livrera plus d'armes à l'Afrique du Sud. Mais à quoi servent toutes ces belles déclarations si les faits démentent celles-ci, comme c'est le cas lorsque la France décide de livrer à l'Afrique du Sud raciste deux centrales nucléaires ?

Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que c'était là que je voulais en venir. Puisqu'on s'est très peu étendu sur ce marché de fourniture de centrales nucléaires à l'Afrique du Sud, je voudrais quelque peu m'y attarder. C'est là, en effet, qu'apparaît la contradiction de notre politique à l'égard de l'Afrique.

Nous sommes bien, d'un côté, les amis des Africains, mais, d'un autre côté, nous livrons à leur pire adversaire deux centrales nucléaires qui permettront à Pretoria d'imposer sa politique d'apartheid et de faire comprendre aux autres pays d'Afrique qu'ils doivent rester tranquilles. Vraiment, il n'y a pas lieu d'être fiers, malgré tous les « cocoricos » de victoire lancés par les thuriféraires du Gouvernement.

Ah ! que n'a-t-on pas dit pour nous convaincre de l'utilité de ce marché ! C'était d'abord une grande victoire remportée par la France. Nous avions raté le marché du siècle, pour le plus grand malheur de M. Dassault ; eh bien ! nous n'avons pas raté celui-là, pour le plus grand bien de la société Framatome et de quelques sociétés non pas françaises, mais multinationales.

C'était, notamment, une grande victoire remportée sur la République fédérale d'Allemagne, la Hollande et les Etats-Unis, qui convoitaient ce marché. A la vérité, il faut dire que si ces trois pays se sont fait damer le pion, c'est d'abord parce qu'ils se sont montrés très hésitants et qu'ils ne voulaient pas passer n'importe quel contrat ; ensuite, parce qu'à la différence de la France et de l'Afrique du Sud, ils ont signé récemment le traité... (M. le ministre fait un signe de dénégation.)

Je ne me trompe pas, monsieur le ministre, car vous n'avez pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires...

M. André Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Cela n'a aucun rapport !

M. Jean Péridier. ... tandis que ces trois pays l'ont bel et bien signé, et on comprend qu'ils n'aient pas voulu, décevantement, renier leur signature.

C'est aussi, paraît-il, une grande victoire de la technique française, à tel point que ces centrales nucléaires seront équipées du système américain et non pas du système français.

C'est enfin une grande chance, paraît-il, pour les ouvriers français, parce qu'un tel marché nécessitera 25 millions d'heures supplémentaires, ce qui entraînera la création de nouveaux emplois. Comme certaines sociétés américaines, dont Westinghouse, sont intéressées à l'affaire, il vaudra mieux attendre quelque temps avant de connaître les bienfaits que retireront de ce marché les ouvriers français.

Il y avait beaucoup d'autres choses à dire, mais la grande presse s'est montrée plutôt discrète.

Tout d'abord, il faut rappeler que ces deux centrales nucléaires de 992 mégawatts chacune permettront à l'Afrique du Sud de produire chaque année 500 kilogrammes de plutonium, avec lesquels elle pourra fabriquer des bombes atomiques. Non, nous dit-on, il ne s'agira pas de bombes atomiques militaires. Je réponds qu'à partir du moment où une centrale fabrique du plutonium, à condition d'employer certains procédés de raffinage, une bombe atomique est toujours réalisable.

De toute manière, Pretoria verra sa tâche facilitée. Possédant des ressources uranifères importantes, ayant, grâce à la France,

maîtrisé la technologie, elle pourra mettre à exécution la menace souvent proférée par le Premier ministre John Vorster : posséder des armes nucléaires pour résister au mouvement d'émancipation des peuples africains. Ce n'est certainement pas pour rien que Pretoria a encore commandé à la France quatre nouveaux sous-marins de 1 200 tonnes du type *Agosta*.

C'est pour cette raison que tous les peuples d'Afrique ont protesté violemment contre ce marché immoral, certains n'hésitant pas à proclamer que la conférence franco-africaine de Paris et les promesses faites par notre chef de l'Etat ne pouvaient plus être considérées comme sérieuses.

Il aurait été également intéressant de nous faire connaître les bénéficiaires que feront au passage la société Framatome, c'est-à-dire le baron Empain, la Compagnie générale d'électricité d'Ambroise Roux, le groupe Pechiney-Ugine-Kuhlmann, et les royalties qu'encaissera Westinghouse, qui est également intéressée par ce marché.

On a oublié de signaler, pour rendre crédibles les propositions françaises, on a demandé à E.D.F. de fournir sa caution, et que, pour cela, on lui a imposé des commandes massives de centrales nucléaires. Ces programmes, ce sont les contribuables français qui devront les payer.

Mais, surtout, on a oublié de nous dire que tant que ces deux centrales ne seront pas à même de fonctionner — elles ne démarreront que vers 1980 ou 1982 — nous devons récupérer tous les déchets dangereux, lesquels seront stockés et traités en France. Vraiment, quel beau marché et quel beau cadeau l'on a fait aux Français des régions qui les recevront !

Un tel marché n'a rien de si extraordinaire, car il se situe, en effet, dans la droite ligne — la seule que l'on aperçoive — de la politique internationale du pouvoir giscardien, qui entretient des relations privilégiées avec les régimes les plus racistes et les plus répressifs. Aucun n'est laissé de côté, de l'Iran à la République sud-africaine, en passant par le Brésil, le Chili, sans oublier, bien entendu, l'Espagne.

Evidemment, il n'est pas question de leur vendre des *Concorde*, des ordinateurs, des machines-outils ou même des voitures automobiles. Même nos produits agricoles, traditionnels fers de lance de nos exportations, ont chuté : moins de 3 500 millions de francs en 1974, et pour le premier trimestre de 1976, le déficit de la balance des paiements est de 4 100 millions de francs. Bref, nous n'avons réussi à nous imposer que dans un domaine, celui de la vente des armements et, depuis peu, à percer dans un autre, celui des armes nucléaires.

Ainsi, la morale internationale de la société libérale avancée repose uniquement sur les armements et les centrales nucléaires, c'est-à-dire sur les œuvres de mort. Nous sommes loin, vraiment, de l'esprit d'Helsinki.

Il est vrai que la France n'est pas la seule à méconnaître cet esprit, mais vous nous permettez de penser que ce n'est pas à notre pays de donner le mauvais exemple. Le pire, d'ailleurs, c'est que tous ces efforts et compromissions ne donnent pas très souvent les résultats escomptés. Et encore, ce qui est plus grave, c'est que cette politique a sa répercussion sur la politique européenne, dont parlera tout à l'heure notre ami M. Giraud.

En effet, cette politique explique l'abstention de la France à de nombreuses conférences et l'absence de la signature de notre pays au bas de certains traités.

C'est notre collègue M. Colin, je crois, qui a parlé de la présence de la France. Eh bien ! qu'il en juge.

Notre pays n'a pas signé le traité de Moscou sur la limitation des armes nucléaires. Elle n'a pas signé, précisément avec l'Afrique du Sud, le traité de Londres de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires, traité pourtant signé actuellement par 108 Etats. Elle ne participe pas à la conférence du désarmement. Elle ne participe pas non plus à d'autres conférences, comme l'Agence de l'énergie. Avec la Chine, elle est le seul pays à ne pas avoir signé — entendez-moi bien — le traité d'interdiction des armes bactériologiques. Elle n'a pas signé la convention européenne pour le règlement pacifique des différends. Elle est la seule à ne pas avoir accepté le recours individuel prévu par la convention européenne des droits de l'homme.

Mais on n'en finirait pas d'énumérer les traités que, de tous les pays d'Europe, elle n'a pas signés, surtout lorsqu'il s'agit de traités établis par le Conseil de l'Europe.

Alors, je vous pose une question, monsieur le ministre : comment peut-on se dire européen, comment peut-on prétendre vouloir l'unité politique de l'Europe et, ensuite, refuser d'apposer sa signature au bas des traités que signent tous nos partenaires européens et refuser de participer aux conférences où siègent ces mêmes partenaires, surtout lorsqu'il s'agit de traités et de conférences pour la paix ?

Nous ne saurions accepter une telle politique internationale, et, puisqu'il me faut conclure, je reprendrai ce que je disais voilà quelque temps à M. Destremau, répondant à une question que je lui avais posée, précisément au sujet de l'absence de la France à la conférence de Genève sur la non-prolifération des armes nucléaires :

« Non seulement nous n'acceptons pas votre politique, parce qu'elle est imprécise, louvoyante et contradictoire, mais encore nous ne l'acceptons pas parce que c'est une politique d'aide à tous les pays antidémocratiques ; nous ne l'acceptons pas parce que c'est une politique de « marchand de canons », contraire à la tradition de la France.

« Pour nous, cette politique ne représente pas le vrai visage de la France. Son véritable visage, c'est celui qui apparaissait dans les actions menées par des hommes politiques comme Aristide Briand, Paul-Boncour, qui, eux, n'hésitaient pas à participer à des conférences du désarmement et qui, dans des discours inoubliables, proclamaient hautement, fièrement, que la vocation de la France était non pas celle de marchand de canons, mais celle de défenseur de la liberté, de l'humanisme et de la paix. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées des non-inscrits.*)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il paraît objectif, dans ce débat, de constater d'emblée le succès du voyage aux Etats-Unis de M. le Président de la République.

L'évocation des souvenirs anciens étaient, certes, l'occasion idéale de rappeler que les Etats-Unis sont nos plus anciens alliés et que, dans tous les combats, nous avons été ensemble du bon côté.

L'aide que nos ancêtres leur ont apportée à l'époque constitutive de leur histoire, alors que Jefferson inscrivait « le droit au bonheur » dans la Constitution américaine, a été largement compensée car, dans nos deux tragédies nationales, les Etats-Unis n'ont pas hésité à engager et à sacrifier leurs fils pour sauver nos libertés. Le plan Marshall, la reconstruction et le rétablissement de notre économie n'auraient été ni aussi rapides, ni aussi décisifs. Nous n'oublions pas.

Les conflits d'intérêt qui peuvent légitimement survenir entre grandes puissances seront toujours peu de chose au regard de cette fraternité victorieusement éprouvée durant deux siècles.

Il n'en reste pas moins que le Président de la République a eu le grand mérite de présenter avec dignité et dans leur langue, aux Américains qui nous connaissent finalement si peu, la France et l'Europe de notre temps. Il n'a même pas manqué à ce périple la note sentimentale de la Louisiane où la francophonie demeure une réalité.

Cela explique peut-être que ce soit du sol des Etats-Unis que le monde a appris que la France pouvait, sous quarante-huit heures, envoyer plusieurs régiments au Liban.

Nous n'aurons certes pas l'inconscience ou la mauvaise foi de conclure qu'il s'agit là d'une croisade coloniale digne de l'époque de la canonnière. Nous sommes convaincus que cette proposition est celle d'un homme de bonne volonté inspiré par les responsabilités historiques et morales de notre pays à l'égard du Liban. D'ailleurs, elle avait déjà été formulée, le 17 avril, par M. Gorse au retour de sa mission.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Et par moi le 6 mai devant l'Assemblée nationale.

M. Francis Palmero. Et vous l'avez confirmée également le 6 mai. Par conséquent, monsieur le ministre, le pays était au courant de cette intervention possible.

Cependant, à la sortie d'entretiens avec les dirigeants américains, elle pouvait paraître comme suggérée ou, pour le moins,

concertée. D'ailleurs, il a été dit que les Etats-Unis, tout comme la Syrie, étaient favorables à notre intervention. Les conditions exigées d'un consensus unanime rendaient cependant l'offre théorique et illusoire. Cependant, il a été tellement demandé à la France de se manifester dans cette affaire qu'il est inopportun aujourd'hui de la critiquer.

M. André Colin. Très bien !

M. Francis Palmero. Quelqu'un a écrit qu'il s'agit d'un « droit à l'intervention d'humanité ». D'ailleurs, les pays arabes qui nous ont critiqués sont aujourd'hui au Liban, et avec des armes françaises, comme la Syrie s'y trouve, avec des tanks et du matériel russes.

A propos du droit humanitaire, je voudrais ouvrir une parenthèse, monsieur le ministre, pour regretter que l'idéal désintéressé de la Croix-Rouge internationale vienne de se heurter, au sein de la conférence de Genève, à l'hostilité des Etats soi-disant progressistes qui estiment que les causes justes, c'est-à-dire les guerres de libération, permettent tous les excès. Je ne sais si vous avez un pouvoir d'intervention dans ce domaine, mais enfin, je crois que nous devons regretter que l'œuvre mondiale de la Croix-Rouge ne soit pas admise par tous.

Nous sommes d'accord sur le fond pour le Liban, mais nous aurions mieux compris toutefois un recours à l'O.N.U., qui a vocation d'assurer la gendarmerie du monde. Il n'est pas bon de remplacer les « casques bleus », qui sont les seuls accrédités pour de telles missions, par des « casques tricolores » ou des « casques verts ».

Pourquoi ne pas avoir également consulté nos partenaires européens intéressés au moins autant que nous à l'indépendance du Liban ?

En France, l'homme de la rue a jugé qu'après avoir connu tant de drames pour sortir du guépier indochinois, puis du guépier algérien, il était mal venu d'exposer ne fût-ce que la vie d'un seul soldat français au danger certain de la poudrière libanaise.

A ce propos se pose d'ailleurs un problème constitutionnel que nous voudrions au moins élucider pour l'avenir. Vous l'avez d'ailleurs évoqué à l'Assemblée nationale.

Lorsque le corps expéditionnaire français a été engagé à Suez, le Parlement l'a décidé. Lorsque le gouvernement Guy Mollet a envoyé le contingent en Algérie, le Parlement l'a voté. Lorsque notre armée se trouve engagée en Afrique, c'est en vertu d'accords de coopération militaire ratifiés par le Parlement. La question se pose donc depuis la modification constitutionnelle de 1962 : le Président de la République — *ès-qualités*, bien entendu — est le chef des armées, en vertu de l'article 15 de la Constitution, mais c'est le Premier ministre qui dispose de la force armée, sous la responsabilité du Parlement, en vertu de l'article 20, et par l'article 21, il est responsable de la défense nationale.

Même dans un régime présidentiel absolu comme celui des Etats-Unis, les décisions du président pour le Viet-Nam ou l'Angola ont été contrariées par l'opposition du Congrès.

La question se pose avec encore plus d'acuité pour l'utilisation de la bombe atomique, dont on peut tout de même supposer qu'elle vaut déclaration de guerre. Or la déclaration de guerre, en vertu de l'article 35 de la Constitution, est autorisée par le Parlement.

En fait, c'est seulement en vertu d'un décret en date du 14 janvier 1964 que le Président de la République peut donner l'ordre d'engagement des forces aériennes stratégiques. Mais que vaut un simple décret par rapport à la Constitution ?

Nous voilà, certes, loin du Liban où les événements vont vite. Quelle est maintenant notre attitude à l'égard de la Syrie, qui vient d'envahir le pays ? Vous avez déclaré, alors qu'elle occupait déjà les régions périphériques du Liban, que Paris et Damas avaient des vues identiques. Vous recevrez, le 17 juin, le président El Assad mais est-ce possible au vu des événements et opportun à notre sens, alors qu'il a fait occuper le pays et qu'il ne semble pas intervenir essentiellement comme médiateur ou policier, mais plutôt comme un conquérant ?

Le Liban paie cher de n'avoir vécu que pour la prospérité en négligeant d'adapter ses institutions politiques et économiques aux transformations humaines.

Que peut encore faire la France pour ce pays ruiné, déchiré, qui compte déjà 25 000 morts et 50 000 blessés, alors que la guerre civile de quatorze mois se transforme, sous nos yeux, en conflit international ? Le Liban sera-t-il un nouveau Viêt-Nam ?

Plus près de nous, la Grèce conforte sa démocratie. Elle a été le premier pays européen à s'associer à la Communauté. L'accord signé le 9 juillet 1961, qui visait à tracer la voie d'une éventuelle adhésion, est entré en vigueur dès le 1^{er} novembre 1962.

Depuis le 1^{er} juillet 1968, elle bénéficie de la franchise douanière pour ses exportations industrielles et agricoles. Conformément aux engagements pris, elle a supprimé, le 1^{er} novembre 1974, les droits de douane frappant certains produits. Enfin, elle a demandé son adhésion à la Communauté économique européenne, à la C. E. C. A. et à l'Euratom, demande qui a fait l'objet d'un avis de la Commission des communautés européennes en date du 25 janvier dernier.

J'estime que la Communauté doit maintenant répondre sans plus tarder, d'une façon claire et positive, à une demande qui est exprimée par toutes les tendances de l'opinion publique grecque.

Certes, il faut considérer les problèmes techniques et économiques, mais c'est surtout l'aspect politique qui doit inspirer la décision.

Le commerce extérieur de la Grèce est orienté essentiellement vers nos pays, mais je vois surtout dans cette action une haute pensée politique prouvée d'abord par le fait que la Grèce ne fait aucune objection à l'adhésion de la Turquie et qu'en fait son intégration sera le couronnement du retour à la démocratie et constituera la reconnaissance par les peuples associés de ce que notre civilisation commune doit fondamentalement à ce pays.

Comme d'autres pays du bassin méditerranéen, la Grèce aspire à l'unité de l'Europe pour ne pas être absente de ce qui doit être le grand événement du siècle et aussi pour se soustraire au bipartisme du monde.

Comme il fut dit au Parlement européen, en septembre 1974, l'heure des discours est révolue, il faut passer aux actes.

Je puis vous dire, monsieur le ministre, que votre réponse aura des échos au Parlement grec car je sais, par des télégrammes que je viens de recevoir du groupe d'amitié France-Grèce du Parlement d'Athènes, qu'on y attend des déclarations à ce sujet.

Disons aussi que ce sera un encouragement pour l'Espagne et pour le Portugal à s'engager davantage encore dans la voie de la démocratie.

Cet élargissement devrait aussi donner l'occasion d'un progrès des structures institutionnelles de l'Europe. Où en est celle-ci — la question vous a été posée maintes fois cet après-midi — malgré les bonnes intentions de la France et les initiatives du Président de la République ?

L'idée de réunir le conseil européen pour affronter les crises périodiques se révèlent plutôt comme un échec puisque, à Luxembourg, l'accord n'a même pas pu se faire sur la simple rédaction d'un communiqué.

La date des élections a été fixée au sommet de Rome, en décembre dernier, mais nul ne sait dire comment elles se feront et même si elles auront lieu. La presse d'aujourd'hui nous annonce que les Allemands interprètent d'une façon plutôt péjorative votre intervention à Luxembourg, samedi dernier... (M. le ministre marque son étonnement.)

C'est dans *Le Figaro* d'aujourd'hui.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Cela ne veut pas dire que ce soit la vérité !

M. Francis Palmero. C'est pourquoi je vous pose la question.

Outre la crise de l'Euratom, le projet de réalisation en commun d'un procédé de fusion thermonucléaire contrôlé pour produire de l'énergie sera probablement abandonné, après deux ans de vaines études, au profit des concurrents russes ou américains.

C'est, là encore, un aspect de la négation de l'Europe.

Quant au rapport Tindemans dont on a beaucoup parlé également, il constitue une base pragmatique et réaliste vers tout progrès mais il est déjà oublié alors qu'il méritait au moins un examen attentif et une suite de la part de ceux qui l'avaient demandé.

Plus que jamais, pourtant, l'idéal d'une société européenne démocratique, édifiée dans l'unité, la justice sociale et la liberté des citoyens, est indispensable pour garantir la sécurité et le bonheur des peuples. Nul doute que la France devra multiplier ses initiatives dans ce sens.

Il nous a déplu cependant que, dans l'affaire de l'Angola, le gouvernement d'un Etat membre, hélas ! celui de notre pays, ait renié la cohésion des Neuf.

L'Europe est le partenaire le plus important des pays africains. L'Angola soumis à une invasion étrangère venue d'autres continents méritait une concertation et une décision d'ensemble. Or, nous nous sommes précipités dans la reconnaissance, sans en tirer apparemment quelque profit que ce soit.

A cet égard, nous aimerions savoir quelles conclusions le Gouvernement tire de la visite du Président de la Côte d'Ivoire, sage parmi les sages, qui, d'après la presse, est venu dire ses inquiétudes sur l'avenir de l'Afrique, ce continent qui attend aide et protection de l'Europe.

Cela correspond d'ailleurs à notre intérêt, car une guerre dans ce secteur du monde pourrait avoir des conséquences dramatiques pour notre continent. S'il n'y a pas encore menace de guerre, il existe une menace politique qui doit suffire à nous alarmer. Nous attendons donc une définition claire et résolue de notre politique africaine.

Qu'en est-il d'ailleurs sur notre continent de l'accord d'Helsinki qui, avec le temps, apparaît comme un fourre-tout diplomatique ? Qu'en est-il, un an après, de sa lettre et de son esprit qui avaient suscité tant d'espérances ? Vous venez d'en parler avec les dirigeants roumains. Pouvez-vous en tirer quelques conclusions ?

Peut-on espérer que ces accords seront appliqués ? Combien nous aimerions, et nous l'avons souvent dit, que les relations entre les peuples s'humanisent, que le destin individuel des familles, des hommes et des femmes séparés et même interdits de mariage — vous êtes intervenu pour eux et nous vous en remercions — ne soit pas compromis par des régimes d'autorité et de contrainte comme cela existe encore dans tant de pays.

Nous pensons, en premier lieu, à ces quelque soixante Français qui sont emprisonnés sous de fallacieux prétextes dans différents Etats.

L'opinion publique s'enflamme vite, puis l'oubli et l'indifférence de la vie quotidienne reprennent leurs droits. Qui se souvient de Mme Claustre ?

Dans ce domaine, la France a non seulement le devoir mais aussi le droit de faire entendre sa voix. Le haut-commissariat de l'O. N. U. ne vient-il pas de publier que notre pays est celui d'Europe qui accueille le plus grand nombre de réfugiés sud-américains, soit 4 000 en deux ans ? Treize mille réfugiés indo-chinois ont également trouvé asile en France durant l'année écoulée.

Une chape de plomb est tombée sur le Cambodge qui fut si proche de nous. Personne n'en parle. On a, certes, raison de dénoncer les tortures, les camps de concentration, les asiles psychiatriques. Mais pourquoi aucune voix ne s'élève-t-elle contre les massacres du Cambodge ? Pourtant, n'est-ce pas à Pnom Penh que résonna une grande voix dans un stade construit aux frais de nos contribuables et qui n'a son égal dans aucune ville française ?

Ne pourriez-vous en appeler à la conscience universelle contre l'horrible et systématique destruction de ce peuple dont les ancêtres construisirent les merveilles d'Angkor ?

S'est-on seulement soucié du sort du prince Sihanouk qui a disparu de la scène internationale sans laisser de trace et dont l'amitié pour la France a toujours été constante ? J'en ai été le témoin puisque j'avais l'honneur de le connaître personnellement.

Ne convient-il pas aussi pour notre pays de rappeler à l'ordre les organismes internationaux saisis par une politisation à outrance qui les détourne de leur vocation et fait perdre toute valeur à leurs recommandations ?

Enfin, mais vous n'êtes pas devin, monsieur le ministre, pourriez-vous nous préciser quelles seront les conséquences du sommet économique de Porto-Rico qui prolongera celui de Rambouillet ?

Cette rencontre devrait être l'affirmation du libéralisme et de la démocratie, garants de la prospérité des peuples.

Elle devrait prévenir. Elle aura à guérir, et d'abord à maîtriser l'inflation toujours plus menaçante par suite de la montée des cours des matières premières.

N'est-il pas prévu que le déficit global des balances courantes des pays membres de l'O. C. D. E. passerait de 6 milliards de dollars en 1975 à 19 milliards cette année ?

Qu'il s'agisse de cette conférence, de celles des Nations unies pour le commerce et le développement, du dialogue nord-sud, la coopération est indispensable entre les peuples de tous les continents pour la survie de l'humanité.

Quelle sera, monsieur le ministre, l'attitude de la France dans toutes ces rencontres internationales où se joue le destin d'un monde affronté aux fléaux naturels — avec la sécheresse, nous n'y échappons pas — à une démographie démentielle, à l'analphabétisme et à la faim dont souffrent et continueront à souffrir plus d'un milliard d'êtres humains ? (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. D. R. et à droite. — M. Edouard Grangier applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Sauvageot.

M. Edmond Sauvageot. Je me félicite, monsieur le ministre, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au cours de ce débat. Je puis ainsi retirer la question orale que je vous avais posée, en date du 2 juin, au sujet de la suppression du consulat de France à Tournai.

En vous posant cette question, je me faisais l'interprète de nos compatriotes de la région de Tournai pour vous dire la déception qu'ils ont éprouvée en apprenant que le consulat de France de cette ville devait être supprimé et qu'ils dépendraient, dorénavant, du consulat de Mons.

Vous savez, monsieur le ministre, que 22 000 Français sont immatriculés au consulat de Tournai ; c'est le chiffre le plus élevé des immatriculations en Belgique, Bruxelles n'en ayant que 20 000, Liège 8 600 et Mons 10 500, sans parler de Gand et d'Anvers où les chiffres sont encore inférieurs.

La colonie française représente 8,5 p. 100 de la population totale de la circonscription et 25 p. 100 des Français établis en Belgique.

Ce consulat doit, de ce fait, remplir un très grand nombre d'opérations diverses pour cette colonie : 37 000 pour l'année 1975 en se bornant aux simples actes administratifs.

Le transfert du consulat à Mons causerait une gêne certaine à la colonie française de Tournai et le déplacement à Mons de ces résidents entraînerait, pour le moins, la perte d'une journée de travail.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous n'ignorez pas que, depuis longtemps, les Français de l'étranger se plaignent de ne pouvoir participer que difficilement à la vie politique de la France, car ils ne peuvent voter que par procuration, procédé peu pratique pour eux. Cela explique qu'à la dernière élection présidentielle 65 000 seulement d'entre eux ont pris part au vote et 34 000 seulement lors de l'élection du président Pompidou.

Heureusement, grâce à l'action de leurs sénateurs, la loi du 31 janvier 1976 leur permet, dorénavant, de voter dans les consulats pour l'élection du Président de la République et pour les référendums.

A cet effet, ils doivent se faire préalablement inscrire sur la liste électorale ouverte au consulat, et naturellement s'y rendre le jour du vote, ce qui représentera, pour les Français de Tournai, un déplacement de 200 kilomètres environ. Il est donc à craindre que nombre d'entre eux, pour des raisons diverses, ne fassent pas ce déplacement.

Je n'ignore pas les difficultés de tous ordres auxquelles votre ministère est confronté ; néanmoins je vous pose la question, monsieur le ministre, après notre collègue, M. Schumann : ne pourriez-vous pas répondre favorablement à la demande de nos compatriotes et conserver à Tournai une représentation consulaire ? (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Maurice Schumann. Très bien ! Toute la population frontalière partage cet avis.

M. le président. La parole est à M. Grangier.

M. Edouard Grangier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est en tant que membre de la délégation française à l'Assemblée de l'U. E. O. que je voudrais, aussi brièvement que possible, prendre la parole.

Bien que ce fait soit rarement souligné, l'absence de position commune entre les Etats européens sur les questions de défense pèse de plus en plus lourdement sur la construction européenne. Cette absence de position commune est patente. Elle résulte d'une divergence fondamentale d'appréciation entre la France et ses partenaires sur le cadre institutionnel qui doit par priorité assurer la défense de l'ouest du contingent européen.

Pour les partenaires de la France, il s'agit surtout de confirmer l'engagement des Etats-Unis à l'égard de l'Europe dans le cadre qui selon eux en assure le mieux la garantie : celui du traité de l'Atlantique-Nord et de l'organisation qui le sous-tend. Pour la France, parce qu'elle ne fait pas partie de l'organisation de l'Atlantique Nord, mais aussi parce que la possession d'une force de dissuasion nucléaire implique une doctrine d'utilisation qui repose sur un raisonnement national, il convient surtout d'affirmer l'indépendance de l'Europe, dans le cadre de systèmes de défense nationaux ou, éventuellement, — et, hélas dans le long terme — dans le cadre d'un système proprement européen.

Cette divergence d'appréciation entre la France et ses partenaires, qui reste, jusqu'à plus ample informé, fondamentale, malgré de récentes déclarations sur la doctrine militaire française, grève lourdement les perspectives de la construction européenne, ne serait-ce que parce qu'à l'évidence les questions de sécurité ne peuvent être laissées à l'écart du projet d'union européenne.

Conscient de cette situation, le rapport Tindemans se montre très prudent dans ses développements consacrés à la coopération européenne en matière de défense. Les conditions paraissent donc remplies pour que l'U. E. O. joue un rôle non négligeable dans les premières phases du renforcement de la coopération européenne en matière de défense qu'implique, de plus en plus clairement, le déblocage de la construction communautaire. Or, l'U. E. O. est à même de jouer ce rôle.

Il convient, en effet, de rappeler que le traité de Bruxelles modifié, qui reste ouvert à l'adhésion des deux seuls Etats membres de la C. E. E. qui n'y sont pas partie — l'Irlande et le Danemark — prévoit, d'ores et déjà, une garantie d'assistance automatique « par tous les moyens en leur pouvoir, militaires et autres » entre les Etats membres, au cas où l'un d'eux ferait l'objet d'une agression armée en Europe ; que les engagements contractés par les Etats membres de l'U. E. O. concernant leurs forces et leurs armements représentent, d'ores et déjà, une discipline consentie qui peut avoir une valeur d'exemple ; que l'existence, sur le plan ministériel, du conseil de l'U. E. O. et, sur le plan parlementaire, de l'Assemblée de l'U. E. O. constitue, d'ores et déjà, un cadre proprement européen pour des discussions périodiques sur les problèmes de défense ; enfin, que l'existence, au sein de l'U. E. O., d'un comité des armements est en mesure d'apporter une contribution importante à la préparation d'une politique commune en matière d'armements.

Ces très simples constatations de fait montrent tout l'intérêt qu'il y aurait — en se conformant en cela, d'une part, au texte de la résolution du 11 septembre 1975 du comité des ministres de l'U. E. O. sur l'union européenne et la défense de l'Europe, d'autre part, à celui de la résolution n° 59 sur le même sujet, adoptée le 1^{er} mars 1976 par le comité des présidents de l'U. E. O. — à exploiter soigneusement les possibilités offertes par le traité de Bruxelles modifié en attendant que l'union européenne dispose des pouvoirs et des moyens d'action nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière de défense.

Devant ces possibilités jusqu'alors inexploitées, devant cette volonté de notre Gouvernement de laisser à la France seule, sans lui donner tous les moyens, le soin d'assumer sa défense,

tout au moins dès les premières heures d'une ruée sur nos frontières — ces premières heures seront, ne nous faisons pas d'illusions, les dernières de l'existence de la France, des pays démocratiques de l'Europe occidentale, de nos libertés — devant ces possibilités de défense jusqu'ici inexploitées, dis-je, devant cette volonté de laisser la France faire face seule, avec des moyens insuffisants, à une agression, d'où qu'elle vienne, je pense qu'il serait bon, monsieur le ministre, que vous nous précisiez, au cours de ce débat, si le Gouvernement français entend militer au sein des institutions européennes pour que le projet d'union européenne, pour tout ce qui touche les questions de défense, tienne compte des dispositions du traité de Bruxelles modifié, ainsi que des institutions telles que le Conseil de l'Europe, l'Assemblée de l'U. E. O. et le comité permanent des armements de l'U. E. O. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, au centre et à droite.*)

M. le président. Il est dix-neuf heures trente-cinq. Deux orateurs sont encore inscrits dans le débat. Le Sénat voudra sans doute suspendre ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq.

Mme Marie-Thérèse Goutmann et M. Antoine Andrieux. Nous pourrions finir le débat !

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, il ne reste que deux orateurs !

M. Edgar Tailhades. Le Sénat désire poursuivre ses travaux, monsieur le président.

M. le président. Mais cela nous mènera jusqu'à vingt et une heures, car nous devons également entendre la réponse du ministre.

M. Antoine Andrieux. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Andrieux.

M. Antoine Andrieux. Je voudrais, monsieur le président, vous faire connaître mon point de vue : il est dix-neuf heures trente-cinq ; il ne nous reste plus à entendre que deux orateurs et la réponse de M. le ministre. Nous pouvons, je crois, entendre ces interventions avant le dîner. Cela éviterait un déplacement supplémentaire et peut-être l'absence de quelques collègues à la reprise de séance. Mieux vaut, en conséquence, poursuivre nos débats.

M. Maurice Schumann. Si les orateurs et M. le ministre en étaient d'accord, ce serait effectivement préférable.

M. le président. Quel est votre sentiment, monsieur le ministre ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. J'accepte de poursuivre le débat.

M. le président. La parole est à M. Giraud.

M. Pierre Giraud. « Parmi les grandes questions qui préoccupent le socialisme français, comme d'ailleurs le socialisme des autres partis socialistes d'Europe, figure l'avenir de la Communauté économique européenne.

« On ne peut être socialiste, en France, aujourd'hui, sans être européen, mais, bien entendu, avec une exigence tout autre que celle de M. Tindemans. »

Ainsi s'exprimait, dans une réunion récente de la gauche européenne, le premier secrétaire du parti socialiste français, M. François Mitterrand.

Il n'est pas question, pour nous, de savoir si la Communauté doit être une fédération ou une confédération, non plus que de discuter de façon byzantine sur sa supranationalité. Nous savons tous que les nations existent, que les peuples ont leur histoire, que les Etats restent la base essentielle et capitale du monde d'aujourd'hui, que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore.

Il n'est donc pas question, pour nous, socialistes, d'agir comme si les Etats étaient à la veille de disparaître. Nous les prenons tels qu'ils sont, et nous demandons seulement que toutes les fois où l'exercice de leur souveraineté gagnerait à être conduit en commun, cela se réalise, par souci d'efficacité et dans l'intérêt de chaque Etat comme de leur ensemble, et surtout dans l'intérêt des 250 millions de citoyens de la Communauté.

Il est cependant entendu que toutes les fois qu'une activité serait ainsi déléguée par les Etats à une autorité communautaire, celle-ci devrait être contrôlée par un parlement démocratiquement élu pour compenser la perte de droit de contrôle subie par les parlements des différents pays.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, nous attachons une si grande importance à l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Il s'agit, en le faisant émaner directement de l'ensemble des peuples, de lui donner une autorité indiscutable.

Nous ne cachons pas notre préférence pour le système d'élection connu sous le vocable de « projet Patejn », du nom de mon collègue socialiste néerlandais qui en fut l'auteur et le rapporteur.

Mais il n'y a chez nous aucun blocage de principe sur cette question. Tout au plus, avec la plupart des gouvernements des pays intéressés, trouvons-nous difficilement acceptable, sinon inacceptable, la thèse que vous soutenez, à savoir maintenir le nombre actuel des membres du parlement. Il faut atteindre, en effet, un niveau tel que, sans écraser les petits pays — dont le Luxembourg est un cas exemplaire — on donne aux plus importants un nombre de sièges tel que toutes leurs régions puissent y trouver une représentation équitable. C'est vrai pour un pays comme le nôtre ; c'est vrai, vous le savez, monsieur le ministre, pour le Royaume-Uni qui connaît à l'heure actuelle quelques difficultés avec certaines régions telles que l'Ecosse ou le Pays de Galles qui, à plus ou moins juste titre, souhaitent obtenir une représentation équilibrée.

Pour nous, la date de 1978, fixée par les gouvernements eux-mêmes et, par conséquent, par le Gouvernement français, doit être respectée ; un échec sur ce point serait, pour le ou les gouvernements responsables, lourd de conséquences.

A côté de ce parlement, la commission exécutive devrait trouver, dans le nouveau système, un rôle renforcé dans les deux domaines où il est décisif et irremplaçable : celui de la proposition et celui de la réalisation des objectifs retenus par les gouvernements. C'est pourquoi la Commission doit être associée à toutes les démarches concernant la Communauté. Elle doit, toutes les fois qu'elles entrent dans les compétences communautaires, être le porte-parole de la Communauté.

C'est la raison pour laquelle notre groupe souhaiterait la voir représentée en tant que telle dans des réunions telles que la conférence de Porto Rico d'où la Communauté européenne ne doit pas être absente. Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, quels remous l'absence de ceux que l'on appelle « les petits Européens » à de telles conférences est considérée par eux et par beaucoup d'autres Européens comme tout à fait regrettable. Ce système de conférences sur des problèmes intéressant l'ensemble de la Communauté, et où n'est représentée qu'une fraction de celle-ci, n'est pas un système à défendre d'une façon permanente.

Mais plus important encore est, pour nous, le rôle que doit jouer le conseil des ministres. Vous savez, monsieur le ministre, combien est lourde la charge de ce conseil, même si l'on a vainement tenté de l'alléger par la création du Conseil européen. Ce conseil des ministres doit rester le pivot, en même temps que l'animateur, de toute l'action de la Communauté économique européenne.

Sans entrer dans le détail, qui laisserait, je voudrais affirmer à nouveau que la règle de l'unanimité devient de plus en plus néfaste, qu'elle bloque toute activité et freine toute réalisation.

Comment prétendre que l'uniformisation de l'heure d'été pour l'ensemble des pays de la Communauté doit être traitée comme un problème d'importance vitale qui implique l'unanimité ?

Comment accepter que la construction du J. E. T. — *joint european torus* — indispensable à la poursuite des recherches dans le domaine de la fusion thermonucléaire, domaine où la Communauté avait, dans le monde, une avance considérable, reconnue

par l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Japon, peut être bloquée par la nécessité de faire l'unanimité sur le choix du site ?

Ainsi l'Europe risque de perdre son avance dans un domaine essentiel de la recherche avancée.

Je rappellerai que ce n'est pas au coup par coup, mais globalement, que doit être calculé, pour chaque Etat et chaque peuple, l'équilibre des avantages et des inconvénients qu'ils peuvent retirer de la construction européenne. Vouloir chacun gagner à tout coup est mathématiquement impossible. C'est en fin d'année, en fin de période que les comptes doivent s'équilibrer. Il n'est de l'intérêt de personne que l'un quelconque des pays membres se trouve lésé dans cette affaire. Le progrès collectif de la communauté l'emporte largement, malgré les difficultés du moment, sur les inconvénients structurels ou locaux, mais il est du devoir de chaque collectivité nationale, qui s'est prêtée justement au jeu communautaire, de veiller à ce que nulle fraction de la Nation ne soit lésée sans aucune compensation justifiée de la part de cette nation.

Les traités avaient prévu un mécanisme qui aurait été efficace s'il avait été correctement mis en œuvre, tant dans sa lettre que dans son esprit. Il faut donc les appliquer et en finir avec ces problèmes européens dont vous m'excuserez de parler avec fougue, car comme membre du Parlement européen, je suis très à même de sentir les occasions perdues.

Je voudrais énumérer quelques-unes des questions dont le règlement par l'ensemble des Neuf me paraît essentiel. Comme ce genre de débat ne permet pas d'aller au fond des choses, je me bornerai à une brève énumération : lutte coordonnée contre le chômage qui frappe dans la Communauté des millions de travailleurs ; lutte pour une politique sociale active de progrès qui permette enfin aux travailleurs de la Communauté d'avoir la juste impression qu'ils y gagnent quelque chose ; action concertée dans le cadre de la politique économique et monétaire contre les mouvements désordonnés de devises et la distorsion des taux d'inflation qui ont fait sauter l'unité des marchés ; politique agricole qui utilise les fonds importants dans l'intérêt commun des producteurs agricoles et des consommateurs qui ne doivent pas être antagonistes, ce qui implique la renonciation aux liquidations à bon marché, aux destructions de produits et aux productions qui créent, par exemple, des montagnes de poudre de lait écrémé, dont l'évocation presque quotidienne au Parlement européen commence à rendre tous les parlementaires malades. (*Sourires.*)

Une politique régionale doit être menée en vue de réduire les écarts inacceptables qui s'amplifient entre chacun des Etats membres de la Communauté. On a pu calculer qu'en France le revenu agricole, d'une région à l'autre, peut varier de un à six. La politique régionale de la Communauté devrait réduire ces distorsions et favoriser dans le même temps les reconversions indispensables.

Il faut aussi une politique concertée vis-à-vis des grandes sociétés multinationales dont l'activité a été à plusieurs reprises évoquée dans ce débat et qui, à l'heure actuelle, se jouent, comme par plaisir, de la prétendue indépendance des Etats.

Il faut, enfin, une politique de l'énergie qui assure une plus grande autonomie vis-à-vis des pays tiers par le développement systématique de toutes les sources alternatives d'énergie — charbon, atome, soleil — et en même temps un renforcement de la coopération entre tous les Etats dans ce domaine.

Ajoutons que, pour les citoyens, il faut assurer le développement de la libre circulation et l'égalité des droits entre tous ceux qui sont membres de la Communauté.

Mais — c'est par là que je voudrais terminer cet exposé sur la Communauté — celle-ci ne doit pas être, et cela ressort du Traité de Rome, un monde fermé, réservé aux pays riches, d'où la nécessité de l'élargir, sans trahir ses objectifs, sans affaiblir son efficacité, à tous les pays démocratiques qui frappent à sa porte et qui, par là-même, rendent hommage à son efficacité.

La Grèce d'abord dont l'adhésion est déjà prise en considération ; un jour, plus tard, lorsque leur niveau économique le permettra, le Portugal ou la Turquie ou encore, ce que nous souhaitons et attendons tous, l'Espagne, lorsque enfin, la démocratie y régnera.

Certes, l'intégration de nouveaux pays posera à la Communauté de multiples problèmes, en particulier au sujet de nos agriculteurs des régions méridionales, qui ne doivent pas être seuls condamnés à faire les frais d'une extension, souhaitée par tous, de l'Europe. Mais la solution de ces problèmes doit être à notre portée. Il n'y a que les morts qui n'ont plus de problèmes à résoudre. Et heureusement la Communauté reste vivante.

Cette extension vers le Sud de la Communauté doit d'ailleurs être réalisée dans le cadre de la politique méditerranéenne globale, dont vous nous avez parlé, monsieur le ministre, d'où la nécessité de poursuivre le dialogue entre l'Europe et les pays arabes qui jouent un rôle si important dans le bassin de la Méditerranée.

Nous savons que de la solution du problème des rapports entre l'Europe et les pays arabes — comme entre l'Europe et Israël — peut dépendre, dans une large mesure, celle des problèmes du Proche-Orient.

Puisque je viens d'aborder la question israélienne vous me permettez, comme à l'habitude, d'en dire quelques mots.

En mettant le pied pour la première fois dans une ville d'Israël à la descente du car j'ai eu une révélation, ce qui est normal en pareil pays. Je me suis dit qu'il était le seul au monde où un Cohen et un Lévy peuvent créer une entreprise nouvelle sans que la rumeur du quartier murmure aussitôt : « Encore un magasin juif ». C'est là le rôle unique que l'Etat d'Israël peut jouer à l'heure actuelle pour l'ensemble des Juifs du monde entier qui se trouvent dans des situations difficiles. Plus que jamais Israël est devenu le foyer national pour eux. Je pense en ce moment à ceux du Chili ou d'Argentine ou encore à ceux de Rhodésie, sans négliger ceux d'Union soviétique.

A ce dernier sujet, je dirai seulement que les accords d'Helsinki sur la liberté d'émigration ne doivent pas être utilisés exclusivement par l'Union soviétique pour se débarrasser des dissidents les plus courageux, donc les plus gênants. Si elle n'est pas capable d'assurer à tous ses citoyens juifs ou à tous les citoyens des minorités nationales la liberté de religion et de culte et la possibilité de vivre sur un pied d'égalité avec les autres, elle doit accorder à chacun de ceux-ci le droit de choisir la patrie de son choix et en particulier pour les Juifs, l'Etat d'Israël.

Je me suis permis d'intervenir personnellement et sans aucune publicité en faveur de deux de ces cas qui m'avaient été signalés. Je l'ai fait auprès des plus hautes autorités de ce pays, non seulement sans succès, mais encore sans aucune réponse. Je souhaite que le Gouvernement français dans ce domaine se révèle plus efficace que moi.

Je demande, enfin, que notre pays continue à s'opposer, dans toutes les réunions internationales, aux résolutions qui visent l'Etat d'Israël sans contribuer en rien à la solution du problème.

Nous souhaitons aussi que la France contribue à favoriser l'ouverture de négociations entre les parties intéressées, pour réaliser la paix au Proche-Orient.

Bien sûr, la situation au Liban, qui est si préoccupante et qui a été évoquée par plusieurs orateurs avant moi, risque de retarder pour près d'une année la marche vers la paix dans cette région. Mais nous souhaitons que la France, pour le problème d'Israël comme pour celui du Liban, fasse tout son possible pour aider les négociations entre les parties en conflit, permettant à tous les peuples de la région de vivre enfin en paix, dans des frontières sûres et reconnues.

Je terminerai cette intervention, qui manque d'unité, en abordant un point très particulier qui est celui du droit de la mer. Il s'agit d'une question capitale pour l'avenir des relations internationales. Faute d'un accord obtenu rapidement par la conférence réunie dans le cadre de l'Organisation des Nations unies une véritable anarchie internationale s'établirait sur les sept mers.

Il est donc indispensable que, dans ce domaine comme dans tant d'autres que j'ai signalés tout à l'heure, la Communauté européenne établisse des positions communes pour les défendre d'une seule voix.

Sans parler de points de droit militaire ou criminel qui n'entrent pas dans les compétences de la Communauté, il conviendrait

de retenir plus particulièrement la nouvelle limite des eaux territoriales, l'extension des limites de pêche à 200 milles avec fixation communautaire de ces limites. Mais il est nécessaire de définir avec précision les zones réservées à l'intérieur de ces nouvelles limites.

En effet, l'exploitation par les pêcheurs des pays riverains risquerait de mettre en cause les activités traditionnelles des pêcheurs des autres pays. C'est une question que connaissent bien nos collègues de Bretagne. Une approche communautaire permettrait de mener plus fructueusement les négociations avec les pays tiers tels que la Norvège, l'Islande, voire le Canada ou les pays de l'Est, et cela dans la limite d'un octroi réciproque de facilités. Il s'ensuivrait une restructuration de la pêche côtière qui ne pourrait s'effectuer qu'avec l'appui du F. E. O. G. A. et du fonds régional. Un problème très important se poserait d'ailleurs également pour nos départements et territoires d'outre-mer.

Plus complexe encore est la question plus générale de la mise en valeur des eaux de haute mer. Entre la thèse de leur contrôle total et exclusif pour le bien de l'humanité toute entière, en faveur de laquelle les pays en voie de développement mènent un bon combat, et la thèse de l'exclusivité, une solution de compromis respectant les intérêts en présence, permettant aux pays avancés de mettre leur technologie au service de tous, sans être privés de tout droit sur le résultat de leurs travaux, serait une heureuse issue à un débat qui se révèle délicat, tant les intérêts sont à la fois graves et contradictoires. C'est un nouvel exemple des difficultés du dialogue Nord-Sud.

A ce sujet, je dirai, pour terminer, quelques mots du problème des détroits. Toute extension des eaux exclusives risque d'entraîner des difficultés pour le franchissement pacifique de ces détroits. Des exemples récents prouvent combien le problème est grave et je souhaite que, sur cette question également, le Sénat prenne position.

M. Antoine Andrieux. Très bien !

M. Pierre Giraud. Voici très brièvement présentées quelques-unes des idées que mes collègues du groupe socialiste m'ont demandé d'exposer après l'intervention de mon ami M. Périquier.

Il y a matière, pour tous, à réflexion. Le groupe socialiste contribue, là comme ailleurs, à éclairer le Sénat sur ces problèmes qui nous angoissent tous. (*Applaudissements sur les travées socialistes. MM. Edouard Grangier et Maurice Schumann applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Mont.

M. Claude Mont. Monsieur le ministre, cet ample débat sur l'action et la place de la France dans le monde m'incite à évoquer trois aspects de votre politique : en Europe, dans le grand jeu de l'application de l'acte final de la conférence d'Helsinki et à l'égard du tiers-monde.

A la suite de l'élargissement de la communauté européenne, il n'était que trop sage et trop opportun de se donner « comme objectif majeur de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne » et « d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une conférence au sommet ultérieure ».

Telles étaient, non pas seulement une ultime recommandation, mais plus encore la volonté ferme et lucide des chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au sommet de Paris en octobre 1972, de rassembler les moyens d'affronter ensemble les difficultés ou même les périls d'un avenir rude. Et le président Pompidou de préciser : « Il y a là plus qu'une simple manifestation d'intention, il y a véritablement une volonté de faire progresser les communautés européennes vers une union au sens large et complet de ce terme ».

Le rapport Tindemans du 29 décembre 1975 n'est rien d'autre qu'un engagement tenu. Qu'en adviendra-t-il ?

Le Gouvernement de l'Allemagne fédérale a fait connaître son jugement dans un avis au Bundestag, le 6 avril.

Le Gouvernement néerlandais a présenté au Parlement un rapport de synthèse provisoire au mois de mars.

Le 6 mai, après avoir fait sienne « la recommandation de pragmatisme qui domine le rapport » et apprécié « l'intérêt de diverses suggestions, notamment celles qui sont relatives à l'Europe des citoyens », vous avez déclaré, monsieur le ministre : « Le Gouvernement ne pourra toutefois se prononcer qu'après un examen détaillé des dispositions très diverses que contient le rapport, dont certaines appellent de sa part de fortes réserves ».

Alors que d'aucuns parlent d'ensevelir « dans une trappe » ce projet d'adaptation des institutions aux nécessités de la vie communautaire et internationale d'aujourd'hui et de demain, vous paraissez vous satisfaire de ce fait : « L'Europe des Neuf existe ». Votre ambition proclamée est de « l'ouvrir aux pays démocratiques qui le souhaitent ». Vous citez la Grèce, l'Espagne ou le Portugal.

La C. E. E. pourra-t-elle indéfiniment s'étendre sans mieux lier sa politique économique à sa politique monétaire, sans aussi bien définir et constamment sa politique étrangère à Nairobi qu'à la conférence Nord-Sud de Paris, sans s'orienter vers une politique de sécurité collective, sans organiser ses pouvoirs afin d'être en mesure de développer, dans la cohérence, « les Europes concrètes » et encore de contrôler — elle seule le pourra efficacement — l'activité des sociétés multinationales ?

Où seraient les dangers d'une Europe à plusieurs vitesses, déjà suggérée par M. Willy Brandt en novembre 1974, mais que combattent étrangement et sans merci, pour des raisons diamétralement opposées, les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la Grande-Bretagne ? Il faut résolument et activement préférer l'Europe du progrès par la concertation permanente à l'Europe des cloisonnements, c'est-à-dire des égoïsmes nationaux, des rivalités et du désordre.

Le temps presse.

La démission de M. Lardinois, l'insuccès du Conseil européen de Luxembourg, entre autres faits, constituent de graves avertissements et vous contraignent à fonder sagement et durablement cette Union européenne promise pour avant la fin de la décennie. N'en laissez passer ni l'occasion, ni la chance.

Je n'omet pas l'excellent accord de Rome du début de décembre. Il a remarquablement permis à la C. E. E. de définir les principes de sa politique énergétique et de parler d'une seule voix à la conférence Nord-Sud. Je n'omet pas la décision capitale que vous avez également prise à Rome, avec six partenaires, de faire élire le Parlement de Strasbourg au suffrage universel direct dès 1978 et de mettre ainsi en échec la dérive technocratique de la Communauté.

A l'encontre de tant de forces centrifuges puissamment au travail en Europe, le rapport Tindemans vous aidera à développer cet esprit d'union et d'efficacité.

En signant avec la plus grande solennité l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le 1^{er} août 1975 à Helsinki, nous avons précisé les principes généraux de nos relations avec tous les pays de ce continent.

A Belgrade, l'an prochain, nous dresserons avec nos cosignataires le bilan de notre action dans ce cadre et nous poursuivrons la politique multilatérale amorcée.

Trois chefs d'intérêt principaux retiennent notre attention : la coopération économique, la sécurité, les relations humanitaires et culturelles.

M. le ministre du commerce extérieur nous a récemment exposé, en commission, ses efforts pour accroître nos relations d'affaires avec les pays de l'Est. Nos échanges avec ces Etats, plus orientés que naguère vers l'Occident, doivent vaincre les obstacles de langue, d'adaptation aux besoins et de prix. Je pense naturellement à la Pologne, à la Roumanie, mais aussi à tous autres, notamment à la Hongrie dont nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui en France le président du conseil des ministres. Pourquoi l'Allemagne de l'Ouest serait-elle à jamais leur partenaire de très loin le plus privilégié ?

En ce qui concerne la sécurité, nous sommes extrêmement préoccupés par l'extraordinaire concentration des forces du pacte de Varsovie, tant en Europe centrale qu'en Méditerranée. A en croire des informations sérieuses, l'U. R. S. S. ne prélève plus 6 à 8 p. 100 de son produit national brut pour ses dépenses militaires, mais 11 à 13 p. 100. Dès lors, vous avez raison, monsieur le ministre des affaires étrangères, de

montrer quelque scepticisme pour ce que vous appelez « l'exercice qui se déroule à Vienne », sur la réduction des armements. Sans négliger cette réduction des armements, songez à une sécurité communautaire.

Au chapitre des relations humanitaires et culturelles, la faible admission de la presse occidentale dans les pays de l'Est, malgré de modestes progrès, les freins et peut-être les risques à la demande d'émigration des juifs — mais il y a l'autorisation négociée pour 125 000 citoyens d'ethnie allemande de quitter la Pologne au cours des quatre prochaines années — et d'autres faits encore font apparaître des conceptions très différentes de la signification et du dessein de la libre circulation des personnes et d'un libre échange des idées entre l'Orient et l'Occident. La *Sovietskaya Kultura* du 20 avril en est venue à considérer que ces deux concepts occidentaux n'étaient rien d'autre qu'un moyen dissimulé de mener « une campagne de subversion idéologique ».

A cet égard, le Président de la République a nettement proclamé le 12 novembre que notre règle de conduite excluait toute arrière-pensée et c'est fort bien.

Il reste que, tandis que se créent de multiples comités pour l'application des accords d'Helsinki — l'Union interparlementaire mondiale en créera un, à sa conférence de Madrid en septembre — il conviendra de présenter à la conférence de Belgrade un bilan positif et impartial de nos efforts en ce domaine, d'encourager et de promouvoir une loyale politique de détente.

Vous avez déjà eu raison, monsieur le ministre, de faire valoir, vendredi dernier, à Bucarest, et de rappeler ici qu'il importe de traiter également les différentes parties de l'acte final d'Helsinki.

Hors d'Europe, la grande affaire — je n'hésite pas à le dire — pour l'équilibre du monde, ce sont nos relations avec les pays en voie de développement.

C'est votre éminent mérite, monsieur le ministre des affaires étrangères, et ce fut aussi celui de M. Abelin d'avoir contribué peut-être de façon décisive à la signature de l'accord de Lomé en février 1975, qui fonde, pour la première fois dans l'histoire, des rapports de solidarité entre quarante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté économique européenne, d'autre part.

Dans un cadre franco-africain francophone, à l'instigation du Président de la République, la France a poursuivi hardiment cette politique et a, en outre, amorcé généreusement, c'est-à-dire sagement, l'institution d'un fonds exceptionnel de promotion de l'Afrique. Les déclarations du président Houphouët-Boigny, au nom de nos dix-neuf interlocuteurs, le 11 mai, à l'issue de la conférence de Versailles, attestent le salutaire succès de nos initiatives.

Mais les pays développés, justement conscients de leurs problèmes et plus sensibles à quelques choquantes erreurs qu'à l'insupportable dénuement des peuples du tiers monde, ne s'engagent pas sans réticence dans la création d'un nouvel ordre économique mondial.

La conférence de Nairobi vient d'en administrer la preuve : toute décision est pratiquement renvoyée à la fin de 1978.

Les suites de la négociation sont donc capitales.

Le groupe des Soixante-dix-sept, qui compte maintenant cent douze Etats du tiers monde, l'avait soigneusement et rigoureusement préparée à Manille en février 1976.

Il fut désolant de constater que les Neuf de la C. E. E. n'ont tristement pas parlé d'une seule voix, comme au contraire à la conférence nord-sud, et que nos deux principaux associés, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne, ont élevé d'explicites réserves sur le programme de la garantie de prix de dix-sept ou dix-huit matières premières et produits vitaux pour nos interlocuteurs. Les Etats-Unis en ont fait autant.

Avec M. Cheysson, commissaire européen chargé de la politique de développement, j'espère que ce demi-échec sera corrigé et je souhaite que, d'abord, la C. E. E. retrouve son unité de Lomé.

Reste l'attitude de l'U. R. S. S. et des pays de l'Est. Leur aide au développement sera-t-elle indéfiniment assez margi-

nale ? Dans quelle mesure le problème planétaire du juste prix des matières premières pourra-t-il être réglé sans leur concours effectif ? Il est temps que chacun comprenne son devoir.

Grande est la valeur de la contribution de M. Fourcade et de M. Jean François-Poncet à la conférence de Nairobi. Mais je demande instamment au Gouvernement de moins admettre le demi-succès de cette négociation que d'entraîner nos partenaires — et si possible l'U. R. S. S. — à corriger raisonnablement le handicap de son demi-échec.

Dans votre déclaration à l'ouverture de ce débat, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez rappelé les principes de l'action et la qualité de la présence de la France sur tous les continents.

Croyez-moi, vous n'emporterez pas de succès plus grands ni plus significatifs — car ils retentiront dans l'univers — que si vous réussissez à consolider la Communauté européenne selon les propositions du rapport Tindemans ; si vous faites prévaloir une mutuelle application, globale et honnête, de l'acte final de la conférence d'Helsinki ; si, dans la fidélité à l'esprit de Lomé, de Bangui et de Versailles, vous faites concrètement admettre un nouvel ordre économique international fondé sur la solidarité des peuples.

Voilà de rudes tâches.

Elles sont à l'échelle des grandes entreprises historiques de notre pays.

Notre pays vous comprendra et vous soutiendra. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je déclarais tout à l'heure que le dialogue avec le Sénat était très enrichissant pour le ministre des affaires étrangères, qui pouvait tirer profit de la sagesse et de l'expérience de la Haute assemblée. Le débat qui vient de se dérouler a, me semble-t-il, pleinement justifié ce propos liminaire.

Je suis simplement quelque peu embarrassé de devoir évoquer dans un temps relativement bref les interventions extrêmement riches qui ont été présentées et les questions nombreuses qui m'ont été posées. Il est possible — je vous prie par avance de m'en excuser — que telle ou telle de ces questions demeure sans réponse, soit qu'elle implique de ma part des explications assez prolongées, soit au contraire qu'elle me paraisse relever plutôt de la réponse écrite. Je vais néanmoins faire de mon mieux.

Je voudrais d'abord souligner que l'intervention de Mme Alexandre-Debray concernant la conférence nord-sud m'a paru situer de façon extrêmement intéressante dans toute son ampleur le problème auquel nous sommes confrontés, qui est de définir quelle doit être la politique extérieure de notre pays dans l'univers tel qu'il est. —

Je me suis moi-même efforcé de la définir en quelques mots dans mon introduction. Les informations qu'a apportées Mme Alexandre-Debray donnent à mon introduction la précision scientifique — si elle me permet de le dire — qui en complète les données.

Plusieurs orateurs, notamment le président de votre commission des affaires étrangères M. Colin, ont souligné qu'il s'agissait d'une initiative de portée historique. Il est bien vrai, comme je l'ai souligné dans mon intervention liminaire, que la proposition du Président de la République du mois d'octobre 1974 a introduit une novation fondamentale dans les relations internationales en posant en termes nouveaux la question qui va dominer la fin de ce XX^e siècle : celle des relations entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Il est vrai également que, si nous avons mis le train sur les rails, le problème reste difficile et commence à peine à être traité.

Je ne reviens pas sur les difficultés que nous avons dû surmonter pour obtenir la réunion de la conférence de Paris. Je relèverai cependant la complémentarité qui, à nos yeux, a toujours existé entre cette conférence restreinte, mais repré-

sentative, et les forums plus larges des Nations unies, et notamment de la C. N. U. C. E. D.. Nous n'avons jamais pensé que ces conférences restreintes pouvaient légiférer pour l'ensemble de la communauté internationale. D'autre part, nous avons toujours été convaincus que les discussions se situant dans un cadre universel ne pouvaient, de par leur nature même, aboutir à des décisions concrètes.

C'est effectivement ce qui s'est passé à Nairobi. Comme la plupart des orateurs l'ont souligné, la question est maintenant de savoir comment les orientations générales de Nairobi vont pouvoir permettre certains progrès concrets dans le cadre de la conférence nord-sud et comment les progrès de cette conférence nord-sud permettront, à leur tour, de relancer le calendrier de la C. N. U. C. E. D. sur des bases positives. Là est le problème.

Mme Alexandre-Debray m'a demandé si les engagements de Nairobi seront tenus. Il faut en effet les tenir, dans la mesure où ils concernent un programme intégré qui n'est pas forcément le programme intégré des Soixante-dix-sept, mais qui, dans mon esprit, doit comporter, comme M. Fourcade l'a d'ailleurs expliqué, un nombre suffisant d'accords sur des produits de base, chacun prévoyant la mise en place d'un fonds individuel avec possibilité pour ces fonds individuels d'être intégrés dans un fonds central. Voilà, à mon avis, ce qui doit être tenu des engagements de Nairobi.

Je ne crois pas pour autant — il faut être réaliste dans ces affaires — que les pays industrialisés doivent adopter totalement la thèse des Soixante-dix-sept, des pays en voie de développement. Il s'agit de parvenir à des compromis raisonnables entre les vues des uns et des autres. C'est la position qu'a défendue la France et qu'elle continuera de défendre au sein de la conférence nord-sud.

Comme vous le savez, pour des raisons déjà exposées à plusieurs reprises, nous avons tenu à ce que la Communauté européenne parle d'une seule voix dans cette conférence, ce qui implique que nous ne puissions pas défendre en séance des positions particulières. Mais, fort heureusement, le crédit dont bénéficie la délégation française du fait que l'initiative de cette conférence revient au Président de la République française nous permet d'influer, dans une certaine mesure, sur les délibérations et nous entendons, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, faire le plus large usage de cette possibilité qui nous est donnée, notamment dans le cadre des conversations que nous avons avec nos partenaires.

M. Colin s'est demandé si le thème de la conférence nord-sud serait évoqué au cours de la conférence de Porto Rico qui, comme vous le savez, se réunit à l'initiative du Président des Etats-Unis. En fait, il s'agit d'un sujet qui, par sa nature même, ne relève pas de ce dialogue général qui peut s'instaurer à Porto Rico, dialogue qui devrait normalement porter sur les perspectives de l'économie mondiale en période de reprise et sur la concertation à opérer entre les grandes puissances industrielles concernant l'incidence de cette reprise sur l'inflation. C'est le thème le plus général.

La conférence nord-sud est un sujet, par définition, qui ne pourra être abordé qu'en présence des représentants de la Communauté. Il est possible, d'ailleurs, que la Communauté soit représentée à Porto Rico. L'éventualité en a été examinée. La France, pour sa part, s'y est déclarée favorable, mais la question n'a pas été tranchée en raison de l'hésitation de certains pays non invités à Porto Rico. Il est possible que ces hésitations soient levées dans les prochains jours.

Au sujet du problème du Liban, sur lequel je me suis déjà largement étendu, je ne reviendrai pas en détail sur la position de la France. Je suis quand même choqué — M. Péridier me permettra de le lui dire — par l'obstination dans la déformation.

S'il est à la rigueur excusable que l'on feigne de ne pas entendre ou de ne pas comprendre, il l'est moins de répéter, si longtemps après des mises au point aussi caractérisées, aussi claires que celles qui ont pu être faites, que le Président de la République a proposé à Washington d'intervenir militairement au Liban.

Vous savez comme moi que ce n'est pas vrai. Vous savez comme moi que le Président de la République, en réponse à une question qui lui a été posée concernant la disponibilité manifestée par la France a donné — et moi-même devant l'Assemblée nationale, le 6 mai — des précisions sur cette offre. Vous savez comme moi que celle-ci n'avait aucun rapport avec une

intervention militaire puisqu'il avait été marqué, du côté français, que la solution de la question libanaise ne pouvait résulter que du processus politique engagé par les Libanais eux-mêmes.

L'évolution des choses a d'ailleurs fort clairement montré que cette disponibilité française — comme je l'ai souligné tout à l'heure dans mon discours introductif — était parfaitement comprise par toutes les tendances libanaises, y compris par celles qui, égarées par la présentation déformée donnée à la proposition française, l'avaient d'abord critiquée. Vous savez qu'il y a eu une sorte d'unanimité dans l'appel à la France. J'ai précisé, dans l'intervention que j'ai prononcée au début de cette séance, dans quelles conditions la disponibilité de la France était maintenue dans cette affaire. Là aussi, comme sur d'autres sujets, il est clair que la politique de la France peut déranger, heurter des intérêts, et que certaines tentatives pour déformer les choses sont faites à l'étranger. Il est fâcheux que ces tentatives puissent recevoir l'appui de représentants de l'Assemblée nationale ou du Sénat.

Je formulerai maintenant quelques remarques à propos de l'Europe, sujet qui a été longuement évoqué par certains orateurs et auquel d'autres ont simplement fait allusion : le président de votre commission des affaires étrangères, MM. Genton, Gros, Pelletier, Palmero, et M. Giraud qui en a parlé avec beaucoup de sérénité et de compétence. Il m'est difficile de revenir en détail sur ce qui a pu être dit par les uns ou par les autres. Certes, cela serait fort intéressant, mais nous conduirait, je le crains, un peu loin.

Au mois de décembre dernier, vous vous en souvenez, le président Colin avait marqué avec une très grande force l'importance, à ses yeux essentielle, des deux progrès enregistrés en matière européenne : la mise en place du Conseil européen et la décision de confier à la Communauté le soin de parler d'une seule voix à la conférence de Paris. Il n'a rien retiré de cette appréciation positive, mais il a estimé que je m'étais exprimé de manière quelque peu optimiste sur les progrès de l'Europe. C'est là me méconnaître. Si mon discours a pu donner cette impression, je vous prie de m'en excuser, car cet optimisme n'est pas dans mon esprit. L'optimisme ou le pessimisme sont d'ailleurs deux sentiments dont doivent se garder comme de la peste tous ceux qui ont à cœur les véritables intérêts de l'Europe.

La même remarque peut être faite à l'adresse soit des sceptiques, qui prétendent qu'on ne fera jamais rien, soit des maximalistes, qui considèrent qu'il faut faire tout, tout de suite. Les uns et les autres ne sont pas, à mon sens, de bons Européens. L'expérience assez ancienne que j'ai de cette question m'amène à conclure que ceux qui veulent faire trop de choses trop rapidement sont souvent ceux qui provoquent des coups de frein ou des retours en arrière. Il y a eu à cet égard, voici vingt-deux ans, des développements que je n'ai pas oubliés et que d'autres n'ont sans doute pas oubliés non plus.

Dire dans le privé : il faudrait faire ceci ou cela, tout cela n'est pas absolument parfait, pourquoi ne va-t-on pas plus vite, pourquoi n'a-t-on pas encore fait ceci ou cela, est évidemment très facile. Mais ça l'est un peu moins quand il s'agit, comme cela m'arrive, d'aller à Bruxelles deux ou trois fois par mois pour discuter du rapport Tindemans ou d'autre chose.

Un orateur a dit : plusieurs gouvernements ont publié des documents sur le rapport Tindemans. En réalité, ces documents ne paraissent pas traduire une prise de position tout à fait claire et catégorique de la part de plusieurs de mes collègues. Il est normal qu'un rapport aussi important fasse l'objet d'une étude très approfondie puisque, après tout, il est du domaine public, mais n'oublions pas qu'il est destiné aux chefs de gouvernement. Ce sont donc eux qui ont qualité pour en débattre.

Je considère comme tout à fait normal de procéder à des échanges de vues avec vos commissions et même en séance publique, mais il serait véritablement surprenant que le Gouvernement français publie un document sur le rapport Tindemans qui est adressé au Conseil européen. Ce serait une procédure tout à fait inhabituelle.

S'agissant de l'Europe, M. Colin et plusieurs autres orateurs ont constaté qu'il existait une certaine disparité entre l'affirmation extérieure de l'Europe, qui était excellente, et la cohésion interne, qui laissait à désirer. J'ai parlé des différentes manifestations de l'affirmation extérieure et je voudrais au passage remercier M. Mont d'avoir fort aimablement fait allusion au rôle non négligeable que nous avons pu jouer avec M. Abelin dans

la signature de la convention de Lomé. Ce texte est fondamental et représente la jonction entre notre volonté européenne et notre volonté de développer le dialogue nord-sud.

Si la situation a évolué très correctement dans ce domaine, il est vrai que, sur le plan de la cohésion interne, on ne peut pas formuler un jugement aussi positif. La Haute assemblée reconnaîtra avec moi que c'est essentiellement la crise mondiale qui a porté un coup fatal à l'union économique et monétaire ; l'on ne peut donc pas accuser les gouvernements d'avoir fait preuve de mauvaise volonté à cet égard. Peut-être même étaient-ils réticents devant le passage à la deuxième étape. Il est de fait que ce passage s'est trouvé exclu par les circonstances. Ce qui est certain en tout cas — j'en viens là à l'examen du rapport Tindemans — c'est que ce rapport — on peut peut-être lui faire ce léger reproche — donne l'impression, dont M. Tindemans d'ailleurs se défend, que l'on essaie de se rattraper, dans l'affirmation extérieure, de la difficulté qu'il y a à recommencer les progrès dans le domaine de l'union économique et monétaire. Un certain parallélisme serait souhaitable. A vrai dire, je crois qu'on ne pourra probablement pas faire autant de progrès dans le secteur de l'affirmation extérieure que l'on en a fait depuis les deux dernières années. Cela tient tout simplement au fait que les domaines d'actions communes qui, à notre sens, sont la voie véritable de l'affirmation européenne, et non pas la politique extérieure commune des Neuf, qui est une notion beaucoup plus vague et beaucoup trop ambitieuse, sont pour une large part déjà couverts par des actions en cours, qu'il s'agisse du dialogue nord-sud, du dialogue euro-arabe ou de telle ou telle forme d'action de la coopération politique.

Le Conseil européen est la clé de voûte qui permet précisément cette convergence entre, d'une part, les activités relevant du traité et les activités de la coopération politique et, d'autre part, la création d'une sorte de secteur intermédiaire relevant, pour dire vrai, à la fois de l'activité communautaire et de la coopération politique. On peut citer, à cet égard, le cas du dialogue euro-arabe et celui du dialogue Nord-Sud, ou plus exactement du nouvel ordre économique mondial puisque, si la conférence de Paris est de compétence communautaire, la conférence de Nairobi a fait appel à des délégations nationales.

Nous nous sommes demandé s'il ne convenait pas de traiter également sur le plan communautaire les prolongements de la conférence de Nairobi et les interférences entre la conférence de Nairobi et la conférence de Paris. Le jugement des ministres des affaires étrangères a été, à cet égard, plutôt positif.

M. Pelletier a hésité entre la méthode Coué et celle du docteur Knock pour juger de l'état du malade. La réponse est très simple : la Communauté n'est pas malade, elle est simplement adolescente, ce qui est tout à fait différent. Elle est atteinte d'une maladie de jeunesse ; il faut la laisser grandir et surtout ne pas dire que c'est une maladie incurable sous prétexte qu'elle ne grandit pas assez vite.

M. Pierre Giraud. Ne la prolongeons pas indéfiniment dans son état d'adolescence !

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Il faut être raisonnable et tenir compte du fait que la Communauté grandit dans un monde très difficile. Je vous renvoie aux analyses de Mme Alexandre-Debray, auxquelles je me suis référé au début de mon propos et qui constituent le fond du problème. Il faut constater que cette Europe ne grandit pas dans le vide, en vase clos, dans une éprouvette, mais dans un monde complexe, difficile et, comme plusieurs orateurs l'ont indiqué, dangereux.

M. Pelletier a trouvé curieux que l'on puisse faire l'Union européenne sans le savoir, un peu comme M. Jourdain faisait de la prose sans s'en rendre compte. C'est peut-être curieux, mais c'est vrai et cela résulte de la pratique que nous avons introduite dans l'activité communautaire depuis deux ans et dont la présidence française, à partir de la fin 1974, a donné le signal. Cette pratique a consisté à faire disparaître les cloisons étanches qui jusqu'alors séparaient les activités communautaires des activités de coopération politique. Cela ne veut pas dire — et c'est un peu ce que je reproche au rapport Tindemans — que l'on verse presque toutes les opérations de coopération politique au dossier communautaire, que l'on « communautarise » l'ensemble. C'est tout à fait inexact. D'ailleurs, comme M. Tindemans le soulignait lui-même dans son rapport, il convient de maintenir la distinction entre les procédures communautaires, qui doivent obéir aux dispositions des traités, et les procédures de la coopération politique, qui sont de nature et de qualité différentes.

Il est essentiel que, sur tel ou tel point ou dans tel ou tel secteur concernant directement les activités et les intérêts de cette Communauté en devenir, une convergence se réalise. Or elle se réalise précisément, en dehors même des traités, dans le Conseil européen qui, à cet effet, doit se réunir trois fois par an.

J'ai dit cent fois que les réunions du Conseil européen n'étaient plus des sommets et qu'il ne fallait pas en attendre des résultats spectaculaires. Il s'agit presque de réunions de routine. Les responsables européens se réunissent trois fois par an pour faire le point. Quand ils ont des décisions importantes à prendre, ils les prennent, et c'est tant mieux. Mais quand ils n'en ont pas à prendre, il n'y a pas de raison qu'ils ne se réunissent pas.

Certes, les trois premiers conseils européens ont eu des résultats spectaculaires. Le premier a réglé, en trente-six heures, la renégociation britannique ; le deuxième, la procédure du dialogue Nord-Sud, le troisième a décidé que la Communauté parlerait d'une seule voix lors de ce dialogue Nord-Sud. Ces résultats n'étaient pas négligeables. Il est fâcheux qu'on vienne me dire ensuite que le quatrième conseil, celui de Luxembourg, a été un échec.

Vous me permettrez de noter que trois points étaient inscrits à son ordre du jour : le premier concernait un échange de vues sur la situation économique et financière mondiale ; le troisième, c'était l'étude du rapport Tindemans, et il était prévu qu'on en parlerait pendant une heure avant de renvoyer l'affaire devant les ministres des affaires étrangères ; le deuxième portait effectivement sur le mode d'élection des représentants du Parlement européen.

Si l'on ne s'est pas mis d'accord sur ce point après avoir failli le faire, ce n'est pas la faute de la France.

Vous m'avez dit qu'on aurait dû préparer davantage nos partenaires à notre proposition. Vous savez que l'on peut toujours préparer plus ou moins. A dire vrai, c'est une question de tactique. Notre jugement a été, à ce moment-là, qu'il valait mieux faire part de cette proposition au cours de la séance, pendant la conférence. On aurait pu en juger différemment, mais ce sont là, dirai-je, des questions d'appréciation.

En tout cas, il y a, me semble-t-il, de bonnes raisons de penser que les chefs de gouvernement se saisiront de la question des élections européennes, lors du prochain conseil européen, d'une manière telle qu'ils pourront faire un choix entre deux options assez claires. Il n'y a donc pas lieu, à mon sens, de manifester une alarme excessive à l'égard des chances de l'Europe.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est le problème de la cohésion interne et celui du développement des politiques communes.

Sur ce point, j'indiquerai à M. Mont que le rapport Tindemans contient des suggestions très positives en ce qui concerne l'énergie et la recherche, mais il ne peut, à lui seul, fournir toutes les solutions.

Je répète une fois encore — l'examen l'a d'ailleurs confirmé — que certaines des suggestions de ce rapport — par exemple le vote majoritaire — en politique extérieure paraissent assez peu réalistes, il faut bien le dire. En tout cas, elles n'ont pas du tout retenu l'attention des ministres qui en ont parlé jusqu'à présent.

Ce vote majoritaire avait motivé de très fortes réserves. Nous ne pouvons pas accepter de soumettre la politique étrangère de la France au vote majoritaire de nos partenaires européens. Nous avons, en effet, une politique, et il est, me semble-t-il, de l'intérêt de la Communauté que la France ait une politique, sans parler de l'intérêt de la communauté internationale. Si la France n'avait pas de politique, il n'y aurait pas de dialogue nord-sud.

Après avoir admirablement parlé de la Méditerranée, de l'Afrique du Nord, surtout de l'Afrique en général et de la communauté euro-africaine, M. Louis Gros a déclaré avoir beaucoup apprécié ma déclaration, mais il m'a reproché d'être en temps ordinaire aimable, courtois et silencieux.

Je dirai à mon ami M. le président Gros qu'il ne me voit pas partout et qu'il n'est pas partout où je suis. S'il se renseigne, il apprendra que je suis courtois, mais que souvent je ne suis pas aimable et que je suis rarement silencieux. En tout cas, je peux l'assurer que je prends la parole avec énergie et que je défends le point de vue de la France avec vigueur. C'est facile

à constater en faisant un petit sondage auprès de mes collègues ministres des affaires étrangères européens, ou non européens d'ailleurs : ceux-ci me considèrent comme un interlocuteur ni particulièrement effacé ni particulièrement facile ! (*Sourires.*)

Mais je souscris au regret exprimé par M. Louis Gros. En effet, monsieur le sénateur, j'ai parlé à la radio cinq fois à propos du Liban. J'aurais pu en parler cinq fois à la télévision s'il m'avait été permis de le faire ; mais, comme vous le savez, la télévision est libre et je n'y ai pas eu accès. (*Mouvements à l'extrême gauche.*)

M. Antoine Andrieux. C'est l'opposition qui l'occupe en permanence ! (*Sourires.*)

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je n'ai rien sollicité, mais il s'est trouvé qu'on ne me l'a pas demandé.

Encore une fois, quand l'une des chaînes de télévision invite le ministre des affaires étrangères, il est toujours prêt à venir. Mais on ne fait pas toujours ce que l'on veut...

Vous avez raison, monsieur le sénateur : la politique étrangère doit être expliquée, non seulement aux assemblées parlementaires, mais au pays. Je suis convaincu, en effet, contrairement à ce que semblent penser les responsables des mass media, et notamment des chaînes de télévision, que ce sujet intéresse beaucoup plus les Français qu'on veut bien le dire.

Le Gouvernement, m'a-t-on demandé, a-t-il bien pesé toutes les conséquences du point de vue agricole de l'adhésion de la Grèce ? Le Gouvernement a, d'abord, bien pesé toutes les conséquences que pourrait avoir un retard apporté à l'adhésion de ce pays à la Communauté européenne. Il s'agit là d'une décision politique fondamentale qui engage non seulement le destin de la Grèce mais aussi, dans une large mesure, celui de l'Europe démocratique. La négociation avec la Grèce doit donc être entamée dès que possible. Qu'il y ait des problèmes agricoles — moins pour la Grèce, d'ailleurs, que, peut-être, pour d'autres pays méditerranéens — c'est également certain. Il vaut d'ailleurs mieux le dire et le faire savoir le plus rapidement possible. Les problèmes qui se posent à la Grèce paraissent cependant susceptibles d'être maîtrisés. Il est possible que dans d'autres cas les problèmes soient infiniment plus difficiles à résoudre. Si tel est le cas, il faudra que nos partenaires ou les candidats éventuels le sachent à temps.

Alors, quand on me pose la question : « Pouvez-vous nous assurer de la volonté du Gouvernement de poursuivre la construction européenne ? », je réponds très clairement et très simplement : « Oui. »

Mme Goutmann a fait une intervention intéressante, fort imaginative, mais qui ne m'a pas paru avoir beaucoup de rapports avec la politique étrangère de la France.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. C'est trop facile !

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Chacun a son interprétation.

J'ai considéré que Mme Goutmann critiquait une politique que nous ne menions pas. Elle a d'abord parlé de l'atlantisme. L'atlantisme, à mon avis, cela ne veut rien dire. Je ne crois pas que le parti communiste — en tout cas il ne l'a pas dit clairement — demande que la France quitte l'Alliance atlantique. S'il le pense, il serait intéressant qu'il le dise, comme il serait également intéressant que M. Périquier me dise si le parti socialiste souhaite que la France quitte l'Alliance atlantique. Si tel n'est pas le cas, cela veut dire que les socialistes sont « atlantistes » ou « atlantiques ». C'est une question de vocabulaire !

Le mot « atlantiste » a un certain sens quand il s'applique à ceux qui cherchent à tout mettre dans l'Alliance atlantique et lui donner une sorte de vocation générale à la direction du monde occidental ou, si l'on veut, du monde libre. Là, le terme « atlantisme » a un sens particulier.

Je ne sais pas quelle est la position de Mme Goutmann, donc celle du parti communiste. La mienne est tout à fait catégorique : nous sommes contre et nous avons fait obstacle, non sans efficacité, à cette tendance. Nous l'avons fait l'année dernière, au sommet atlantique de Bruxelles, en refusant la régularité de telles rencontres, non sans mérite, car nous étions quelque peu isolés sur ce point. J'ai rappelé ce que j'ai dit à Oslo sur

« l'atlantisation » du problème africain. Encore maintenant, nous faisons obstacle à une certaine tentative pour traiter les problèmes de préparation de l'assemblée générale de l'O.N.U. en conseil atlantique.

Je ne reviendrai pas sur la suite de ce qu'a dit Mme Goutmann. Elle ne s'y attend d'ailleurs pas car elle ne m'a pas posé de questions, mais a plutôt émis des affirmations que je ne puis que rejeter à la fois en bloc et en détail !

J'ai regretté ce qu'a dit M. Périquier à propos du Liban. Il ne s'étonnera pas que je fasse de même à l'égard de ce qu'il a dit au sujet des voyages du Président de la République.

Je m'étonne également qu'il persiste, en dépit des indications que je lui ai données, à faire état de contre-vérités à propos de la fourniture de centrales nucléaires à l'Afrique du Sud. Il est faux de prétendre que ces centrales puissent servir, en quoi que ce soit, à la prolifération des armes atomiques, cela pour les deux raisons données assez confusément par M. Périquier : la première est que l'Afrique du Sud dispose déjà, à elle toute seule, d'une certaine capacité nucléaire ; la seconde est que les usines en cause, qui traitent de l'uranium légèrement enrichi, produisent un matériau qui est en fait impropre, ou très peu propre, à la production de plutonium, lequel, pour pouvoir être utilisé, imposerait à l'Afrique du Sud de posséder des usines de retraitement. De même, le reproche qui nous a été adressé selon lequel nous ferions preuve de plus de laxisme que nos partenaires en ce qui concerne les contrôles est absolument faux.

M. Périquier a posé des questions sur le désarmement. La position de la France à cet égard est très simple. Nous sommes pour un désarmement réel, mais tous ces exercices qui tendent, soit à consacrer le monopole des deux superpuissances, soit à créer des déséquilibres sous prétexte de désarmements régionaux, tels que ces exercices M.B.F.R. qui consistent à faire reculer quelques chars, quelques avions ou quelques soldats russes de quatre cents kilomètres tandis que l'on fait repasser l'Atlantique par un même nombre de soldats américains correspondent en réalité à une procédure disproportionnée, déséquilibrée par essence. La création de telles zones à statut spécial conforte des possibilités de contrôle et d'influence des superpuissances et constitue donc en réalité une sorte de nouveau Yalta.

Nous ne pouvons souscrire et nous ne souscrirons pas à tout cela. La France défend ses positions depuis des années ; nous n'avons aucune raison d'en changer. Peut-être, si la détente se poursuit, pourrions-nous nous prêter à des exercices de désarmement réel ; cela n'est pas exclu. Peut-être pourrions-nous atténuer quelque peu notre opposition à notre présence dans certaines enceintes, dans certains forums. Mais, comme saint Thomas, nous demandons d'abord à voir, à constater que les méthodes et que l'esprit ont effectivement changé.

Je voudrais m'assurer que j'ai vraiment répondu à tous les intervenants : MM. Colin, Genton, Gros, Pelletier, Palmero, Giraud ; j'en arrive à M. Schumann.

Je le remercie de ses questions ; elles me donnent l'occasion de souligner que je suis, moi aussi, bien conscient de la nécessité d'associer les personnels du ministère des affaires étrangères aux réflexions concernant la réforme des structures du département.

Cette réforme des structures a fait l'objet d'un certain nombre de rapports. Elle en est encore, je dois le dire, au stade très préliminaire, c'est-à-dire que certaines idées vont sans doute être retenues, mais je ne suis pas encore en mesure d'indiquer publiquement lesquelles.

Ce qui est certain, c'est que, sur l'une d'elles, mon directeur de cabinet, M. Ulrich, a constitué un groupe de travail auquel seront associés des agents des différentes directions du département. D'ailleurs, une réunion s'est tenue dans mon bureau, il y a environ six mois, au cours de laquelle ont été passées en revue toutes les solutions qui avaient été étudiées par ce groupe dont l'existence est maintenant connue et qui comprend MM. Burin des Rozières, Brouillet et Ulrich. Tous les directeurs ont eu ainsi la possibilité de faire connaître leur point de vue ; ils l'auront à nouveau avant que cette réforme ne soit mise en application.

Des questions m'ont aussi été posées sur Chypre, notamment par M. Périquier. L'important me paraît moins de suivre l'application des résolutions de l'O. N. U. sur les réfugiés ou sur les Chypriotes grecs disparus à Chypre — aspect du problème qui n'est pas pour autant négligeable mais qui doit être traité selon

les procédures « onusiennes » normales — que de faciliter la reprise de la négociation entre les Grecs et les Turcs, d'une part, entre les communautés grecques et turques chypriotes, de l'autre. C'est ce à quoi nous nous sommes employés avec beaucoup de persévérance depuis plusieurs mois.

La situation actuelle n'est certes pas très encourageante; cependant, nous n'avons pas perdu espoir mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous considérons que toute fausse appréciation dans cette affaire ne peut conduire qu'à des résultats catastrophiques.

M. Sauvageot m'a posé une question sur le consulat de Tournai. Il est exact qu'un remaniement de notre implantation consulaire en Belgique a été décidé. Celui-ci comporte la suppression des chancelleries de Charleroi et de Tournai et leur rattachement au consulat général de Mons dont elles dépendent. Cette décision a été prise dans le cadre des dispositions d'ensemble touchant à la révision de notre implantation consulaire dans le monde et après une étude approfondie des cas d'espèce par l'inspection générale des postes diplomatiques et consulaires.

Il est apparu, en effet, que l'activité de ces chancelleries était en déclin en raison des allègements des formalités consulaires et que leur gestion ne pouvait pas être administrativement satisfaisante en raison de leur petite surface de juridiction.

Le regroupement à Mons permet un meilleur fonctionnement du service et Tournai est situé seulement à 40 kilomètres de Mons, soit à une demi-heure de voiture par l'autoroute. On peut donc estimer que les inconvénients causés à la colonie française par la suppression de cette chancellerie ne sont pas insurmontables.

M. Maurice Schumann. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schumann, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Maurice Schumann. Je vous assure qu'il faudrait procéder à une nouvelle enquête. J'appartiens à un département frontalier et j'ai personnellement étudié la question. Je ne peux que confirmer, au nom de plus de vingt-cinq mille Français, les conclusions qui vous ont été présentées tout à l'heure.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. On ne peut pas se refuser à examiner à nouveau une telle question et je le ferai bien volontiers.

J'en viens au chapitre budgétaire. Je remercie les intervenants qui ont fait part de leur intérêt porté au budget des affaires étrangères; je les remercie aussi des paroles élogieuses qu'ils ont exprimées à propos du travail effectué par les agents de mon département; je suis convaincu que le personnel du ministère des affaires étrangères y sera très sensible.

Certains orateurs ont évoqué la restriction des crédits qui me sont alloués; cette situation est dramatique, je l'avoue. La solidarité gouvernementale m'empêche d'en dire plus; mais c'est cette situation qui me contraint à envisager certaines fermetures de postes pour pouvoir maintenir certaines activités essentielles dans des pays en voie de développement ou dans des Etats où nous avons ouvert des ambassades.

Nous nous trouvons, il faut le dire, dans une situation très contraignante à cet égard et si nous revisons notre position à propos de Tournai et de Charleroi, il faudra bien que nous supprimions quelque autre poste ailleurs.

En terminant, je tiens à remercier le Sénat de l'attention qu'il a bien voulu porter à la fois à mon intervention et à mes réponses. (*Applaudissements au centre, à droite et sur les travées de l'U.C.D.P.*)

M. le président. En application de l'alinéa 5 de l'article 39 du règlement, je constate que le débat est clos.

— 6 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 348, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à l'information et à la protection du public dans le domaine des opérations de crédit.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 349, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 7 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 14 janvier 1974 entre le Gouvernement français et le Gouvernement belge.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 346, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au traité des limites du 28 mars 1820, signé le 11 mai 1973 entre le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 347, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la protection de la nature (n° 269, 293, 294, 1975-1976).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 350 distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 351, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Maurice-Bokanowski une proposition de loi tendant à interdire la publication et la distribution gratuite de journaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 352, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 15 juin 1976.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, le Gouvernement, en accord avec la commission des affaires culturelles du Sénat, ajoute en position 3 de l'ordre du jour du jeudi 17 juin 1976 l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la protection de la nature (l'actuel point 3 passant ainsi en quatrième position).

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RENÉ TOMASINI. »

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du jeudi prochain sera modifié conformément à la demande du Gouvernement.

Voici donc quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée le jeudi 17 juin 1976, à quinze heures :

1. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté par le Sénat et rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture, relatif à la répression de certaines infractions à la réglementation de la coordination des transports. [N° 211, 239, 342 et 345 (1975-1976). — M. Richard Pouille, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

2. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond. [N° 212, 270 et 339 (1975-1976). — M. Roland Ruet, rapporteur de la commission des affaires culturelles.]

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la protection de la nature. [N° 269, 293, 294 et 350 (1975-1976). — M. Pierre Vallon, rapporteur de la commission des affaires culturelles.]

4. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976. [N° 344 (1975-1976). — M. René Monory, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

(*En application de l'article 59 du règlement, il sera procédé de droit à un scrutin public lors du vote sur l'ensemble de ce projet de loi.*)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée

(*La séance est levée à vingt et une heures dix minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 10 juin 1976.

EXPLOITATION DES VOITURES DITES DE PETITE REMISE

Amendement n° 1 (nouvelle rédaction).

Page 1738, 1^{re} colonne : 8^e et 9^e ligne :

Au lieu de : « Elles peuvent être équipées d'un radio-téléphone dans les communes où existent des taxis » ;

Lire : « Elles ne peuvent être équipées d'un radio-téléphone dans les communes où il existe des taxis ».

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 15 JUIN 1976

Application des articles 76 à 78 du règlement.

Mesures en faveur des exploitants agricoles.

1823. — 14 juin 1976. — Devant l'étendue de la catastrophe provoquée par la sécheresse qui s'aggrave de jour en jour pour l'agriculture, M. Marcel Brégégère demande à M. le ministre de l'agriculture quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour pallier les conséquences dramatiques de cette situation pour le revenu des exploitants.

Aménagement de l'ancien marché des Batignolles.

1824. — 15 juin 1976. — M. Raymond Guyot demande à M. le ministre de l'équipement de fournir toutes informations sur l'utilisation des 2 500 mètres carrés de l'ancien marché des Batignolles (17^e arrondissement). En particulier, il lui demande de lui préciser : 1° Pourquoi, après arrêt du Conseil d'Etat, le permis de construire, délivré à la Société civile immobilière Moines-Batignolles, a-t-il été annulé et les travaux commencés en octobre dernier arrêtés ; 2° Quelle autorité de l'administration de Paris avait signé ce permis de construire et autorisé cette opération du promoteur et dans quelles conditions ; 3° Si l'administration est en mesure d'affirmer qu'elle pourra répondre aux vœux suivants de la population du 17^e arrondissement qui demande : un marché moderne ; des logements sociaux ; des équipements sociaux et culturels indispensables à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ce quartier, notamment : crèches, foyers pour les personnes âgées et les jeunes travailleurs.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 15 JUIN 1976

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Personnes âgées : réorientation de l'action sociale.

20489. — 15 juin 1976. — M. Roger Poudonson, dans la perspective de la réponse de M. le ministre du travail à sa question écrite n° 19575 (Journal officiel, Débats du Sénat, 25 mai 1976) demande à Mme le ministre de la santé de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver aux propositions du rapport présenté au conseil économique et social relatif aux conditions de vie en France des personnes âgées (rapport Prudon) tendant notamment à une réorientation de l'action sociale vers des « actions de formation, d'information et de liaison ».

Réforme de la copropriété.

20490. — 15 juin 1976. — M. Roger Poudonson demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement) de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des études entreprises par un groupe de travail tendant à apporter des modifications à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, notamment à l'égard du statut de la copropriété des grands ensembles immobiliers.

Cyclomotoristes : port obligatoire du casque.

20491. — 15 juin 1976. — M. Roger Poudonson demande à M. le ministre de l'équipement de lui préciser si le Gouvernement envisage d'étendre aux cyclomotoristes, à compter du 1^{er} juillet 1976, l'obligation du port du casque dans les conditions identiques à celles des usagers des motocyclettes et des vélomoteurs ainsi qu'il était envisagé (Journal officiel, Débats Sénat, 30 octobre 1975, réponse à la question écrite n° 17640).

Ventes avec avantages en nature : problème des transports gratuits de clientèle.

20492. — 15 juin 1976. — M. Marcel Gargar expose à M. le ministre d'Etat, ministre de la justice, la contradiction juridique formelle qui existe, à propos des transports gratuits de clientèle, entre l'article 40 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 votée le 19 décembre 1973 par l'Assemblée nationale et le Sénat, sur le rapport d'une commission mixte paritaire (Lorsqu'elles ne sont pas liées à une vente ou à une prestation de services à titre onéreux, la remise de tout produit par tout commerçant ou prestataire de services ou la prestation de tout service faites à titre gratuit à des consommateurs ou utilisateurs sont interdites...) et l'article premier du décret n° 73-1222 du 21 décembre 1973 qui place « hors coordination » les transports organisés gratuitement par des établissements ouverts au public pour la desserte de leur clientèle. Un arrêté du 17 mai 1974, pris en application de ce texte, a soumis ces transports gratuits de clientèle à une simple déclaration à la préfecture. Cependant, l'article 64 de la loi du 27 décembre 1973 prévoit le moyen d'éviter d'éventuelles contrariétés de cette loi avec certains textes réglementaires. Il lui

demande, en conséquence, comment il envisage de régler cette question déjà soumise aux tribunaux (voir jugement du tribunal correctionnel de Dunkerque du 11 mars 1976) pour éviter qu'un décret signé deux jours après le vote d'une loi ne renferme des dispositions contraires à cette loi.

Personnels de l'intendance : conditions de travail.

20493. — 15 juin 1976. — **M. Adolphe Chauvin** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions par les personnels de l'administration et de l'intendance universitaire. Dans cet esprit, il lui demande s'il ne conviendrait pas, dans le cadre des nombreuses nationalisations des établissements municipaux (C.E.G. et C.E.S.) d'augmenter le nombre de postes créés par établissement; cette mesure aurait pour conséquence d'améliorer les conditions de travail des personnels non enseignants. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre afin d'augmenter d'une manière sensible les crédits d'entretien et de fonctionnement dévolus à ces établissements nationalisés et éminemment nécessaires au maintien en bon état des bâtiments et du matériel.

Enseignement artistique.

20494. — 15 juin 1976. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser les perspectives, et plus particulièrement pour la rentrée de l'année scolaire 1976-1977, de son action ministérielle concernant un enseignement moderne du patrimoine culturel français. Dans cet esprit, il lui demande en particulier la place qu'il compte donner dans cet enseignement aux agrégations de musique, de chant choral, de dessin et des arts plastiques.

Vente de terrain à bâtir : T. V. A.

20495. — 15 juin 1976. — **M. Auguste Amic** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** les faits suivants : une personne a acquis en 1974 sous le régime de la T. V. A. immobilière un terrain à bâtir d'une superficie de 1 000 mètres carrés en prenant l'engagement, dans l'acte d'acquisition, d'y édifier une maison individuelle dans le délai de quatre ans de son acquisition; elle envisage maintenant de revendre ce terrain à une personne physique propriétaire d'un terrain contigu de 1 000 mètres carrés également sur lequel ladite personne vient de faire édifier une maison destinée à son habitation principale (construction achevée en 1976); l'acquéreur utilisera exclusivement la nouvelle parcelle comme dépendance complémentaire de son habitation principale. 1° Il lui demande de bien vouloir confirmer que : a) la vente envisagée pourra être placée sous le régime de la T. V. A. immobilière au taux de 5,28 p. 100, cette taxe étant due par le vendeur sous récupération de celle supportée lors de son acquisition initiale; b) le vendeur sera réputé avoir respecté son engagement de construire et pourra donc bénéficier à titre définitif du maintien du régime de taxation appliqué lors de son acquisition initiale dès lors que la superficie cumulée des deux parcelles n'excède pas 2 500 mètres carrés. 2° Qu'en serait-il si, au lieu d'être vendue à un particulier, la parcelle était revendue, avant commencement des travaux, à une société de construction en vue de la vente, qui projette de construire sur un terrain contigu un immeuble affecté à l'habitation pour les trois quarts au moins de sa superficie et qui utiliserait cette parcelle comme dépendance de l'immeuble à construire. Peut-il lui confirmer que, dans cette hypothèse également, le vendeur serait admis au maintien à titre définitif du régime dont il a bénéficié lors de sa propre acquisition dès lors que la construction projetée par la société de construction vente serait achevée dans les quatre ans de ladite acquisition.

Réévaluation d'un fonds de commerce après succession : impositions.

20496. — 15 juin 1976. — **M. Roger Poudonson** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** la situation d'un commerçant exerçant son activité depuis une vingtaine d'années et soumis à l'impôt d'après le régime réel simplifié sur option. Le commerçant a réévalué son fonds de commerce dans le cadre de la loi n° 70-1199 du 21 décembre 1970, à 30 000 francs. Son décès intervenant le 28 février 1973, ses héritiers continuent l'exploitation en indivision jusqu'au 31 décembre 1973, date à laquelle l'un d'eux reprend l'affaire à titre individuel, celui-ci demandant à bénéficier des dispositions de l'article 41 du code général des impôts. Or, les héritiers ont indiqué sur le tableau n° 2055 A annexé au bilan clos le 31 décembre 1973, sous la rubrique « Prix de revient des immobilisations acquises au cours de l'exercice », que le fonds de commerce était porté de 30 000 à 300 000 francs, soit une réévaluation de 270 000 francs. Les écritures d'inventaire du 31 décembre 1973 indiquent bien que le fonds est évalué à 300 000 francs. De son côté, l'héritier ayant repris le fonds au 1^{er} janvier 1974 porte, à cette date, la valeur de celui-ci à 310 000 francs. Il lui demande de lui préciser le sort de la plus-value et si celle-ci doit être taxée, au nom de chaque héritier, au taux plein en tant que réévaluation libre au ou au taux réduit en tant que plus-value à long terme.

Réorganisation du marché pétrolier : orientations gouvernementales.

20497. — 15 juin 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** de lui préciser, dans la perspective du rapport confié à une commission créée le 5 mai 1974, et dans celle de la réponse faite à sa question écrite n° 19144, publiée au *Journal officiel*, Débats du Sénat, du 9 avril 1976, les orientations que le Gouvernement envisage de définir à l'égard de la réorganisation du marché pétrolier après « l'examen approfondi » du rapport précité.

Sous-traitance : publication des textes réglementaires.

20498. — 15 juin 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre du commerce et de l'artisanat** de lui préciser l'état actuel de publication des décrets de la loi sur la sous-traitance. En effet, il est indiqué dans le bulletin de son ministère (I. C. A. n° 9, janvier 1976) que « le Gouvernement prendra tous les décrets d'application avant la fin du premier semestre 1976 ».

Fédération nationale des étudiants de France : subvention.

20499. — 15 juin 1976. — **M. Jules Roujon** expose à **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** que, par suite de la réduction sensible, en 1975, de la subvention de fonctionnement qui lui était traditionnellement allouée, puis de l'absence, à ce jour, de tout versement au titre de l'année courante, la situation financière de la Fédération nationale des étudiants de France est devenue très difficile. Il lui demande, en conséquence, si elle a bien l'intention de subventionner en 1976, comme dans les années précédentes, cette organisation dont la motivation mérite, semble-t-il, une certaine considération.

Cadres des centres de vacances et de loisirs : formation.

20500. — 15 juin 1976. — **M. Paul Jargot** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur la remise en cause partielle de la prise en charge financière par ses services des stages de formation des cadres des centres de vacances et de loisirs. Cette prise en charge a pour objet de minorer la contribution demandée aux jeunes qui se préparent à

assurer une fonction d'animation temporaire en centres de vacances et de loisirs. Elle pourrait n'être accordée qu'aux deux tiers des effectifs. Il en résultera un lourd déficit pour chacun des organismes de formation qui ne pourront pas demander aux candidats, étudiants pour la plupart aux ressources très limitées, une contribution majorée. Dans ces conditions, un certain nombre de sessions de formation ou de perfectionnement, représentant certainement plusieurs milliers de stagiaires, devront être supprimées, ce qui sera lourd de conséquences pour la qualité de l'encadrement des colonies de vacances et pour la sécurité des enfants et des adolescents qui y sont reçus. M. le secrétaire d'Etat ayant souligné, lors de la dernière discussion budgétaire, le caractère prioritaire de la formation des cadres, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre d'urgence sur le plan financier pour rétablir cette prise en charge financière à tous les stades de formation de cadres de centres de vacances et de loisirs, dans les mêmes conditions que l'année précédente.

Recrutement de maîtres assistants : critères d'honorabilité.

20501. — 15 juin 1976. — **M. Michel Maurice-Bokanowski** prie **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir lui faire connaître comment une personne condamnée à une lourde peine de réclusion pour port d'explosifs, par un tribunal étranger, a pu, après sa libération de prison, bénéficier en France, sans inconvénient, d'un poste de maître assistant d'anglais dans un C. E. S. de l'enseignement public. Il lui demande en outre quelles mesures il compte prendre à l'encontre des fonctionnaires de l'éducation nationale qui l'ont recrutée et qui sont en partie responsables de ce que cette personne, exerçant des fonctions professorales, ait pu mener, sans difficultés apparentes, des activités terroristes sur le territoire national. Il aimerait aussi connaître l'opinion des élèves sur la nature des cours qui leur ont été dispensés par ce professeur.

Syndicat intercommunal : récupération de T. V. A.

20502. — 15 juin 1976. — **M. Jean Francou** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** de lui préciser si un syndicat intercommunal, créé par huit communes en vue de l'édification d'une usine de traitement des ordures ménagères, dont l'exploitation sera confiée à une société privée, peut récupérer la T. V. A. sur les investissements avancés. Dans le cas d'une réponse affirmative, cette T. V. A. doit-elle être obligatoirement ristournée à chaque commune selon sa participation au syndicat, ou bien peut-elle être conservée par cet organisme. Dans le cas d'une réponse négative, chaque commune peut-elle récupérer la part de T. V. A. sur les investissements du syndicat correspondant à sa participation à cet organisme.

Enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique.

20503. — 15 juin 1976. — **M. Georges Cogniot** expose à **M. le ministre de l'éducation** que la refonte des programmes et des horaires pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique qui est actuellement en préparation, laisse prévoir de graves menaces contre ces disciplines : en particulier, on envisage de les reléguer au rang de matières à option dans les classes terminales. Or l'abaissement de l'âge de la majorité à dix-huit ans rend, au contraire, plus nécessaire encore le maintien des enseignements hautement formateurs en classe terminale, puisque cette classe est la dernière année avant la spécialisation ou la vie active. Il serait regrettable qu'elle ne puisse être en partie consacrée à l'enrichissement de la culture de base. Il demande, en conséquence, s'il ne convient pas de réexaminer la question dans le sens indiqué.

Puéricultrices : indemnités.

20504. — 15 juin 1976. — **M. André Méric** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur** de lui faire connaître le point actuel des études entreprises en vue de faire bénéficier les puéricultrices et les infirmières des indemnités de sujétions déjà prévues pour les assistants sociaux. Ces personnels, en effet, par la disponibilité qui est la base de leur rôle social, l'étendue des secteurs dont ils ont la charge et le nombre de visites à domicile qu'ils doivent effectuer, sont soumis aux mêmes sujétions que les assistants sociaux. Il lui demande de lui préciser dans quels délais ces dispositions pourraient être prises.

Personnels de l'intendance : conditions de travail.

20505. — 15 juin 1976. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les difficultés rencontrées par les personnels de l'administration et de l'intendance universitaires en raison des insuffisances du budget du ministère de l'éducation. La politique de nationalisation des établissements municipaux (C. E. G. et C. E. S.) s'est particulièrement accentuée pendant l'année 1976 : 150 en 1970 et 1971 ; 330 en 1973 avec 11 postes créées en moyenne par établissement ; 520 en 1974 et 1975 ; 1 125 en 1976 avec 8 postes créés en moyenne par établissement. Il est évidemment impossible de faire fonctionner normalement une communauté éducative de plusieurs centaines d'adolescents avec de tels effectifs, et il a été impossible d'obtenir du ministère l'étude de barèmes correspondant à des normes d'encadrement satisfaisantes. Le sous-équipement généralisé en personnel non enseignant des établissements scolaires entraîne une aggravation inadmissible des conditions de travail de ce personnel et perturbe gravement le fonctionnement de ces établissements. L'insuffisance notoire des crédits d'entretien et de fonctionnement — insuffisance dénoncée par tous les conseils d'administration — met ces personnels dans l'impossibilité d'assurer la maintenance du patrimoine de l'éducation nationale et la qualité du service public qui constitue notre mission, et entraîne la dégradation très remarquée des bâtiments et du matériel. Il lui demande s'il ne serait pas utile de déposer un collectif budgétaire pour qu'un effort soit fait pour satisfaire les légitimes revendications de ces personnels.

Créances des salariés en cas de règlement judiciaire : publication des textes d'application.

20506. — 15 juin 1976. — **M. André Méric** rappelle à **M. le ministre du travail** que la loi n° 73-1194 du 27 décembre 1973 instituant une assurance spéciale obligatoire pour les employeurs, garantissant aux salariés, en cas de faillite, le paiement intégral des sommes dues (salaires, congés payés, préavis, indemnités de licenciement). Depuis lors, a été votée, le 27 décembre 1975, une loi (n° 75-1251) modifiant cette garantie et qui consiste à limiter par un plafond les sommes ainsi versées aux salariés. Bien que certains abus aient mis en difficulté l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, les intéressés réalisent que, par cette nouvelle loi, ils sont pénalisés une fois de plus et les cadres se sentent taillables et corvéables à merci. Il lui indique que les décrets d'application ne sont pas encore pris, bien que, devant le Parlement, le Gouvernement se soit engagé à garantir le montant du plafond prévu à cinq ou six fois celui du plafond mensuel retenu pour le calcul des contributions et lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cet engagement soit tenu.

Anciens harkis, ouvriers forestiers : statut.

20507. — 15 juin 1976. — **M. Pierre Giraud** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** les termes de sa question écrite n° 19414 du 5 mars 1976 (*Journal officiel* du 5 mars 1976, Débats parle-

mentaires Sénat, page 255) concernant l'élaboration et l'octroi d'un statut aux anciens harkis, ouvriers forestiers, à laquelle il n'a pas été fait réponse trois mois après la date de son dépôt et bien que le délai supplémentaire demandé par ses services soit lui aussi écoulé. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner les raisons qui motivent un tel retard et de lui répondre dans les plus brefs délais.

Agriculteurs : aide fiscale à l'investissement.

20508. — 15 juin 1976. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le contenu du cinquième alinéa du paragraphe I de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-408 du 29 mai 1975) qui précise : « en ce qui concerne les agriculteurs placés sous le régime du remboursement forfaitaire, l'aide vient en complément des sommes mandatées à ce titre en 1975 ». Cette formulation exclut du bénéfice de la ristourne de 10 p. 100 tous les exploitants qui se sont installés au cours de l'année 1975 (ce qui pénalise les jeunes agriculteurs) ou des exploitants de monocultures n'ayant rien perçu en 1974, par exemple des viticulteurs ou « maïsiculteurs » ayant été payés de la totalité de leur récolte de 1973 en décembre 1973, et de la totalité de leur récolte de 1974 en janvier 1975. Il lui demande s'il n'y a pas eu confusion sur les conséquences de l'emploi du mot « mandaté » et s'il n'estime pas nécessaire qu'un projet de loi soit déposé afin que l'expression « mandatées à ce titre pour 1975 » soit substituée à celle de « mandatées à ce titre en 1975 ».

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

Porte-parole du Gouvernement.

Emissions sur ondes courtes de la radiodiffusion française internationale.

18838. — 9 janvier 1976. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le Premier ministre** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la mission d'étude tendant à définir les propositions relatives aux émissions sur ondes courtes de la radiodiffusion française internationale, mission d'étude dont il avait annoncé la création le lundi 15 septembre 1975 devant l'assemblée générale de l'union de Français de l'étranger. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement).*)

Réponse. — Le rapport présentant les conclusions de la mission d'étude confiée à M. Jean d'Arcy sur l'action extérieure en matière audio-visuelle a été remis au Gouvernement au début du mois de mars. A partir des conclusions de ce rapport, et d'une large consultation des administrations intéressées et des organismes créés par la loi du 7 août 1974, le secrétaire d'Etat, porte-parole du Gouvernement, a été amené à faire un certain nombre de propositions en matière d'action radiophonique internationale. Ces propositions ont été discutées au conseil des ministres le 14 avril dernier. Il a été ainsi décidé que Radio France Internationale, qui a déjà repris à raison de 5 heures par jour depuis la mi-février, la retransmission en direct du programme de France Inter vers l'Amérique du Nord et des Antilles, assurera à partir du 1^{er} janvier 1977, à raison de 15 heures par jour, la retransmission en direct et en différé des programmes de Radio France vers l'Europe de l'Est. Enfin, le Gouvernement a pris la décision de faire réaliser par Radio France une émission quotidienne d'une heure en langue portugaise à destination du Portugal. Cette nouvelle émission devrait débuter incessamment. Parallèlement à ces mesures, la Somera est encouragée à poursuivre l'étude de l'implantation d'une station en ondes moyennes destinée à couvrir les Etats du golfe Persique.

Condition des femmes en milieu rural : émissions télévisées régionales.

19381. — 27 février 1976. — **M. Louis Jung** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Porte-parole du Gouvernement)** de bien vouloir préciser la suite qu'il entend réserver aux propositions d'amélioration de la condition des femmes en milieu rural, plus particulièrement en ce qui concerne la diffusion par les télévisions régionales aux meilleures heures d'écoute féminine des informations quotidiennes sur les circuits des différents services itinérants et sur les services d'aide aux mères existant localement, et encore d'émissions consacrées aux initiatives prises dans la région en matière d'animation et de loisirs.

Réponse. — L'intérêt des différents rapports réalisés en 1975 sur la situation de la femme en milieu rural n'a pas échappé à la société FR 3. Ainsi le rapport du secrétariat d'Etat à la condition féminine a fait l'objet, lors de sa publication, d'une analyse dans les actualités télévisées régionales. Ce dossier a donné lieu à des émissions de 26 minutes, diffusées dans les cases décrochées, entre 20 heures et 20 heures 30, dans les régions suivantes : Ile-de-France, Basse et Haute-Normandie, Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté. D'autre part au cours du mois d'avril dernier trois bureaux régionaux d'information : Limoges, Nantes et Amiens ont consacré des émissions de 13 minutes au rôle de la femme en milieu rural. Ces émissions donnent naturellement une large place aux initiatives prises dans la région, en matière de services d'aide et d'animation. De manière générale, les rédactions des stations régionales de FR 3 accueillent toujours avec intérêt tous renseignements qui peuvent leur être donnés par les organismes compétents sur les différentes initiatives locales et leur répercussion s'en trouve largement assurée dans les actualités télévisées régionales ainsi que dans les bulletins radiophoniques d'information qui permettent de développer plus facilement des rubriques destinées au service des auditeurs.

AGRICULTURE

C. E. E. : place des viticulteurs et producteurs de fruits et légumes français.

18121. — 30 octobre 1975. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** une récente déclaration d'un commissaire français de la commission européenne invitant les viticulteurs, les producteurs de légumes et de fruits français à réduire leur production afin de ne pas compromettre l'importation de ces produits en provenance des pays méditerranéens. Or, pour l'essentiel, cette déclaration vise les exploitants agricoles du Sud-Ouest français ou du Sud-Est dont la situation ne cesse de se dégrader. Dans ces conditions, il lui demande de lui indiquer, même sommairement, la politique qu'il entend suivre dans ce domaine, alors que, par ailleurs, il est recommandé par les plus hauts responsables gouvernementaux de notre pays d'accueillir avec faveur la Grèce et l'Espagne dans la Communauté économique européenne.

Réponse. — Le Gouvernement est conscient de l'inquiétude que fait naître chez les agriculteurs des régions du Sud de la France la politique d'ouverture entreprise par la Communauté à l'égard des pays du bassin méditerranéen. Dans les négociations des différentes actions de politique extérieure de la C. E. E. menées jusqu'à présent, le ministre de l'agriculture a eu pour objectif d'atténuer les conséquences que la politique d'accords préférentiels pourraient avoir sur l'écoulement des produits agricoles du Sud de la France, notamment les fruits et légumes et le vin. Ce souci de protection des intérêts des producteurs communautaires s'est traduit au niveau des dernières négociations avec les pays méditerranéens. Dans le cadre de ces accords (accord avec Israël, accords récemment signés avec les pays du Maghreb) les concessions portent uniquement sur des réductions tarifaires, à l'intérieur de certaines périodes. Mais dans tous les cas, le respect absolu des règles et mécanismes de la politique agricole commune est maintenu. Il serait, en effet, déraisonnable sur le plan économique et inadmissible au point de vue humain d'accepter que, par suite d'engagements extérieurs, soit remise en cause la production communautaire de produits de qualité dont la consommation est appelée à croître dans l'avenir. Cette politique, visant à assurer le respect de la préférence communautaire, sera poursuivie sans défaillance. Il est cependant indispensable, pour qu'elle trouve sa véritable justification, que les producteurs de fruits et légumes et de vin continuent de leur côté les efforts déjà entrepris dans le sens d'une amélioration de la qualité des produits et du renforcement des disciplines de production. L'hono-

nable parlementaire peut être assuré que le même état d'esprit inspirera le Gouvernement français, dans l'hypothèse d'un élargissement de la Communauté à la Grèce et à l'Espagne. L'interpénétration des économies agricoles ne saurait être que progressive. Il n'est pas concevable, en effet, que l'adhésion de nouveaux pays puisse se réaliser sans une période transitoire, marquée par la mise en place de dispositifs à l'abri desquels des mesures appropriées devront être prises pour permettre aux producteurs français de s'adapter à la nouvelle situation éventuellement créée. De même une étude approfondie devra être menée sur la mise en marché des productions de chaque pays au cours des périodes successives de l'année. L'avantage que constitue l'expérience de quinze ans de fonctionnement du Marché commun, y compris une phase d'élargissement déjà réalisée, doit être utilisé pour rendre peu à peu acceptable par tous et, en particulier, par les exploitants du Sud de la France, la réalisation d'un ensemble économique et politique plus vaste.

Ouvriers forestiers anciens harkis : protection sociale.

19937. — 22 avril 1976. — **M. Pierre Giraud** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui préciser les raisons pour lesquelles les ouvriers forestiers anciens harkis, qui viennent de se voir dotés d'un statut, ne bénéficient pas en matière de protection sociale des avantages attachés à la qualité d'agent non titulaire de l'Etat et des collectivités publiques, notamment en matière de retraite (non-affiliation à l'I. R. C. A. N. T. E. C.) et en matière d'assurance chômage, puisqu'ils continuent de cotiser à l'A. S. S. E. D. I. C. et qu'ils ne sont pas pris en compte par le fonds prévu pour les agents non titulaires de l'Etat.

Réponse. — Les ouvriers forestiers anciens harkis, regroupés dans les chantiers de la région méditerranéenne gérés par l'Office national des forêts, peuvent bénéficier depuis le 1^{er} janvier 1976 d'un statut qui leur garantit la sécurité de l'emploi et leur assure de notables avantages sociaux et matériels. C'est ainsi qu'ils perçoivent des primes diverses et que les journées d'absence dues à des maladies ou à des accidents sont prises en compte dans leur rémunération. Ils n'ont pas été classés dans la catégorie des agents non titulaires de l'Etat, ce qui aurait vraisemblablement entraîné une diminution de leur rémunération. Ils sont affiliés au régime de retraite des assurances sociales agricoles et, obligatoirement, à une institution de retraite complémentaire agréée par le ministère de l'agriculture, compétente dans le département dont relèvent les salariés.

Moselle : création d'un centre rural d'information.

20080. — 11 mai 1976. — **M. René Jager**, tout en se félicitant de la création à titre expérimental en 1976 de six centres ruraux d'information et de documentation, demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre afin de doter le département de la Moselle d'un tel centre, ce dernier ayant pour vocation de faciliter et de rendre plus humains les rapports entre les usagers ruraux et agricoles et les services extérieurs du ministère de l'agriculture.

Réponse. — La proposition du comité des usagers tendant à créer des centres ruraux d'information et de documentation a été mise en œuvre à titre expérimental et pour un nombre limité de centres. Six centres seulement seront donc implantés en 1976. C'est en fonction des résultats obtenus que cette opération pourrait être étendue en 1977.

Régions de montagne : prophylaxie de la brucellose.

20084. — 11 mai 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur les conséquences désastreuses, pour les régions de montagne, de l'application trop rigide des textes sur la prophylaxie de la brucellose. En conséquence, il lui demande : 1° de prolonger les délais prévus pour l'abattage ; 2° s'il envisage d'augmenter très sensiblement la prime prévue ; 3° de prévoir une aide spéciale pour les exploitations agricoles les plus atteintes.

Réponse. — La prise en considération, notamment au plan financier, de mesures de prophylaxie de la brucellose bovine, spécifiques aux cheptels de montagne, est souhaitée depuis ces dernières années par la majorité des éleveurs des territoires en altitude. Il faut admettre que compte tenu, d'une part, de la conjoncture d'économies budgétaires qui entraîne notamment un resserrement des sommes mises à la disposition du ministre de l'agriculture pour la lutte contre les maladies des animaux, et, d'autre part, de la priorité attribuée à la prophylaxie de la brucellose bovine sur l'en-

semble du territoire national, laquelle exige un volume relativement important de crédits dans les années actuelles, l'accroissement des dépenses nécessaires pour faire face aux demandes présentées par l'honorable parlementaire soulèverait de graves difficultés financières. Les problèmes évoqués et dont l'intérêt n'échappe pas aux pouvoirs publics sont actuellement examinés dans le cadre de la préparation de la conférence annuelle de l'agriculture pour 1976.

Budget de la politique agricole.

20130. — 12 mai 1976. — **M. Maurice Schumann** demande à **M. le ministre de l'agriculture** les conclusions que le Gouvernement français croit devoir tirer des motifs évoqués par un membre de la commission des communautés européennes, chargé des questions agricoles, pour justifier sa démission. En effet, au cours d'une conférence de presse qu'elle a tenue le 9 avril à Bruxelles, cette personnalité a cru pouvoir affirmer, d'une part, que le plafonnement du budget de la politique agricole commune lui paraissait inévitable, d'autre part, que cette grave décision ne serait pas compensée par une meilleure organisation des marchés.

Réponse. — **M. Lardinois**, vice-président de la commission des communautés européennes a effectivement évoqué au cours d'une conférence de presse le risque que présenterait un plafonnement des dépenses de la politique agricole commune. Le Gouvernement français considère que l'attachement manifesté à cette occasion par **M. Lardinois** aux principes et aux mécanismes de la politique agricole commune conforte la position de la France qui a toujours défendu avec la plus grande fermeté le principe de la solidarité financière entre les Neuf et la règle selon laquelle les dépenses agricoles inscrites au budget de la Communauté sont de simples prévisions. Il constate que les principes et les mécanismes du marché commun agricole n'ont jamais été remis en cause par une instance officielle de la Communauté. Notamment le conseil des ministres de l'agriculture qui a approuvé le bilan de la politique agricole commune présenté par la commission, en 1975, le conseil européen, réuni à Rome le 3 décembre 1975, et le conseil conjoint des ministres des affaires étrangères et des ministres des finances, le 5 avril 1976 ont réaffirmé l'attachement de la Communauté à ces principes fondamentaux et aux règles budgétaires qui les expriment.

COMMERCE ET ARTISANAT

M. le ministre du commerce et de l'artisanat fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20195 posée le 18 mai 1976 par **M. Roger Poudonson**.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 20215 posée le 19 mai 1976, par **M. Louis Le Montagner**.

DEFENSE

Jeunes appelés : conditions d'accueil.

19096. — 2 février 1976. — **M. Pierre Giraud** signale à **M. le ministre de la défense** qu'il a été informé par plusieurs jeunes gens des conditions d'accueil plus que discutables, du point de vue matériel, lors des trois journées qui précèdent les affectations et incorporations. S'agissant d'un premier contact avec l'armée, il importe qu'il se déroule dans les meilleures conditions possible ; aussi il lui demande de prendre toutes mesures nécessaires à son amélioration.

Réponse. — Un effort important a été entrepris depuis plusieurs années et notamment en 1976 pour l'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier des armées. Cet effort porte en priorité sur les casernements des unités et sur les centres de sélection. 23 millions de francs ont été consacrés entre 1973 et 1975 à la rénovation de ces centres. 60 millions ont été inscrits au budget 1976 à cet effet. Cet effort sera poursuivi en 1977.

Nouveaux uniformes : réalisation.

19966. — 27 avril 1976. — **M. Roger Poudonson** rappelle à **M. le ministre de la défense** sa réponse à la question écrite n° 17765 qu'il lui avait posée (*Journal officiel* du 31 octobre 1975, Débats parlementaires, Sénat), indiquant qu'il n'était pas envisagé

une modification et un renouvellement des uniformes de l'armée, lui demande de préciser s'il est exact qu'un concours ouvert aux professionnels de l'habillement masculin, pour la création d'une nouvelle tenue de sortie destinée aux 330 000 hommes de l'armée de terre a été organisé à son ministère. Dans cette hypothèse, il lui demande de lui préciser, le cas échéant, lorsque le choix des modèles sera définitivement arrêté, si la fabrication des fils, des tissus et la confection des nouveaux uniformes seront effectivement réalisées par l'industrie textile française favorisant ainsi son redémarrage, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Réponse. — Le concours auquel les professionnels de l'habillement ont été invités à participer pour définir un uniforme de nature à remplacer le modèle actuel des tenues de sortie des cadres et des hommes du rang de l'armée de terre a été lancé le 27 février 1976. Si des décisions devaient intervenir à ce sujet, l'industrie textile française assurerait, comme par le passé, la fabrication des tenues de l'armée.

EDUCATION

Enseignement des sciences humaines et économiques.

20121. — 12 mai 1976. — **M. Adolphe Chauvin** demande à **M. le ministre de l'éducation** de bien vouloir préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions contenues dans le rapport sur l'enseignement des sciences humaines et économiques dans le second degré et rendues publiques le 3 mai dernier et en particulier celles suggérant que l'étude de ces disciplines soit généralisée dès la 6^e à l'ensemble des élèves du second degré, tout en adaptant une série de mesures transitoires, en particulier : le recyclage de l'ensemble des professeurs d'histoire et de géographie actuellement en fonction pour les ouvrir aux sciences humaines et économiques et les rendre aptes au nouvel enseignement, le recrutement d'un nouveau corps de professeurs d'histoire et de géographie, de sciences humaines et économiques, la mise en place progressive d'un nouvel ensemble à partir d'octobre 1977, le maintien des options B (Sciences économiques et sociales) et G (Technicien tertiaire) actuel.

Réponse. — Un des aspects importants de la modernisation du système éducatif, entreprise dans le cadre de la loi du 11 juillet 1975, est d'étendre à tous les jeunes Français une formation économique et sociale qui jusqu'ici n'était réservée qu'aux seuls élèves de la section B. Progressivement, après une période de sensibilisation à l'école primaire, tous les élèves des collèges et des lycées seront conduits à la compréhension des mécanismes économiques et sociaux. Mais au niveau qui nous intéresse, il s'agit de formation générale et l'économie ne doit pas être cantonnée dans un domaine isolé et spécialisé. Ainsi donc la culture des nouveaux professeurs de « sciences humaines et économiques » devra-t-elle intégrer l'essentiel des savoirs de nos professeurs d'histoire et de géographie d'une part, des professeurs de sciences économiques et sociales d'autre part. Les professeurs actuellement en exercice recevront progressivement selon la spécialité qui est la leur, une formation complémentaire. Les enseignements des collèges et des deux premières années de lycée seront nécessairement de synthèse, puisqu'ils s'adresseront à tous sous réserve du choix, au niveau de la première, d'une option d'approfondissement « Sciences humaines et économiques ». Par ailleurs, dans l'année terminale, les élèves qui s'intéresseront particulièrement à l'économie pourront choisir une option approfondie de cinq à six heures hebdomadaires entièrement réservée aux faits économiques, à laquelle s'ajouteront éventuellement d'autres options approfondies portant sur tel ou tel aspect des sciences humaines. Il va de soi que l'enseignement des options approfondies d'économie sera assuré par les actuels professeurs de sciences économiques et sociales. Dans l'avenir, la formation des maîtres sera, d'abord, globale, comme indiqué ci-dessus. Mais cela n'exclut aucunement des spécialisations personnelles, au travers d'agrégations différentes par exemple, qui seront tout indiquées pour l'enseignement dans les options de l'année terminale et constitueront les possibilités de promotion demandées à juste titre par l'honorable parlementaire.

EQUIPEMENT

Autoroutes et routes nationales : financement et modernisation.

19714. — 2 avril 1976. — **M. Jean-Marie Bouloux** demande à **M. le ministre de l'équipement** de bien vouloir lui préciser s'il compte plus particulièrement, en 1976, favoriser un effort de concertation entre chargeurs, transporteurs et usagers de véhicules légers susceptibles d'améliorer la modulation optimale des modes de financement propres à assurer la modernisation des 27 500 kilomètres de routes nationales du schéma directeur et la construction des autoroutes prévues.

Réponse. — La contribution des usagers de la route à l'effort de modernisation du réseau national s'exprime essentiellement par l'acquittement de la taxe sur les carburants — incluse dans le prix de l'essence — de la taxe à l'essieu et des péages sur les autoroutes concédées. La taxe sur les carburants, dont le rapport annuel dépasse les 20 milliards de francs, alimente en premier lieu le budget général de l'Etat qui contribue à l'ensemble des dépenses sur les routes nationales. Mais elle alimente également, selon un pourcentage fixé par la loi de finances — 22,5 p. 100 en 1975 et 22,1 p. 100 en 1976 — un compte spécial du Trésor : le fonds spécial d'investissement routier. Les ressources ainsi attribuées au F.S.I.R. servent pour partie à subventionner la voirie des collectivités locales, et, pour l'essentiel, à contribuer au financement des investissements sur le réseau national. La taxe à l'essieu, qui représente environ 350 millions de francs de recettes du budget général, permet d'imputer aux utilisateurs des poids lourds les coûts que la circulation de leurs véhicules occasionne à la collectivité : dégradation des chaussées, congestion des grands axes, etc. L'usage des autoroutes concédées, enfin, est soumis à un péage dont le produit, qui s'élevait environ à 1 300 millions de francs en 1975, sert au remboursement des avances de l'Etat et des emprunts ainsi qu'à la couverture des charges d'exploitation des sociétés concessionnaires, le solde du produit des péages pouvant être réinvesti. Il convient également de ne pas négliger l'apport des fonds de concours des collectivités locales — environ 800 millions de francs en 1975 — qui représentent la participation de l'intérêt local à la modernisation des routes nationales. Enfin, les différents usagers de la route contribuent à la couverture des dépenses engagées par l'Etat grâce aux diverses taxes qui frappent l'acquisition, la possession ou l'usage de leurs véhicules, soit dans les conditions du droit commun, soit d'une manière spécifique (« vignette », taxe sur les « cartes grises », T.V.A. au taux majoré). Au total, il est délicat d'établir un bilan. Toutefois, au prix de certaines conventions de calcul, la commission des comptes des transports de la nation met en parallèle les taxes spécifiques payées par les usagers et les dépenses des pouvoirs publics. En 1973, dernière année actuellement analysée par la commission, les taxes spécifiques payées se montaient à 22 827 millions de francs, les dépenses de l'Etat à 7 313 millions de francs hors taxes (et 927 millions de T.V.A.) et les dépenses des collectivités locales à 7 411 millions de francs hors taxes (et 1 029 millions de T.V.A.). En outre, les sociétés d'autoroutes avaient perçu, toujours selon la même source, 723 millions de francs de recettes de péage et dépensé 1 665 millions de francs en investissement, 492 millions en charges financières et 218 millions en fonctionnement. La participation des usagers à l'amélioration des conditions d'écoulement du trafic ne saurait toutefois se borner à une contribution financière. Il est en effet essentiel que l'action des pouvoirs publics soit complétée, d'une part, par l'imagination et la volonté d'entreprendre des professionnels de la route, et, d'autre part, par la discipline et l'esprit civique des usagers.

INTERIEUR

Cimetières : révision des tarifs des concessions.

19257. — 20 février 1976. — **M. Francis Palmero** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les tarifs des concessions dans les cimetières. En effet, pour l'approbation des délibérations du conseil municipal fixant les tarifs des concessions dans les cimetières, l'autorité de tutelle exige parfois que le prix de ces concessions soit fixé au mètre carré, en application de l'ordonnance du 6 décembre 1843, article 7. Manifestement, cette ordonnance, vieille de cent trente-trois ans, ne correspond plus aux circonstances actuelles. En effet, de nos jours, en raison de l'élévation du niveau de vie, les demandes de concession se généralisent, si bien que les villes doivent, pour faire face aux besoins, consentir des concessions non pas en pleine terre, mais sous forme de caveaux déjà construits et, plus encore, sous forme de « tiroirs » en maçonnerie superposés. Il est donc impossible, notamment dans ce dernier cas, sauf à créer une indivision sur le sol ou encore à concéder une surface fictive, de déterminer un prix au mètre carré de la concession. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de revoir d'une manière générale la législation s'appliquant aux cimetières et, dans cette attente, d'interpréter les textes existants compte tenu des exigences modernes, ce qui d'ailleurs s'est déjà produit, puisque certaines délibérations ayant le même objet ont reçu l'approbation de l'autorité de tutelle, à juste raison, sans soulever une telle difficulté qui paraît anachronique.

Réponse. — La législation en vigueur — décret du 24 août 1923 modifiant l'article 7 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 — prévoit en effet la fixation du prix des concessions funéraires par mètre carré. Cette tarification ne doit pas comporter de difficultés dans le cas de construction par la commune de caveaux sur les conces-

sions. Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, rappelle à cet égard que l'article 455 du code de l'administration communale qui attribue aux titulaires d'une concession la possibilité d'y faire édifier un caveau n'interdit certes pas une telle pratique qui, dans certains cas, a l'avantage d'éviter aux familles l'inhumation en caveau provisoire. Il ne saurait cependant être admis que la totalité des concessions d'un cimetière soit pourvue d'un caveau (C.E. 18 février 1972, Chambre syndicale des entreprises artisanales du bâtiment) car il convient que les familles puissent acquérir des concessions libres de toute construction préalable, ceci pour respecter le libre choix que leur garantissent les dispositions de l'article 455 cité ci-dessus. Dans ces conditions, pour la construction des caveaux sur la partie des concessions réservée à cette fin, et qui paraît devoir être de la moitié des terrains d'un cimetière, la commune doit obligatoirement procéder par voie d'adjudication ou d'appel d'offres pour respecter le principe de la libre concurrence. Les prix de vente des concessions sans caveaux doivent alors être fixés immédiatement, selon la procédure réglementaire, par délibération du conseil municipal (article 457 du code de l'administration communale). Les prix de vente des concessions avec caveaux doivent être établis en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction à l'exclusion de tout profit financier pour la collectivité locale. La facturation de l'ensemble terrain-caveau doit faire apparaître séparément le prix du terrain déterminé par le conseil municipal, et donc semblable dans les deux cas, et le prix de la construction des caveaux. Ce mode d'établissement des prix permet : d'une part de soustraire le prix du caveau au prélèvement destiné au bureau d'aide sociale (article 136 du code de la famille) qui ne porte que sur le prix du terrain de la concession (cf. l'Instruction de la comptabilité publique 59-112 MO 1 du 23 juin 1959 et la réponse à la question écrite de M. Besson à M. le ministre de l'économie et des finances n° 65-516 du 30 novembre 1973) ; d'autre part de ne calculer la T. V. A. que sur la fraction du prix correspondant à la construction du caveau à l'exclusion, par conséquent de celle afférente au prix du terrain. En effet, en faisant construire les caveaux par voie d'adjudication ou d'appel d'offres et en les vendant ensuite aux familles, la commune exerce une activité industrielle et commerciale débordant du cadre strict du service public. De ce fait, elle se trouve donc soumise à la T.V.A. pour cette opération. La situation serait d'ailleurs identique dans le cas, non souhaitable, où la commune assurerait elle-même la construction des caveaux, hypothèse où de surcroît elle entrerait directement en concurrence avec des entreprises privées ayant le même objet. En ce qui concerne les caveaux superposés, appelés aussi « à tiroirs » ou « enfeux », le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, fait remarquer que ce mode de construction n'est pas autorisé par la loi. Conscient toutefois des problèmes que pose la saturation des cimetières et des difficultés des collectivités locales pour trouver des terrains permettant soit l'agrandissement des cimetières existants soit la création de nouveaux cimetières, le ministre d'Etat envisage de modifier l'ordonnance du 6 décembre 1943 dans le sens suggéré par l'honorable parlementaire. A cette fin, les instances compétentes seront saisies en vue de définir les normes techniques d'hygiène et de salubrité de ces nouvelles sépultures en fonction desquelles sera ensuite déterminé leur prix de vente. Dans l'immédiat, ces prix doivent être fixés comme il est indiqué plus haut dans l'hypothèse de concessions fournies par la commune avec caveaux individuels ou familiaux, étant précisé que la surface du sol peut être comptée par fraction, selon le nombre des caveaux construits.

Amélioration des services publics : participation des usagers.

19504. — 12 mars 1976. — M. Jean Cauchon appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, sur le rapport récemment rendu public relatif à « la participation des Français à l'amélioration de leur cadre de vie », dans cette perspective, il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à lancer dans quelques villes moyennes, des expériences de participation des usagers à l'amélioration des services publics.

Réponse. — La politique expérimentale des contrats de villes moyennes a pour objectif l'élaboration, par les municipalités concernées, d'un programme d'amélioration concrète de la qualité de la vie des habitants. Dans les vingt-huit contrats déjà approuvés et dans les vingt-huit dossiers d'intention pris en compte à ce jour par le groupe interministériel des villes moyennes, de nombreuses actions décidées par les villes reposent sur un travail préparatoire qui a permis au maire et à ses adjoints, et sous leur responsabilité, de faire participer les usagers à l'amélioration des services publics (transports en commun, projets d'urbanisme, animation culturelle, équipements polyvalents). Cette orientation semble devoir être poursuivie dans les contrats et les dossiers d'intention

en cours de préparation et le Gouvernement, pour sa part, considère qu'il s'agit là d'un moyen d'expérimentation adapté et riche d'enseignements à la disposition des élus responsables.

Mensualisation du paiement de la retraite de certains agents publics : réduction du délai de paiement.

19841. — 14 avril 1976. — M. André Bohl tout en se félicitant de la possibilité offerte aux personnels retraités des collectivités locales, des établissements hospitaliers et des établissements industriels de l'Etat, de bénéficier du paiement mensuel de leur retraite, demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de bien vouloir préciser les dispositions qu'il compte prendre afin de réduire les délais de deux à trois mois actuellement nécessaires pour ces paiements, ces trop longs délais réduisant sensiblement la portée des augmentations successives et du même coup le maintien étroit du pouvoir d'achat.

Réponse. — La question posée paraît concerner les délais existant entre la publication des décrets portant revalorisation générale des traitements des fonctionnaires de l'Etat et, corollairement, des agents communaux et le paiement des pensions des anciens agents communaux en retraite sur la base des traitements revalorisés. L'application aux pensions des retraités de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales de la revalorisation des traitements, décidée, avec effet du 1^{er} janvier 1976, par décret du 5 janvier 1976, publié au *Journal officiel* du 6 janvier 1976, a été réalisée, pour les paiements trimestriels, à l'échéance du 1^{er} avril 1976, et pour les paiements mensuels, à l'échéance du 1^{er} mars. Il n'y a donc eu aucun délai pour les paiements trimestriels puisque les pensions ont été payées à la date habituelle, majorées de l'augmentation intervenue au cours du trimestre. Pour les pensions mensualisées, le délai entre la date de publication du décret, postérieure à la date d'effet, et la mise en place des moyens de paiement était trop court pour permettre le paiement fin janvier sur les nouvelles bases et ce n'est qu'à l'échéance du 1^{er} mars que les retraités ont pu bénéficier de la revalorisation de leur pension.

C.E.E. : uniformisation des législations sur les étrangers.

19910. — 22 avril 1976. — M. Maurice PrévotEAU demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de bien vouloir préciser l'état actuel des études décidées par les chefs de gouvernement lors de la réunion à Paris les 9 et 10 décembre 1974 concernant l'uniformisation préalable des législations sur les étrangers permettant l'établissement en matière de registres d'hôtel et de fiches des voyageurs de règles communes aux Etats membres de la Communauté européenne.

Réponse. — Le groupe de travail créé auprès du conseil des communautés à la suite de la décision du Conseil européen des 10 et 11 décembre 1974, s'est réuni à Bruxelles à différentes reprises. Il n'a toutefois pas, jusqu'à présent, abordé le problème de l'harmonisation de la législation concernant les étrangers dans les pays membres.

Régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers communaux : publication des décrets.

19936. — 22 avril 1976. — M. Jean Cluzel demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication des décrets fixant les modalités d'application de la loi n° 75-1258 du 27 décembre 1975 portant réforme du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers communaux non professionnels victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service commandé expressément à l'article 11 de cette loi.

Réponse. — Le texte du projet de décret d'application de la loi n° 75-1258 du 27 décembre 1975 portant réforme du régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers communaux non professionnels victimes d'un accident survenu ou d'une maladie contractée en service commandé dont les dispositions initiales ont dû être modifiées après l'adoption de la loi susvisée pour tenir compte des amendements apportés à celle-ci par le Parlement, vient de faire l'objet d'une dernière mise au point. Il sera soumis très prochainement à l'examen du Conseil d'Etat afin que sa publication puisse intervenir avant la fin du mois de juin. Sans attendre cette publication, le service gestionnaire procède à la révision des pensions de reversion et toutes dispositions utiles ont été prises pour le versement du capital décès chaque fois que, depuis le 1^{er} janvier 1976, un sapeur-pompier volontaire est décédé à l'occasion du service commandé.

Recensement complémentaire : conditions.

20031. — 4 mai 1976. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, sur les conditions très contraignantes apportées par le décret du 16 mars 1964 au recensement complémentaire. Pour en bénéficier, il faut en effet qu'une commune puisse faire état d'une augmentation du nombre d'habitants au moins égal à 20 p. 100 de la population recensée lors du dernier recensement et à un nombre de logements neufs ou en chantier au moins égal à vingt-cinq. Cette réglementation est particulièrement défavorable pour les communes rurales qui se situent juste en dessous de ces chiffres. Il lui demande s'il ne serait pas possible de modifier les textes en vigueur pour en ramener les normes à 15 p. 100 de population supplémentaire et à six à huit logements nouveaux pour les communes de moins de 500 habitants.

Réponse. — La réalisation dans les communes de programmes de constructions importants entraîne pour ces collectivités des dépenses nouvelles d'équipement (voirie, transports, eau, écoles, etc.). Les recensements complémentaires ont pour but de permettre aux dites communes de bénéficier, dès le début de la construction, d'une « population fictive », de façon à obtenir certains avantages financiers pour pouvoir effectuer les opérations d'investissement nécessaires sans attendre l'implantation, sur le territoire de la commune, des nouveaux habitants. Dans ces conditions, il apparaît normal de réserver le bénéfice de ces avantages aux collectivités dans lesquelles le nombre de logements à construire sera, par son importance, de nature à entraîner la création d'équipements collectifs — ce qui ne serait pas le cas pour six ou huit logements — et entraînera un accroissement de la population de 20 p. 100. A cet égard, il faut bien préciser que l'augmentation de 20 p. 100 de la population, condition de la réalisation du recensement complémentaire, ne se calcule pas sur l'augmentation réelle de la population depuis le dernier recensement : il convient de prendre en compte, non seulement les personnes venues d'autres communes habiter dans des logements neufs, mais encore les personnes susceptibles de venir habiter dans les logements à construire et cela sur la base théorique de quatre habitants par logement prévu. De ce fait, le chiffre de 20 p. 100 qui serait élevé, si l'on ne prenait en considération que l'augmentation réelle de la population, est tout à fait justifié dans la mesure où les futurs habitants des logements à construire sont déjà décomptés par avance dans les 20 p. 100.

*Agences privées de recherche :
amélioration des conditions de fonctionnement.*

20058. — 6 mai 1976. — **M. Roger Poudonson**, considérant, ainsi que **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, qu'il convient d'assurer une protection accrue des droits individuels des citoyens, notamment à l'égard des atteintes à leur vie privée, lui demande de lui préciser l'actuelle perspective et les échéances des études entreprises à son ministère, au sujet des différents projets tendant à améliorer les conditions de fonctionnement des agences privées de recherche et à garantir l'exercice de leurs activités dans des conditions compatibles avec le respect des libertés, ainsi qu'il l'indiquait récemment (*Journal officiel*, Débats du Sénat, séance du 16 décembre 1975).

Réponse. — Les règles générales auxquelles la loi du 28 septembre 1942 soumet les agences privées de renseignements semblent actuellement de nature à protéger, contre d'éventuels abus, les personnes qui font appel aux services de ces organismes. Il est apparu néanmoins que ces règles gagneraient à être précisées et complétées afin de faciliter à l'administration le contrôle qui lui est confié sur l'exercice de la profession considérée. A cet effet, des études ont été entreprises par le ministère de l'intérieur, conjointement avec le ministère de la justice. Ces études viennent de donner lieu à l'établissement d'un avant-projet de décret dont la mise au point par les deux départements ministériels se poursuit actuellement.

JUSTICE

Droit de sociétés : publicité des projets de fusion ou de scission.

20001. — 29 avril 1976. — **M. Louis Courroy** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de la justice**, que l'alinéa premier de l'article 255 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, tel qu'il a été modifié le 2 janvier 1968, dispose que « le projet de fusion ou de scission fait l'objet d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social pour chacune des sociétés participant à

l'opération... ». Il lui demande si, lorsque les deux sociétés qui participent à l'opération et qui ne font pas publiquement appel à l'épargne ont leur siège dans le même ressort du tribunal de commerce, celles-ci doivent obligatoirement et séparément publier ce projet de fusion ou de scission, ou si cette publicité peut avoir lieu dans un seul avis précédé d'un chapeau donnant toutes indications légales et réglementaires sur lesdites sociétés.

Réponse. — La solution évoquée par l'honorable parlementaire d'un avis unique publié à la demande conjointe des sociétés concernées par le projet de fusion ou de scission paraît ne pas contredire les prescriptions de l'article 255 du décret du 23 mars 1967 lorsque lesdites sociétés ont leur siège social dans le même département. Cet avis unique doit comporter toutes les indications légales et réglementaires sur les sociétés intéressées.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Réduction de la durée du travail : révision des tournées de distribution.

20003. — 29 avril 1976. — **M. Bernard Chochoy** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** qu'il a été envisagé de réduire progressivement à quarante heures par semaine la durée maximale du travail dans les services des P. et T. Dans cette optique, il a été retenu de reviser les tournées de distribution postale, sur la base de quarante heures, dans les établissements hors classe et au-dessus. Il lui demande de lui faire connaître à quelle date cette réforme sera réalisée et s'il entre dans ses intentions de la généraliser aux autres bureaux.

Réponse. — Conformément aux décisions prises en novembre 1975 de ramener à quarante heures au 1^{er} juillet 1976 les tournées de distribution des établissements hors classe et au-dessus, la révision de ces tournées a été entreprise. Les travaux entraînés par cette réorganisation impliquent une croissance importante du plan de charge des vérificateurs de la distribution, catégorie du personnel qui est chargé de l'organisation générale des tournées. Dans ces conditions, l'introduction des nouveaux horaires ne peut être que progressive. Les révisions de tournées sont en cours et devraient être terminées, sauf cas exceptionnel, au 1^{er} juillet 1976.

Amélioration de la condition des agents féminins.

20122. — 12 mai 1976. — **M. Bernard Chochoy** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** que l'année 1975 a été marquée par les déclarations, plusieurs fois répétées, faisant état de la sollicitude du Gouvernement à l'égard des femmes que résumait bien souvent l'expression : « 1975 est l'année de la femme ». Il lui demande de lui faire connaître quels changements dans le sens de l'amélioration ont été ainsi apportés à la condition des agents féminins des postes et télécommunications au cours de l'année passée. Il lui demande également si, du fait de la modernisation des services ayant entraîné un ralentissement important des mouvements du personnel féminin, il ne lui apparaît pas indispensable, quand les nécessités du service le permettent, d'apporter des correctifs à cette situation.

Réponse. — L'administration des postes et télécommunications n'opère plus aucune discrimination en matière de recrutement sauf en ce qui concerne le service des lignes compte tenu des conditions particulières d'exercice des fonctions. C'est ainsi que les corps des inspecteurs, des techniciens des installations de télécommunications, des vérificateurs et reviseurs des travaux de bâtiments, des ouvriers d'état, des personnels du service du dessin, du service automobile et de l'imprimerie des timbres-poste sont maintenant accessibles aussi bien aux candidats féminins qu'aux candidats masculins. D'autre part, le personnel féminin peut accéder sans aucune limitation à tous les emplois d'avancement. L'administration des postes et télécommunications a pratiquement réservé un accueil favorable à toutes les demandes de travail à mi-temps qui lui ont été présentées par les agents féminins. En matière de mouvement de personnel, il est exact qu'un ralentissement a été constaté dans certains départements en raison de la nécessité de reclasser, en priorité, les opératrices dont les emplois sont supprimés par suite de la modernisation des services. Néanmoins, de 1973 à 1975, les mutations de fonctionnaires féminins du service général, de Paris vers la province, ont enregistré une augmentation de plus de 30 p. 100. Elles devraient connaître un accroissement sensible dans les prochaines années en raison, d'une part, de l'achèvement des opérations de modernisation prévu en 1977 et, d'autre part, de la fusion des tableaux des vœux de mutation des

agents masculins et des agents féminins. Cette fusion des tableaux des vœux de mutation est le corollaire des mesures prises en matière de mixité intégrale du recrutement. Elle permet désormais aux agents féminins d'accéder, s'ils le désirent, à tous les emplois, tant de la branche poste que de la branche télécommunications. Ces dispositions vont dans le sens de l'amélioration de la condition des agents féminins puisqu'elles accroissent sensiblement les possibilités de changement de résidence permises à ceux-ci. Par ailleurs, le personnel féminin de l'administration des P. T. T. comme l'ensemble des agents féminins de la fonction publique, bénéficie d'avantages nouveaux tendant à atténuer, dans toute la mesure du possible, les difficultés entraînées pour la mère ou la future mère par l'exercice d'une activité professionnelle. C'est ainsi que des facilités de service consistant en une réduction de la durée quotidienne des vacations (dans la limite d'une heure) sont accordées aux femmes fonctionnaires enceintes dès le troisième mois de la grossesse et que des autorisations spéciales d'absence peuvent être octroyées aux intéressées pour leur permettre de suivre les séances préparatoires à l'accouchement sans douleur par la méthode psychoprophylactique. La durée normale du congé de maternité (quatorze semaines) peut être prolongée et portée à vingt semaines en cas de grossesse et de couches pathologiques. D'autre part, les agents féminins ayant adopté un enfant de moins de quatre ans bénéficient d'une autorisation particulière d'absence de dix jours à compter de la date où l'enfant adopté est effectivement accueilli au foyer de la mère adoptive. Compte tenu des sujétions particulières qu'impose aux mères de famille la présence d'un jeune enfant au foyer, celles-ci ont la possibilité de bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour soigner leur enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde. Depuis 1975, les intéressées peuvent obtenir, à ce titre, quinze jours d'absence par an. Il convient enfin de noter l'ouverture, par l'administration des P. T. T., en octobre 1975, d'un centre de planification et d'éducation familiales implanté dans les locaux de la direction des postes de Paris et ouvert à l'ensemble des agents des P. T. T. exerçant leurs fonctions dans la région parisienne.

QUALITE DE LA VIE

Aménagement du temps : règlement des problèmes.

20165. — 13 mai 1975. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de la qualité de la vie** de lui préciser les perspectives et les échéances de la constitution de la charte des comités locaux à l'aménagement du temps, compte tenu des études du groupe interministériel chargé par le Premier ministre (lettre du 7 mai 1975) d'étudier les problèmes relatifs à l'aménagement du temps.

Réponse. — Le ministre de la qualité de la vie a tenu le 4 mai 1976 une séance de travail avec les représentants élus de quatorze villes ayant décidé de créer un groupe local d'aménagement du temps : Agen, Angers, Annecy, Arras, Besançon, Dijon, Grenoble, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Metz, Montpellier, Rennes, Rouen, Strasbourg et Tulle. Une « mission pour l'aménagement du temps » a été constituée au sein du ministère ; par son équipe mobile, elle apporte un appui technique, conjointement avec des techniciens d'autres ministères, aux agglomérations mentionnées. Des contacts sur place auront été pris pour chacune des villes avant la mi-juillet. La charte de travail adoptée pour les groupes locaux leur donne pour objectif d'organiser, sous l'autorité du maire, une large concertation avec les services publics, les organismes socio-professionnels, les syndicats d'initiative, les associations d'usagers, en vue : d'établir des plans de désynchronisation des horaires de travail ; de promouvoir les horaires souples dans les entreprises et les administrations ; de proposer des heures plus adaptées concernant l'ouverture des entreprises et des administrations et les activités culturelles, sportives et éducatives. Ils définiront les besoins en matière d'équipements publics et privés de garde d'enfants. Ils intégreront dans les plans de circulation les éléments de leurs études qui les concernent. Les mesures les plus significatives prises par les villes élaborant un plan d'aménagement du temps feront l'objet d'une large diffusion.

Jeunesse et sports.

Forum européen de la jeunesse : création.

19640. — 27 mai 1976. — **M. Maurice PrévotEAU** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** de bien vouloir préciser la suite que le Gouvernement entend réserver à la proposition formulée par la commission des communautés européennes de Bruxelles tendant à la création

d'un forum européen de la jeunesse, lequel permettrait aux jeunes européens de se sentir plus étroitement associés à la construction de l'Europe.

Réponse. — Le Gouvernement français suit avec intérêt les travaux concernant la jeunesse qui ont été entrepris dans le cadre des communautés européennes à la suite des décisions prises lors de la réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement à La Haye le 2 décembre 1969. L'étude relative à la création d'un forum européen se poursuit au sein de la commission des communautés qui doit notamment consulter les organisations de jeunesse. Il importe, en effet, que les principaux intéressés puissent faire connaître leur avis. Dès que les éléments d'information nécessaires auront été réunis, l'ensemble du dossier sera réexaminé au niveau des Gouvernements. La position du Gouvernement français sera donc arrêtée en accord avec nos partenaires européens. Dans un souci d'éviter les doubles emplois, il sera tenu compte des résultats obtenus d'une part, à l'office franco-allemand pour la jeunesse dans le cadre des relations bilatérales, d'autre part, au centre européen pour la jeunesse et au fonds européen pour la jeunesse, qui fonctionnent de façon satisfaisante au sein du conseil de l'Europe.

Vol libre : développement.

20089. — 11 mai 1976. — **M. Jean-Pierre Blanc** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur le développement actuel du vol libre pratiqué par un nombre croissant d'amateurs dans les régions de montagne. Pour contrôler ce développement, pour permettre à toutes celles et à tous ceux qui pratiquent ce sport de le faire dans les meilleures conditions, la fédération française de vol libre a entrepris un effort important d'information, de réglementation et d'encadrement. Il lui demande quelle action les pouvoirs publics envisagent de mener pour soutenir cet effort de la fédération française de vol libre.

Réponse. — La fédération française de vol libre est placée depuis décembre 1974 sous la tutelle du ministre chargé des sports suivant deux procédures en vigueur pour les fédérations sportives dirigeantes déclarées au titre de la loi du 1^{er} juillet 1901 : agrément ministériel qui permet à la fédération de pouvoir prétendre au bénéfice de l'aide de l'Etat et des collectivités publiques ; délégation ministérielle de pouvoirs qui habilite la fédération à organiser la pratique du vol libre et les compétitions inhérentes à cette discipline. Dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi conférées, la fédération forme ses moniteurs fédéraux à l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, anime et contrôle l'activité sur les sites de vol et délivre les brevets et licences fédéraux destinés à permettre aux membres des associations qui lui sont affiliées de participer aux compétitions organisées ou autorisées par elle. La circulaire n° 75-574 du 6 novembre 1975 prise par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, fixe les conditions d'utilisation des planeurs ultra-légers dits « ailes volantes », et le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a demandé le 8 décembre 1975 à l'office national d'études et de recherches aérospatiales (O. N. E. R. A.) de mener une étude tendant à déterminer les critères de fabrication d'un planeur de pente léger du type aile souple, afin de rendre impossible la fabrication ou l'importation en France d'appareils dangereux pour la pratique du vol libre. Cette étude est actuellement en cours et les premiers essais en soufflerie ont débuté le 6 mai 1976 à Meudon. La fédération française de vol libre a perçu, pour 1976, une subvention de fonctionnement de 70 000 F en rapport avec le nombre de ses licenciés, 1 400 au 1^{er} mars 1976.

Tourisme.

Tourisme vert : campagne d'information.

19280. — 20 février 1976. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (porte-parole du Gouvernement)** de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte proposer dans le cadre de la promotion du tourisme vert, afin d'entreprendre et d'entretenir des campagnes de pré-sensibilisation en faveur de cette nouvelle forme de tourisme, cela à la fois vers les usagers et les ruraux et, plus particulièrement, les agriculteurs. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie [Tourisme]*).

Réponse. — Le développement harmonieux du tourisme vert est conditionné par la conduite équilibrée d'une part d'opérations de sensibilisation puis d'aménagement touristique en espace rural et, d'autre part, d'actions de publicité et de promotion menées auprès

des clientèles françaises et étrangères. Dans cette optique, le ministère de la qualité de la vie (tourisme) attache la plus grande importance à la concertation à tous les niveaux, tant avec les élus, les collectivités locales, les différents partenaires publics ou parapublics qu'avec les organisations professionnelles rurales et agricoles. Cet effort de concertation, d'information et de sensibilisation est plus particulièrement mené au sein de « pays » ayant la possibilité d'accroître leur capacité d'accueil en évitant la mise en place d'équipements lourds nécessitant de gros investissements et en donnant la priorité au développement des prestations de service en matière d'accueil et de loisirs prises en charge par les populations locales elles-mêmes. C'est ainsi qu'une action interministérielle a été lancée en 1976 auprès des élus de 500 cantons, par le magazine « Vie publique », sous forme d'une série de projections filmées traitant de l'aménagement et du tourisme, cofinancées par le ministère de l'Agriculture et le secrétariat d'Etat au tourisme. En ce qui concerne les actions de promotion du tourisme vert en France et à l'étranger (éditions diverses, publicité rédactionnelle, campagnes d'information du public et des agences de voyages), elles sont modulées dans le souci d'intégrer le vacancier au milieu rural en l'y attirant hors des périodes de pointe. Un effort particulier a été entrepris cette année grâce à des publications nouvelles, largement distribuées en France, à la radio et à la télévision, pour définir et mettre en valeur l'ensemble des possibilités d'accueil, d'hébergement et de loisirs de l'espace rural en insistant notamment sur l'étalement de la saison de manière à éviter des phénomènes de surcharge pouvant engendrer des réactions de rejet de la part des populations rurales. A ce sujet, il convient d'indiquer qu'une étude des réactions des populations locales à l'accueil touristique est menée par le conseil économique et social. Les conclusions de cette étude permettront d'orienter les actions à venir.

Tourisme rural : promotion des produits du terroir.

19301. — 20 février 1976. — **M. Claude Mont** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme)** de bien vouloir préciser les mesures qu'il compte prendre ou proposer afin d'encourager les initiatives qui permettent de traiter le tourisme dominical dans l'espace rural selon des formules appropriées mais de qualité, notamment pour ce qui est des produits du terroir.

Réponse. — Les actions entreprises par le ministère de la qualité de la vie (Tourisme) pour favoriser le tourisme rural visent à faire prendre en compte les problèmes d'accueil et de loisirs par le milieu rural lui-même. A cette fin, un effort important de mise en place de « structures d'organisation » est entrepris au niveau de groupes de communes qui recherchent conjointement un développement de leurs activités d'accueil et de loisirs dans le cadre du tissu de l'ensemble de leurs activités, notamment agricoles et artisanales. Lors des études préalables, toutes les formes de produits, et notamment les ventes ou consommations de productions du terroir peuvent être encouragées dans la mesure où elles doivent contribuer au développement des activités touristiques. Au niveau de la présentation de l'offre et de la mise en marché, toutes les conditions sont mises en œuvre pour que les populations non résidentes trouvent les meilleurs services, en même temps que l'offre est diversifiée et orientée vers les différents temps de loisirs, comme les fins de semaines. Elles sont bien entendu étudiées avec les instances locales, départementales, voire régionales, qui ont une action sur leur évolution.

SANTE

Malades mentaux et sujets comitiaux : difficultés de placement.

18321. — 20 novembre 1975. — **M. André Bohl** attire l'attention de **M. le ministre du travail** sur la situation des malades mentaux et des sujets comitiaux et, en particulier, sur les difficultés rencontrées dans leur placement. En effet, ces personnes s'adaptent difficilement dans les centres d'aide par le travail existant à l'heure actuelle dans nos départements, ces derniers ayant pour vocation l'accueil des retardés mentaux. Par ailleurs, il est difficile de les maintenir indéfiniment dans des hôpitaux psychiatriques ; de plus, ils ne trouvent que très rarement des places de salariés. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il compte proposer ou prendre afin d'améliorer la situation de ces personnes, en particulier en créant des centres d'aide par le travail et ateliers protégés spécialisés pour leur cas. Il lui demande en outre de bien vouloir lui indiquer le nombre de handicapés de ces deux catégories

qui n'ont pu être placés durant ces cinq dernières années dans les départements de la région Lorraine. (*Question transmise à Mme le ministre de la santé.*)

Réponse. — L'honorable parlementaire souligne les difficultés rencontrées par les malades mentaux dans leurs démarches pour trouver un établissement protégé. Ce problème n'a pas échappé au Gouvernement qui, dans le cadre du VII^e Plan et conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées engagera un programme d'équipement pour développer les centres d'aide par le travail et les ateliers de travail protégé. Par ailleurs, les conditions de prise en charge par la sécurité sociale ou l'aide sociale des dépenses relatives à l'hébergement en établissement spécialisé des malades mentaux dont l'état nécessite une surveillance médicale et un encadrement social, mais n'entraîne pas le maintien en hôpital psychiatrique, seront déterminées par un texte réglementaire dans des délais aussi rapprochés que possible. En ce qui concerne plus spécialement le placement des malades mentaux et des sujets comitiaux dans la région Lorraine, il est fait remarquer que les données statistiques actuellement disponibles ne permettent pas de procéder à une distinction suivant l'origine et la nature des handicaps. Les précisions demandées impliquent donc un recensement à partir des dossiers individuels tenus par les services dans chaque département. Malgré l'intérêt de cette opération, elle ne peut être réalisée dans l'immédiat, eu égard aux charges incombant aux services extérieurs.

Aide sociale : extension.

18370. — 22 novembre 1975. — **M. Jean Cauchon** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur la loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et lui demande de préciser l'état actuel de publication des textes d'application de cette loi.

Réponse. — La publication du décret d'application de la loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires, et relative aux centres d'hébergement et de réadaptation sociale est imminente, le texte de ce décret étant actuellement soumis à la signature des différents ministres cosignataires.

Elections des conseils d'administration de l'U. N. A. F. et des U. D. A. F. : publication du décret.

18960. — 23 janvier 1976. — **M. André Bohl** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé** sur la réponse faite à sa question orale sans débat concernant la publication du décret d'application de la loi n° 75-629 du 11 juillet 1975 portant modification des articles 1 à 16 du code de la famille sur l'union nationale et les unions départementales d'associations familiales. Dans cette réponse (*Journal officiel*, Débats du Sénat du 19 novembre 1975, p. 3411), elle précisait « que le décret d'application prévu à l'article 12 de la loi du 11 juillet 1975 portant modification des articles 1 à 16 du code de la famille et de l'aide sociale relative à l'union nationale des associations familiales (U. N. A. F.) et aux unions départementales (U. D. A. F.) vient de recueillir l'accord de tous les ministères intéressés. Le Conseil d'Etat en est saisi. Il devra donc être publié avant la fin de l'année 1975 ». Il lui demande de bien vouloir préciser les raisons qui s'opposent à la publication de ce décret d'application.

Réponse. — Le décret n° 76-272 du 26 mars 1976 pris pour l'application des articles 1 à 16 du code de la famille et de l'aide sociale a été publié au *Journal officiel* du 28 mars 1976.

TRANSPORTS

Transports routiers : situation des contrôleurs routiers.

19892. — 23 avril 1976. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** de lui préciser l'état actuel des perspectives des études entreprises entre différents départements ministériels intéressés, à l'égard de la situation des contrôleurs des transports terrestres, à la suite de leur intégration dans la fonction publique.

Réponse. — Le projet de décret portant titularisation des agents contractuels chargés du contrôle des transports routiers est arrêté dans son ensemble ; l'élaboration des dispositions transitoires se

rapportant aux modalités d'intégration qui se sont avérées complexes sont en cours de mise au point. Elles vont offrir aux intéressés le choix entre quatre possibilités : a) une intégration à l'indice correspondant à 90 p. 100 de la rémunération principale contractuelle ; b) un niveau d'intégration déterminé à la suite d'une reconstitution de leur carrière avec prise en compte de la totalité des services effectivement accomplis dans l'emploi, sur la base d'une cadence d'avancement moyenne dans chacun des échelons ; c) un niveau d'intégration fixé par une reconstitution de leur carrière avec prise en compte de seulement 75 p. 100 des services effectivement accomplis dans l'emploi mais avec l'attribution d'une indemnité différentielle correspondant à la différence entre la rémunération principale au titre de contractuel au 1^{er} janvier 1976 et celle du niveau d'intégration ainsi déterminé ; d) enfin, le maintien de leur situation actuelle de contractuel régie par les dispositions du décret n° 63-391 du 10 avril 1963. Les intéressés qui, sur leur demande, auront pu être intégrés dans le corps des titulaires pourront bénéficier, en outre, des dispositions générales de la fonction publique se rapportant aux rémunérations accessoires accordées à certains fonctionnaires des catégories correspondantes des services extérieurs. Le conseil supérieur de la fonction publique a émis un avis favorable au projet de décret précité au cours de sa séance en date du 23 décembre 1975. Le Conseil d'Etat va en être saisi par mes soins dans les tout prochains jours. En tout état de cause, la titularisation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 1976. Par ailleurs, les mesures envisagées se rapportant essentiellement à la gestion de ces personnels seront de nature à faciliter leur avancement.

TRAVAIL

Usinor-Dunkerque (conditions de travail).

19887. — 22 avril 1976 — M. Gérard Ehlers appelle l'attention de M. le ministre du travail sur l'insécurité grandissante à Usinor-Dunkerque. Un nouvel accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences vient de se produire le 14 avril dernier. Le haut fourneau n° 2, remis en route après trois mois d'arrêt pour réfection complète, s'est fissuré à la base. La fonte liquide et le laitier en fusion se sont déversés ; au moins 300 tonnes envahissaient les voies ferrées, détruisant les canalisations, brûlant toutes les durites d'eau. Le même jour, les travailleurs constataient que le haut fourneau n° 4, remis en route après quelques jours d'arrêt, n'était plus contrôlable. Une poche de fonte remplissable en trente minutes l'était en trois minutes avec du laitier. Il signale que les deux hauts fourneaux ont été remis en route alors que la fonte n'était pas suffisamment liquide. Depuis une semaine, les haut-fournistes ont à faire face à de très dures conditions de travail. Ces travailleurs estiment être en perpétuels dangers de mort. Il insiste sur le fait que chaque jour des travailleurs sont brûlés ou blessés dans cette usine. Il précise qu'après les accidents des hauts fourneaux n° 2 et 4, le haut fourneau n° 1 est poussé presque au maximum, sans se soucier des conséquences humaines et matérielles que cela peut impliquer. Il ajoute que l'état des lieux de travail et des vestiaires est lamentable. Considérant qu'il s'agit d'une usine détenant le triste record des accidents graves et mortels et rappelant ses précédentes interventions sur le même sujet, il lui demande : 1° quelles mesures il entend prendre, y compris par voie d'autorité, afin de permettre aux ouvriers de travailler en toute sécurité ; 2° s'il entend imposer

à la direction d'Usinor le paiement du salaire des travailleurs en cas de mise en chômage technique ; 3° s'il n'estime pas indispensable de renforcer les pouvoirs et les moyens mis à la disposition des délégués à la sécurité.

Première réponse. — La nature des questions posées rend nécessaire une enquête approfondie sur les points évoqués. Il sera répondu à l'honorable parlementaire aussitôt que seront connus les résultats de l'enquête qui a été prescrite à ce sujet aux services de l'inspection du travail.

Travailleurs immigrés.

Travailleurs immigrés : respect des libertés syndicales.

19580. — 28 mars 1976. — M. Roger Gaudon attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (Travailleurs immigrés) sur les difficultés rencontrées par les travailleurs immigrés d'une entreprise de découpage de Villeneuve-Saint-Georges. Les travailleurs de cette entreprise sont en grève depuis le 3 mars 1975. La direction refuse toute négociation et emploie des méthodes de pression et d'intimidation inadmissibles envers des immigrés. Dans cette entreprise les salaires sont très bas ; les règles d'hygiène ne sont pas respectées ni les libertés syndicales ; trois délégués du personnel maliens ont été convoqués à l'ambassade du Mali. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que soient respectés : la dignité de ces travailleurs immigrés et leur droit d'exercer leur liberté syndicale ; d'intervenir auprès de l'ambassade du Mali afin que ses services ne s'immiscent pas dans les conflits sociaux opposant des travailleurs maliens à une direction patronale en France.

Réponse. — Le 3 mars 1976, un arrêt de travail motivé par des revendications de salaires a été déclenché par une partie du personnel de l'entreprise en cause. La direction refusant d'engager des négociations tant que la grève durerait, les grévistes ont alors décidé d'occuper les locaux de l'établissement. Cette occupation s'est poursuivie jusqu'au 19 mars, date à laquelle l'entreprise a été évacuée, en exécution d'une ordonnance rendue par le juge des référés. Lors de la reprise du travail, le 29 mars, la direction a procédé au licenciement, pour faute grave commise pendant la grève, de 78 salariés maliens et a, d'autre part, engagé la procédure de licenciement à l'encontre de 10 travailleurs protégés. Après avoir effectué une enquête contradictoire sur cette affaire, l'inspecteur du travail — qui était d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises au cours de ce conflit — a refusé le congédiement demandé pour ces personnels. Les salariés non protégés ont, par l'intermédiaire de leur syndicat, saisi le conseil de prud'hommes d'une demande de réintégration pour licenciement illégal. Cette affaire est donc désormais de la compétence des tribunaux. Par ailleurs, la commission régionale de conciliation, réunie le 28 avril à la direction régionale du travail et de la main-d'œuvre de la région parisienne pour tenter de trouver une solution au différend, n'a pu aboutir à un accord ni sur la question de la réintégration des salariés maliens licenciés, ni sur les revendications salariales qui étaient à l'origine du conflit. Les services du travail et de la main-d'œuvre, qui sont déjà intervenus auprès de la direction de cette entreprise en particulier en vue d'obtenir, dans certains postes, une amélioration des conditions de travail, suivent attentivement cette affaire et prendront, dans la limite de leur compétence, toutes mesures utiles à une correcte application de la réglementation.

ABONNEMENTS			VENTE au numéro.
	FRANCE et Outre-Mer	ÉTRANGER	FRANCE et Outre-Mer.
	Francs.	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	0,50
Documents	30	40	0,50
Sénat :			
Débats	16	24	0,50
Documents	30	40	0,50

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.